Quatre-vingt-cinquième année. — N° 91. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 17 Avril 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets du 15 avril 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3563).

Arrêté du 16 avril 1953 portant création au commissariat général au plan d'une commission des industries de transformation (p. 3563).

Ministère des relations avec les Etats associés.

Arrêtés du 31 mars 1953 portant remises de débets (p. 3564).

Ministère de la justice.

Décret n° 53-329 du 14 avril 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut du personnel des mahakmas judiciaires malékites de l'Algérie (p. 3564).

Décret du 14 avril 1953 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 3565).

Décret du 14 avril 1953 conférant l'honorariat à un greffier en chef d'Algérie (p. 3565).

Arrêté du 11 avril 1953 autorisant le juge de paix de Longjumeau à tenir une audience foraine mensuelle à Sainte-Geneviève-des-Bois (p. 3565).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (greffiers) (p. 3565).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 53-330 du 14 avril 1953 portant fixation des effectifs des corps d'adjoints de chancellerie, de sténodactylographes de chancellerie et d'agents de chancellerie (p. 3565).

Arrêté du 13 avril 1953 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 3566).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 14 avril 1953 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 3566).

Décret du 16 avril 1953 prononçant la dissolution de l'Association nationale des rapatriés d'Indochine (p. 3566).

Décret du 16 avril 1953 prononçant la dissolution de l'association France-Viet-Nam (p. 3566).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 3567).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 3567).

Décret n° 53-331 du 9 avril 1953 modifiant le décret n° 52-914 fixant les conditions d'intégration d'ingénieurs chimistes du service des poudres, d'ingénieurs des travaux de poudreries et d'officiers d'autres armes, cadres ou services dans le corps des ingénieurs militaires des poudres (p. 3568).

Décret du 9 avril 1953 portant modification des décrets du 29 août 1951 modifié et du 21 mars 1952 concernant des délégations de signature (p. 3568).

Décrets du 9 avril 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3569).

Décrets du 9 avril 1953 portant concession de la médaille militaire (p. 3572).

Décret du 9 avril 1953 portant promotions d'officiers des services communs des forces armées (p. 3577).

Décrets du 9 avril 1953 portant promotions, nominations, intégration et rectificatif (armées de terre et de l'air, active et réserve), (p. 3580).

Décret du 9 avril 1953 portant désignation d'un inspecteur général des travaux maritimes (p. 3581).

Arrêtés des 17, 25 et 27 mars 1953 portant remises de débets (p. 3581).

Arrêté du 3 avril 1953 relatif à l'ouverture du droit de réquisition pour les manœuvres de l'armée de l'air en 1953 (p. 3581).

Arrêtés des 9 et 13 avril 1953 concernant la création d'une régie d'avances et le montant des avances susceptibles d'être consenties à un régisseur (p. 3581).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 3582).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1953 et *arrêté* portant nominations (rectificatifs) (p. 3583).

Liste de classement des candidates ayant satisfait au concours des 10 et 11 décembre 1952 portant recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 3583).

Liste des candidats admis en qualité d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air à l'école de Rochefort et aux annexes de Saintes et Nîmes (1re session 1953) (p. 3585).

Tours de départ aux théâtres d'opérations extérieurs et rectificatif (p. 3587).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Décret n° 53-332 du 16 avril 1953 modifiant la loi du 27 septembre 1913 portant création du centre national du commerce extérieur (p. 3594).

Décrets du 16 avril 1953 portant admissions à la retraite et nomination de conseillers maîtres à la cour des comptes (p. 3595).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 14 avril 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de l'édification du lycée de jeunes filles et du centre technique de Fort-de-France (p. 3595).

Décret du 14 avril 1953 admettant un professeur à faire valoir ses droits à la retraite (p. 3595).

Arrêté du 1er avril 1953 relatif à la réquisition des établissements d'enseignement public (p. 3595).

Arrêté du 8 avril 1953 fixant la date des examens et concours de l'enseignement du premier degré en 1953 (p. 3595).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant attribution de fonctions (enseignement technique) (p. 3595).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant nominations, réintégrations, attribution de bonifications pour services militaires, acceptations de démissions et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (aviation civile et commerciale) (p. 3596).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret n° 53-333 du 14 avril 1953 portant création d'une médaille des mines (p. 3596).

Arrêté portant détachement (service des mines) (p. 3596).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 14 avril 1953 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'alimentation en eau potable à exécuter par le syndicat intercommunal de Sioule et Bouble (Allier) (p. 3596).

Décret du 14 avril 1953 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946 (p. 3596).

Arrêté du 11 avril 1953 portant autorisation d'ouverture, en 1953, d'un concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des lois sociales en agriculture (p. 3597).

Arrêté du 14 avril 1953 portant transfert de crédits (p. 3597).

Arrêté portant acceptation de démission (eaux et forêts) (p. 3597).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 14 avril 1953 approuvant la délibération n° 129/52 du 12 novembre 1952 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française fixant le régime de la taxe de statistique (p. 3597).

Décret du 14 avril 1953 approuvant la délibération n° 53/49 du 5 janvier 1953 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar concernant le régime fiscal des raffineries de sucre (p. 3597).

Décret du 14 avril 1953 admettant un administrateur en chef de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services (p. 3598).

Arrêté du 8 avril 1953 portant remise de débet (p. 3598).

Arrêté du 13 avril 1953 approuvant des modifications aux statuts de la société d'économie mixte dite Société d'hôtellerie de Bamako (p. 3598).

Arrêté portant désignation du commissaire du Gouvernement auprès de la Société d'hôtellerie de Bamako (p. 3598).

Arrêté renouvelant le mandat d'un membre du conseil d'administration du centre technique forestier tropical (p. 3598).

Arrêté portant mise en position de mission en Afrique occidentale française d'un maître de conférences à la faculté des sciences de Nancy (p. 3599).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur de la faculté de droit de Paris (p. 3599).

Arrêté portant maintien en disponibilité (administration générale) (p. 3599).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 14 avril 1953 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique (p. 3599).

Arrêtés des 10 et 13 avril 1953 portant approbation des statuts d'une union de sociétés mutualistes et de sociétés mutualistes (p. 3599).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre (p. 3599).

Tableaux complémentaires d'avancement pour les grades de vérificateur et de commis principal à la classe exceptionnelle pour l'année 1952 (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 3599).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 14 avril 1953 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'une partie d'un immeuble domanial sis à Colmar (p. 3599).

Arrêté du 12 janvier 1953 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 3599).

Arrêté du 11 mars 1953 approuvant un modificatif à un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 3599).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 14 avril 1953 autorisant la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Ay-Champagne à accepter un legs (p. 3599).

Décret du 14 avril 1953 portant acceptation d'un legs par le directeur général de l'administration générale de l'assistance publique (p. 3600).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation, acceptation de démission, annulant et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration centrale et services extérieurs) (p. 3600).

Nominations à des emplois réservés (p. 3600).

Destitutions de fonctions (p. 3600).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance de Tchécoslovaquie (p. 3600).

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne (p. 3601).

Avis aux importateurs relatif au changement d'adresse du service des approvisionnements français aux Etats-Unis (p. 3601).

Résultats du tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1953 (p. 3602).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Tchécoslovaquie (p. 3600).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Tchécoslovaquie (p. 3600).

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne (p. 3601).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits en provenance de Tchécoslovaquie (p. 3600).

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département de l'Aisne (p. 3602).

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé de Seine-et-Marne (p. 3602).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Mont-de-Marsan (Landes) (p. 3602).

Situation de la Banque de France (p. 3603).

Annonces (p. 3604).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuille 29 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décrets du 15 avril 1953 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 15 avril 1953, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres, vu les délibérations du conseil de l'ordre des 13 janvier, 17 mars et 24 mars 1953 portant que les présentes promotions et nomination sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Guedj Rahmin, docteur en médecine, adjoint au maire de Sétif. Officier du 12 août 1933.

Au grade d'officier.

MM.

Burin des Roziers (Etienne-Georges), conseiller d'ambassade. Chevalier du 18 janvier 1946. Titres exceptionnels.

M. Ziromski (Michel), ingénieur des manufactures de l'Etat, contrôleur d'Etat. Chevalier du 28 juillet 1947. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

M. Jacques Barbou, industriel; 21 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.

Décrets du 15 avril 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 15 avril 1953, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre en date du 24 mars 1953 portant que les présentes nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Dubech (Léonard), agriculteur, maire d'Eyrein; 64 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Elie (Pierre-Marcel-Charles), administrateur des services civils en Algérie; 22 ans de services militaires et civils et d'activité professionnelle.

Gabriel Fodor, industriel; 43 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Lespinet (François), agriculteur, maire de Lobreil (Lot), conseiller général du Lot; 50 ans de services militaires, d'activité professionnelle et de fonctions électives.

Lung (Daniel-Gustave), magistrat, chargé de mission au secrétariat général du Gouvernement; 22 ans de services civils.

Paoli (Louis-Antoine), administrateur et directeur général adjoint de la Société algérienne des eaux; 47 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Roueche (Joseph), curé de Delle (territoire de Belfort); 66 ans de fonctions privées.

Pierre Tisset, professeur à la faculté de droit de Montpellier; 36 ans de services militaires et civils.

Création, au commissariat général au plan, d'une commission des industries de transformation.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissariat général au plan, et notamment l'article 5;

Vu le décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951 prescrivant l'établissement d'un deuxième plan de modernisation et d'équipement;

Sur la proposition du commissaire général au plan,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du deuxième plan de modernisation et d'équipement, il est créé, au commissariat général au plan, une commission des industries de transformation.

Art. 2. — Cette commission est ainsi constituée:

Président.

M. de Clinchamps, directeur général adjoint de la Société centrale des usines à papiers et papeteries J.-B. Weibel réunies « Cempa ».

Vice-présidents.

MM.

Bellier, directeur des industries mécaniques et électriques au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Lévy (Jean-Pierre), directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Rapporteur général.

M. Chapel, inspecteur de l'industrie et du commerce,

PREMIERE SECTION

INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

Membres.

MM.

D'Auvigny, président de la Compagnie générale du duralumin et du cuivre, président de la chambre syndicale des métaux.

Dagallier, directeur général des Ateliers Neyret-Beylier et Picard-Pictet, à Grenoble (Isère).

Davezac, vice-président délégué du syndicat général de la construction électrique.

Joubert, ingénieur principal à la société Applevage, secrétaire du syndicat des cadres de la métallurgie de la région parisienne (C. G. C.).

Labbé (Roland), président directeur général de la Société française métallurgique de Gorcy, à Bréville (Ardennes), président de l'union syndicale du tréfilage, de l'étirage et du laminage à froid de l'acier.

Lambert (Raymond), directeur général de la société Batignolles-Châtillon, président de la chambre syndicale de la construction, de la réparation et des industries annexes du matériel roulant des chemins de fer.

Lancrenon, directeur général des Etablissements de constructions mécaniques de Vendeuvre.

Lenté (Jacques), président directeur général de la société Escaut et Meuse, président de la chambre syndicale des fabricants de tubes en fer et en acier.

Louis, président de la Société française des constructions Babcock et Wilcox.

Mathonnet, ingénieur à la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, membre du bureau de la fédération française des syndicats d'ingénieurs et des cadres C.F.T.C.

Métral, président directeur général des Ateliers G. S. P., président du syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Meyer (Roger), gérant de la Société de produits métallurgiques, vice-président du syndicat général des fondeurs de France.

Migeon, secrétaire général de la télémécanique électrique.

Le baron Petiet, président de la fédération nationale de l'automobile, du cycle, du motocycle et des industries qui s'y rattachent.

Poirier, gérant de la société Poirier-Pauze et Cie, à Saint-Etienne (Loire).

Pons, directeur général des Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont.

Ponte, directeur général de la Compagnie générale de télégraphie sans fil.

Richard, ingénieur de direction aux établissements Japy frères, secrétaire général de la fédération nationale des ingénieurs et cadres de la C. G. T.-F. O., membre du Conseil économique.

Roos, directeur général de la Société anonyme des usines Chausson.

Schwartz (Jean), président directeur général des ateliers de constructions Schwartz-Hautmont, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de constructions métalliques de France.

Rapporteurs.

MM.

Bernard et Parodi, inspecteurs de l'industrie et du commerce.

Du Castel, Lapalu et Nehlil, administrateurs civils au ministère de l'industrie et de l'énergie.

DEUXIEME SECTION

INDUSTRIES TEXTILES ET DIVERSES

Membres.

MM.

Baldon (Marcel), industriel à Bezons (Seine-et-Oise), ancien président de l'Union des syndicats de la transformation des matières plastiques.
Bonvallet, délégué général de la Fédération de la soierie.
Catin, délégué général de l'Union des industries textiles.
Charroy, directeur général des établissements N. Géliot (filature et tissage de coton), à Plainfaing (Vosges).
Cléry, directeur général des Tanneries de Sireuil, à Sireuil (Charente), vice-président du syndicat général des cuirs et peaux de France.
Collardet, directeur du centre technique du bois.
Desombre, gérant des établissements E. Desombre, à Lille (Nord), président de la Fédération nationale de l'industrie de la lingerie.
Dethieux, directeur général de la société Job, à Toulouse (Haute-Garonne).
Flament (Julien), gérant des établissements Julien Flament et fils, à Tourcoing (Nord), vice-président de la Fédération nationale des syndicats patronaux de l'industrie et de la bonneterie française.
Ghika, directeur général de la société anonyme La Brosse et J. Dupont réunis.
Lejeune, gérant des établissements A. Lejeune à Paris, président de la Fédération nationale des fabricants français du vêtement masculin.
Malterre, chef des services administratifs et juridiques des papeteries Darblay et de la Société nouvelle de papeterie, secrétaire général de la confédération générale des cadres, membre du Conseil économique.
Mayoud, ouvrier à la société Rhodiacéta, à Lyon (Rhône), secrétaire général de la Fédération française des syndicats chrétiens du textile (C. F. T. C.), membre du Conseil économique.
Mercier, secrétaire général de la Fédération des textiles de France et d'outre-mer de la C. G. T.-F. O.
Moynot, président directeur général de la société Bébé-Jouets à Paris, vice-président du syndicat national des fabricants de jeux et jouets.
Mulliez, gérant directeur général de la filature Saint-Liévin (filature de laine peignée), à Wattrelos (Nord).
De Précigout, président du syndicat français des textiles artificiels.
Rozier, fabricant de meubles à Nantua (Ain).
Thierry-Mieg, directeur général des établissements Schaeffer et Cie (teintures et apprêts), à Pfastatt-le-Château (Haut-Rhin).
Weyl (Raymond), directeur des chaussures Rousset, à Blois (Loir-et-Cher).

Rapporteurs.

MM.

Gault, directeur adjoint au Centre technique de Blois.
Hartmann, administrateur civil au ministère de l'industrie et de l'énergie.
Puget, chargé de mission au commissariat général au plan.
Robbe-Grieliet, secrétaire général du syndicat national des fabricants de jeux et jouets.
Usse, ingénieur à la Cellulose du Pin.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du Trésor, le directeur des programmes économiques, le directeur du commerce intérieur au ministère du commerce, le chef du service financier du ministère de l'industrie et de l'énergie et le secrétaire général permanent de la défense nationale participent de droit aux travaux de la commission.

Art. 4. — Le commissaire général au plan est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1953.

Pour le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Remises de débets.

Par arrêté du 31 mars 1953, sous réserve d'un versement préalable de 19.280 F, il est fait remise gracieuse au caporal-chef Fall Ibrahima, de la C. R. du 5e R. T. S., à Fez, de la somme de 139.280 F restant due sur celle de 233.280 F, dont il a été constitué redevable envers le Trésor au titre d'un trop-perçu d'indemnité de dépaysement.

Par arrêté du 31 mars 1953, sous réserve du versement de la somme de 20.000 F, il est fait remise gracieuse au sergent-chef Pissot (Jacques), de la compagnie de garnison de Tananarive, du montant, en principal et intérêts, du débet de 93.190 F constaté à son encontre au titre d'un trop-perçu de rappel de solde.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 53-329 du 14 avril 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut du personnel des mahakmas judiciaires malékites de l'Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre du budget,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret du 31 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'organisation du service de la justice en Algérie, et notamment son article 22;

Vu l'article 1042 du code de procédure civile aux termes duquel « il sera fait pour la police et la discipline des tribunaux des règlements d'administration publique »;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le personnel des mahakmas judiciaires malékites de l'ensemble de l'Algérie est soumis aux dispositions des titres I, IV, V, VI, VII de l'arrêté gubernatorial du 25 juin 1936 fixant le statut du personnel des mahakmas judiciaires et notariales de l'Algérie du Nord.

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté susvisé du 25 juin 1936 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les cadis des mahakmas malékites sont répartis en trois classes et une hors-classe. Par rapport à l'effectif total, le nombre des cadis de hors classe, de 1re classe et de 2e classe ne peut dépasser les pourcentages ci-après:

« 9 p. 100 dans la hors-classe;
« 17 p. 100 dans la 1re classe;
« 26 p. 100 dans la 2e classe ».

Art. 3. — Les cadis des mahakmas malékites de l'ensemble de l'Algérie sont soumis aux dispositions concernant les limites d'âge prévues au décret du 25 septembre 1936, modifié par les décrets des 2 février 1937 et 26 août 1938.

Les bachadels et adels des mahakmas malékites de l'ensemble de l'Algérie sont soumis aux conditions de mise à la retraite des membres sans traitement fixe de la justice musulmane prévues au décret du 6 avril 1930. Les mêmes règles s'appliquent aux aouns judiciaires de ces mahakmas.

Art. 4. — Le produit des actes des mahakmas malékites de l'ensemble de l'Algérie est réparti chaque mois entre le cadi, les bachadels chefs, les bachadels, les adels et les aouns conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 5 août 1946 portant tarif des émoluments alloués en Algérie aux membres et agents des mahakmas et aux aouns de justices de paix.

Art. 5. — Nonobstant les dispositions de l'article 1er et jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, les bachadels comptant au moins dix ans de services dans la justice musulmane, dont cinq en qualité de bachadel et ayant satisfait aux épreuves d'un examen probatoire spécial pourront être nommés en qualité de cadi des mahakmas malékites des anciens territoires du Sud.

Cet examen probatoire sera organisé par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Art. 6. — Nonobstant les dispositions de l'article 2 et jusqu'à la date prévue à l'article précédent, les cadis des mahakmas malékites autres que celles des anciens territoires du Sud, nommés en qualité de cadi des mahakmas de ces territoires, seront élevés en surnombre à la classe comportant un traitement immédiatement supérieur à celui qui était le leur antérieurement à cette nomination.

Jusqu'à la même date, les cadis des mahakmas malékites des anciens territoires du Sud justifiant de dix années de services dans la justice musulmane, dont cinq en qualité de bachadel, et qui deviendraient titulaires du diplôme de l'institut d'études supérieures islamiques, du diplôme de fin d'études des lycées d'enseignement franco-musulman, du diplôme d'études supérieures ou diplôme d'études secondaires des médersas, bénéficieront de l'élévation de classe prévue à l'alinéa précédent.

Les bachadels justifiant de l'un de ces diplômes et des mêmes conditions d'ancienneté, et qui seront nommés en qualité de cadis des mahakmas des anciens territoires du Sud, seront directement promus en surnombre à la 2e classe.

Art. 7. — Les cadis en fonctions dans les mahakmas malékites des anciens territoires du Sud lors de la publication du présent décret seront intégrés à la 3e classe.

Toutefois, ceux d'entre eux qui justifieront des diplômes et conditions d'ancienneté prévus à l'alinéa 2 de l'article précédent seront directement intégrés en surnombre à la 2e classe.

Art. 8. — Nonobstant les dispositions de l'article 2 ci-dessus, les cadis nommés en application des dispositions des articles 6 et 7 continueront d'avancer en surnombre dans les classes prévues audit article 2.

Art. 9. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret qui aura effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de sa publication.

Art. 10. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Décret du 14 avril 1953 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 14 avril 1953:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Bellegarde (Loiret), M. Fouassier (Albert), en remplacement de M. Doute, dont la démission a été acceptée.

Blois (canton Ouest) (Loir-et-Cher), M. Sebaux (Henri), en remplacement de M. Bourreau, qui a été atteint par la limite d'âge.

Bollène (Vaucluse), M. Pomier (Louis), en remplacement de M. Fournier, qui a été atteint par la limite d'âge.

Cheroy (Yonne), M. Hamonic (Jean), en remplacement de M. Mazaud, dont la démission a été acceptée.

Coulanges-la-Vineuse (Yonne), M. Hanne (Michel), en remplacement de M. de Baudenet d'Annoux, qui a été atteint par la limite d'âge.

La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), M. Ernoul (Jean), en remplacement de M. Sauton, décédé.

Lille (canton Est et Nord-Est) (Nord), M. Delcourt (Gilbert), en remplacement de M. Crussaire, qui a été atteint par la limite d'âge.

Loulay (Charente-Maritime), M. Gigon (Roger), en remplacement de M. Caillon, qui a été atteint par la limite d'âge.

Omont (Ardennes), M. Tayot (Gabriel), en remplacement de M. Gobert, décédé.

Pougues-les-Eaux (Nièvre), M. Duprilot (Hippolyte), en remplacement de M. Larchevêque, qui a été atteint par la limite d'âge.

Retiers (Ille-et-Vilaine), M. Loire (Jean), en remplacement de M. Faisant, qui a été atteint par la limite d'âge.

Rue (Somme), M. Senepart (Georges), en remplacement de M. Panier, décédé.

Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre), M. Fromenteau (René), en remplacement de M. Tellier, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Jean-de-Monts (Vendée), M. Debarre (Jean), en remplacement de M. Craipeau, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Mme veuve Douet (Renée), en remplacement de M. Vaugru, décédé.

Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), M. Ferrier (Pierre), en remplacement de M. Piget, dont la démission a été acceptée.

Tarlas (canton Ouest) (Landes), M. Pache (Jean), en remplacement de M. Berasteguy, qui a été atteint par la limite d'âge.

La Trinité-Porhoët (Morbihan), M. Thibaudin (Henri), en remplacement de M. Glochon, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

M. Goupille, suppléant du juge de paix de Cerizay (Deux-Sèvres).

M. Gourgues, suppléant du juge de paix de Pierre-Buffière (Haute-Vienne).

M. Jaffrezic, suppléant du juge de paix de Saint-Hilaire-du Harcouët (Manche).

M. Pambrun, suppléant du juge de paix de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

M. Reymond, suppléant du juge de paix de Peyruis (Basses-Alpes).

M. Serra, suppléant du juge de paix de Serra-di-Scopamène (Corse).

M. Vautard, suppléant du juge de paix de Bulgnéville (Vosges).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Demougeot, ancien suppléant du juge de paix d'Audincourt (Doubs).

M. Farradesche, ancien suppléant du juge de paix d'Allanche (Cantal).

M. Pilet, ancien suppléant du juge de paix de Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire).

Décret du 14 avril 1953 conférant l'honorariat à un greffier en chef d'Algérie.

Par décret en date du 14 avril 1953, l'honorariat de son grade est conféré à M. Gambotti, ancien greffier en chef du tribunal de commerce de Constantine.

Autorisation au juge de paix de Longjumeau de tenir une audience foraine mensuelle à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 21 mars 1896;

Vu la loi du 12 juillet 1905;

Vu la loi n° 53-41 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953, et notamment son article 2, prorogeant jusqu'au 31 décembre 1953 certaines dispositions du décret du 1er septembre 1939 tendant à assurer, en temps de guerre, le fonctionnement des cours et tribunaux et la sauvegarde des archives;

Vu l'arrêté du 12 mai 1947 fixant le taux de l'indemnité accordée par les communes aux juges de paix pour la tenue d'audiences foraines;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Sainte-Geneviève-des-Bois, Villiers-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Villemoissan-sur-Orge et Fleury-Mérogis relatives aux indemnités fixées par l'arrêté précité du 12 mai 1947;

Vu l'avis favorable du préfet,

Arrête:

Art. 1er. — Le juge de paix de Longjumeau est autorisé à tenir une audience foraine mensuelle dans la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Art. 2. — Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 avril 1953.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ TOURÉN.

Greffiers.

Par arrêté du 14 mars 1953, les dispositions de l'arrêté du 31 janvier 1953 relatives à la mutation au tribunal de première instance de Nîmes de M. Popelier, greffier au tribunal de première instance de Boulogne, non acceptant, sont rapportées.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 53-330 du 14 avril 1953 portant fixation des effectifs des corps d'adjoints de chancellerie, de sténodactylographes de chancellerie et d'agents de chancellerie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2;

Vu la loi n° 51-1482 du 31 décembre 1951;

Vu la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, et notamment son article 64;

Vu le décret n° 52-1317 du 12 décembre 1952, et notamment ses articles 1er et 2;

Vu la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Les effectifs de chacun des corps créés au ministère des affaires étrangères en application de l'article 1er du décret n° 52-1317 du 12 décembre 1952 sont fixés comme suit:

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	A COMPTER du 1er janvier 1952.	A COMPTER du 1er janvier 1953.
Adjoints de chancellerie..	15	30
Sténodactylographes de chancellerie	40	80
Agents de chancellerie....	65 (dont 16 aides-commis de chancellerie).	130 (dont 32 aides-commis de chancellerie).
	120	240

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Fonds de concours.

Par arrêté du 13 avril 1953, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1482 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 2.070.000 F applicable au chapitre 3090: « Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales », du budget des affaires étrangères.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 avril 1953 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 14 avril 1953, a été reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite Fédération des œuvres laïques de Lot-et-Garonne, dont le siège est à Agen.

Décret du 16 avril 1953 prononçant la dissolution de l'Association nationale des rapatriés d'Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'Association nationale des rapatriés d'Indochine, dont le siège social est 19, rue Saint-Georges, à Paris (9e), est et demeure dissoute.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 16 avril 1953 prononçant la dissolution de l'association France-Viet-Nam.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'association France-Viet-Nam, dont le siège est 40, rue d'Argout, à Paris (2e), est et demeure dissoute.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 31 mars 1953, MM. Deligne (Michel) et Larcade (Robert) sont nommés agents stagiaires de la navigation aérienne, à compter de la date de leur prise de fonctions.

Par arrêté du 4 avril 1953, M. Ravet (Jacques), inspecteur général de 2e classe de la météorologie, conserve, dans ce grade, le bénéfice d'un reliquat de services militaires de 10 mois et 9 jours fixé par arrêté du 26 mai 1948.

Par arrêté du 7 avril 1953, les fonctionnaires en position de détachement dont les noms suivent sont réintégrés dans leur emploi aux dates ci-après:

A compter du 28 avril 1953: M. Pedeau (Roger), ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

A compter du 30 avril 1953: M. Faure (Alfred), adjoint technique de la météorologie.

(A compter du 4 mai 1953.)

M. Bonnet (Michel), ingénieur de la météorologie.
M. Reiss (Henri), ingénieur adjoint des travaux météorologiques.
M. Antonelli (François), adjoint technique de la météorologie.
M. Magniez (Robert), adjoint technique de la météorologie.

Par arrêté du 7 avril 1953, l'arrêté du 16 février 1953, plaçant M. Brigaudet (Pierre) en disponibilité pour trois ans, à compter du 15 janvier 1953, est modifié comme suit:

« M. Brigaudet (Pierre), ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour trois ans, à compter du 6 mars 1953 ».

Par arrêté du 7 avril 1953, la démission présenté par M. Lemaire (René), agent de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 8 janvier 1953, pour régularisation.

En application de l'article 6 du décret n° 48-970 du 7 juin 1948, M. Lemaire est tenu au remboursement de ses frais d'études à l'école nationale de l'aviation civile.

Par arrêté du 7 avril 1953, la démission de M. Rizzi (Robert), agent de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 31 mars 1953.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision en date du 11 avril 1953, le ministre de la défense nationale et des forces armées régularise la citation ci-après à l'ordre de l'armée, accordée par ordre particulier n° 39, en date du 10 mars 1953, de M. le général de corps d'armée Salan, commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine:

Capitaine Capdeville (Jean), état-major interarmées et des forces terrestres.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 11 avril 1953, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne,

A titre posthume.

Gemot (Pierre), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Renard (Charles), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche Comté ».
Frottin (Alain-Jean-Louis), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Gouzy (André), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Malterre (Yvon-Louis-René), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Hary (André-Alfred), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décision en date du 11 avril 1953, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée aérienne,

Lamy (Fernand-André), commandant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Ploton (Robert), commandant, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Sauvanet (Raymond-Georges), commandant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Auger (Roger-Victor), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Bonnet (Jean-Victor), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Bourdillat (André), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Brillet (François), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Carnoy (Pierre-Georges), capitaine, groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».
Carre (Marc-Jean-Marie), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ». Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'escadre aérienne accordée par ordre n° 23 en date du 30 septembre 1952 du général, commandant l'air en Extrême-Orient.
Chavonand (Aristide-Pierre), capitaine, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Coudert (Marie-Jean), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Fayard (Henri-Benoit), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Fayard (Henri-Benoit), capitaine, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Lancery (Maurice), capitaine, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de renseignements accordée par ordre n° 23 en date du 30 septembre 1952 du général, commandant l'air en Extrême-Orient.
Malard (Auguste-Charles), capitaine, groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».
Mallia (René-Eugène), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Maulbon-d'Arbaumont (Xavier-Charles), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Person (Jean-Yves), capitaine, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Pineau (Jean-Marc), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Rueyres (Guy-Aimé), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Santini (Alexis), capitaine, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Souiat (Henri), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Vives (Robert-Martial), groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Bocognano (Jean-Paul), groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Cambillau (Auguste-Baptiste), groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Cosson (Robert-Yves), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Demeurs (Louis-Germain), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Descamps (Clément-Alexandre), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Escale (Maurice-Georges), lieutenant, centre administratif de l'air n° 217.
Fraimout (Jacques), lieutenant de réserve, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Hanssens (Pierre-Emile), groupe de transport 2/62 « Franche Comté ».
Henge (Michel-Georges), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Lamailloux (Robert-Joseph), lieutenant, escadrille de reconnaissance B. 26.
Landracin (René-Jacques), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Llados (Georges-Antoine), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Nioloux (Noël-Robert), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Romer (René-Charles), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Collas (Georges-Louis), sous-lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Colomb (Roger-Gustave), sous-lieutenant, escadrille de liaisons aériennes n° 54.
Minvielle-Moncla (Vincent), sous-lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Jos (Jean-Robert), aspirant d'active, groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».
Bartier (Henri), adjudant-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Bourgognon (Jacques-Lucien), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Britton (Lucien-Augustin), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/19 «Gascogne ».
Couliet (Jean-Aimé), groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Ferrand (Marien-René), adjudant-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Kergrene (Louis-Julien), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Liotard (Edouard-Gilbert), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Pruneau (Pierre), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».
Soury-Lavergne (Guy-Marie), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/25 « Tunisie ».
Barnoud (Eugène-Louis), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Cinier (René), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 52.
Dalboussière (Camille-Maurice), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Del Monaco (Charles-Antoine), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Desclais (Roger-Marie), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Desclais (Roger-Marie), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Gorse (Roland), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Roche (Antoine-Pierre), adjudant, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Saint-Drenant (Jean-François), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Thibault (René-Louis), adjudant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Borgiallo (René), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Dupont (Robert), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Dutrey (Jean-Michel), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Fairise (Robert-Marie), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Grimmer (Jean-Paul), sergent-chef, groupe de transport 1/61 « Béarn ».
Guillet (Jacques-Omer), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Lacroix (Claude-Emile), sergent-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Peyrichou (Roger), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Rigaud (Louis-Marius), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 54.
Vuillemard (Gilbert), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Bekaert (Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Buffo (Roger), sergent, groupe de transport 1/61 « Béarn ».

Bushing (Pierre), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Chassagnite (Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Guilbot (Jean), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Guilbot (Jean), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Huet (Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Huillet (Roland-Louis), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Leblond (Jean-Charles), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Le Gal (Roger), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Molinier (Jean-Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Molinier (Jean-Pierre), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Munoz (François), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Paulus (Jacques-Augustin), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Pietri (Baptiste), sergent, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Ricard (Marius-Henri), sergent, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Toussaint (Gérard), sergent, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret n° 53-331 du 9 avril 1953 modifiant le décret n° 52-944 fixant les conditions d'intégration d'ingénieurs chimistes du service des poudres, d'ingénieurs des travaux de poudreries et d'officiers d'autres armes, cadres ou services dans le corps des ingénieurs militaires des poudres.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1952, et en particulier les dispositions de son article 19;

Vu le décret n° 52-944 du 6 août 1952 fixant les conditions d'intégration d'ingénieurs chimistes du service des poudres, d'ingénieurs des travaux de poudreries et d'officiers d'autres armes, cadres ou services, dans le corps des ingénieurs militaires des poudres,

Décrète:

Art. 1er. — Le texte du premier alinéa de l'article 7 du décret n° 52-944 du 6 août 1952 est remplacé par le texte suivant:

« *Art.* 7. — Les ingénieurs en chef militaires des poudres, ingénieurs principaux et ingénieurs des poudres nommés conformément aux dispositions ci-dessus conservent leur grade d'après les règles d'assimilation; ils sont intégrés dans leur nouveau corps à la date du 15 octobre 1952 ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Décret du 9 avril 1953 portant modification des décrets du 29 août 1951 modifié et du 21 mars 1952, concernant des délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 24 août 1951 modifié et le décret du 21 mars 1952 portant délégation de signature du secrétaire d'Etat à l'air;

Vu le décret n° 53-140 du 15 janvier 1953 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1953 portant délégation de signature du secrétaire d'Etat à l'air,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 24 août 1951 est annulé et remplacé par le suivant:

« *Art.* 3. — En cas d'empêchement de M. l'ingénieur général de 1re classe de l'air Mazer, directeur technique et industriel de l'aéronautique, la délégation de signature du secrétaire d'Etat à l'air est dévolue à M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Deriat, ou, à défaut, à M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air Baum, dans les conditions de l'article 3 de l'arrêté du 24 août 1951 ».

Ajouter ensuite:

« *Art.* 3 *bis* — Délégation de signature est donnée à M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Gérardin pour toutes les questions de coordination des recherches scientifiques et techniques dont il est chargé au titre de la direction technique et industrielle ».

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit:

Remplacer: « Le chef de la subdivision du matériel de la direction technique et industrielle... », par: « Le chef du bureau des moyens industriels de la direction technique et industrielle... ».

Art. 3. — Le septième alinéa de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit:

Remplacer: « Les directeurs d'arsenaux et d'ateliers industriels, etc... », par: Les directeurs d'ateliers industriels et le chef de la section de liquidation de l'arsenal de l'aéronautique... »

Art. 4. — L'article 12 est modifié ainsi qu'il suit:

Remplacer le deuxième alinéa par le suivant:

« Bureau des moyens industriels de la direction technique et industrielle de l'aéronautique: M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air Borrel (Oscar), chef du bureau ».

Service des marchés et de la production aéronautique.

Ajouter: « et à défaut: M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air Bosquilion de Jenlis (Gonzague) ».

Service de documentation et d'information technique.

Remplacer: « Suppléant: M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air Helleboid (Albin), sous-directeur », par: « Suppléant: M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air Rusch (Georges), sous-directeur ».

Arsenal de l'aéronautique.

L'alinéa concernant l'arsenal de l'aéronautique est annulé et remplacé par le suivant:

« Section de liquidation de l'arsenal de l'aéronautique, titulaire: M. Peuraud (Clovis), chef de service administratif de classe exceptionnelle, chef de la section de liquidation.

« Suppléant: Mlle Brunet (Georgette), chef adjoint de service administratif de classe exceptionnelle ».

Service d'administration des services centraux aéronautiques.

Remplacer: « Titulaire: M. le chef de service administratif de 1re classe Raoulx (Jean) », par: « Titulaire: M. Raoulx (Jean), chef de service administratif de classe exceptionnelle ».

Remplacer: « Suppléant: M. Toulouse (Gabriel), chef de section administrative, chef adjoint du service », par: « Suppléant: M. Toulouse (Gabriel), chef adjoint de service administratif de classe exceptionnelle ».

Circonscription aéronautique régionale de Toulouse.

Remplacer: « Suppléant: M. Dichamp (Marius), chef de section administrative, chargé du service administratif », par: « Suppléant: M. Dichamp (Marius), chef de service administratif ».

Circonscription aéronautique régionale de Marseille.

Remplacer: « Suppléant: M. Nurit (André), adjoint administratif de 1re classe, chef de la section administrative », par: « Suppléant: M. Nurit (André), sous chef de service administratif de 2e classe ».

Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand.

Remplacer: « Titulaire: M. l'ingénieur militaire de l'air principal Jouffret (André), directeur par intérim », par: « Titulaire: M. l'ingénieur militaire principal de l'air Jouffret, directeur ».

Remplacer: « Suppléant: M. Pelletier (Albert), sous-directeur administratif », par: « Suppléant: M. Cauqui (Henri), chef de service administratif ».

Atelier industriel de l'aéronautique d'Alger-Maison-Blanche.

Remplacer: « Titulaire: M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air Chatry (André) », par: « Titulaire: M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air Chatry (André) ».

Atelier industriel de l'aéronautique de Casablanca.

Remplacer: « Suppléant: capitaine Vaissière (Jean), sous-directeur administratif », par: « Suppléant: M. le commandant Paillasse (Georges), sous-directeur administratif ».

Centre interarmées essais engins spéciaux.

Remplacer: « Suppléant: M. le chef d'escadron Dupont (Jacques-André), commandant la base guerre du C. I. E. E. S. », par: « Suppléant. M. le commandant Pinault (Marcel) ».

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter de la date d'entrée en fonction des nouveaux titulaires de délégation et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

PIERRE MONTEL.

Décrets du 9 avril 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, les militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° *RESERVES*

Artillerie.

Baat (Robert-Albert), chef d'escadron, 2e région militaire; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Clave (Jean-Baptiste-Henri-Pierre), commandant d'administration, 4e région; 39 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 juillet 1932.

2° *RAYE DES CADRES*

Infanterie.

Pauly (Bernard), lieutenant-colonel; 40 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1930.

Artillerie.

Bosc (Pierre-Edgard), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1919.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *RESERVES*

Infanterie.

Crosliere (André), capitaine, division de Marrakech; 36 ans de services, 4 campagnes.

Artillerie.

Hutin (Louis-Albert), capitaine, subdivision de Laon; 35 ans de services, 5 campagnes.

Du Luart (Roland-Martin-Ernest), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc; 31 ans de services, 4 campagnes.

Train.

Perault (Eugène-Georges), lieutenant, subdivision de Toulouse; 26 ans de services, 12 campagnes

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Terrade (Philippe-Claude-Alexandre), lieutenant d'administration, 8e région; 38 ans de services, 5 campagnes.

Génie.

De Camaret (Jean-Marie-Léon-Gérard), lieutenant-colonel, commandement supérieur des troupes du Maroc; 29 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

Guilliame (René-Jules-Vincent), chef d'escadron, Afrique occidentale française, Togo; 31 ans de services, 9 campagnes.

Santé.

Gruvel (Charles-Louis), médecin capitaine, 9e région; 29 ans de services, 3 campagnes.

2° *RAYES DES CADRES*

Infanterie.

Gastellier (Georges-André), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes.

Michau (Arsène-Armand), lieutenant; 37 ans de services, 5 campagnes.

Artillerie.

Barnavon (Maxime-Charles-Marie), lieutenant; 32 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Vidal (Emile), lieutenant; 31 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Joris (André-Antoine), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Train.

Delomier (Marie-Jean), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes.

3° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Infanterie.

Pascal (Marcel), sergent, classe 1917, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3660; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Biau (Adrien-Justin), adjudant, classe 1914, recrutement d'Albi, mle 1060; 32 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Coquin (Raoul-Léonce), 2e classe, classe 1913, recrutement de Péronne, mle 366; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Matériel.

Huot (Charles-Léon), adjudant-chef, classe 1902, recrutement de Besançon, mle 2111; 35 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Othon (Léon-Albert-Adrien), adjudant-chef, classe 1912, recrutement de Lisieux, mle 808; 30 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité.

Triacca (Raphaël-Fortuné), sergent, classe 1912, recrutement d'Ajaccio, mle 712; 31 ans de services, 17 campagnes.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les propositions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, les militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° *RESERVES*

Indendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Le Golec (Denis-Jean-Pierre), lieutenant-colonel d'administration 3e région; 38 ans de services, 13 campagnes. A été blessé. Chevalier du 30 juin 1938.

2° *RAYES DES CADRES*

Infanterie.

Fauquenot (Léopold-Augustin), capitaine; 37 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 mars 1923.

Caire (Camille-Marcel-Alcide), lieutenant; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 mars 1916.

Serres (Benoit-Léon), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 septembre 1918.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *RESERVES*

Infanterie.

Pasquier (Albert-Georges), capitaine, troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Dakar; 30 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Abahri Ali, capitaine, division d'Alger; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Rauch (Maurice-Louis), chef de bataillon, subdivision de Nancy; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Leulier (Pierre-Théophile-Julien), capitaine, subdivision de Laon; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Rastouil (Jean-Paul-Joseph), chef de bataillon, division de Fès; 22 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Weill (Jean-Simon-Alexandre), capitaine, 6e région; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Guaz (René-Blaise-Joseph), lieutenant, subdivision de Grenoble; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Lanet (Raoul-François-Antoine), capitaine, subdivision de Chambéry; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Geay de Montenon (Marie-Joseph-Etienne), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

De Begon de Larouzière (Henri-François-Dominique), chef de bataillon, subdivision de Clermont-Ferrand; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Vieillefibière (Maurice), lieutenant, subdivision de Versailles; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ramard (Albert-Joseph), chef de bataillon, division d'Alger; 27 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Castagne (René-Jean-Baptiste), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Coadelot (Raoul), lieutenant, subdivision de Vannes; 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Simionesco (Benjamin), lieutenant, subdivision de Paris; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

De Chastenet de Puységur (Jacques-Marie-Hubert-Bernard), capitaine, subdivision de Paris; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Breitel (Jules-Charles-Albert), capitaine, division de Casablanca; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Arme blindée cavalerie.

Maillot (Jean-François-Claude), lieutenant, subdivision de Pau; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Heysch (François-Marie-Reynold-Georges), lieutenant, subdivision de Paris; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Merlet (Jean-Gaston), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Amiot (Robert-Constant), capitaine, subdivision de Paris; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Vansteenberghe (Paul-Charles-Henri), capitaine, division d'Oran; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Siano-Clajac (Marcel-Louis), lieutenant, subdivision de Sousse; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Transmissions.

Grillet (Pierre-Marius), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Caby (Jean-Baptiste-Pierre-Marie), chef de bataillon, commandement supérieur des troupes du Maroc; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Carisio (Pierre-Mathieu), lieutenant, division d'Alger; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Assimilés spéciaux.

TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE

Gauthier (Paul-Hippolyte-Gabriel), chef de section; 38 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Blaise (Joseph-Maurice), capitaine d'administration, 8e région; 38 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marteau (Charles-Maurice-Camille), lieutenant d'administration, 4e région; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Génie.

Mas (Pierre), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX D'ARMEMENT

Nicolau-Bergeret (Gaston), ingénieur de 1re classe; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Six (Emile-Adolphe-Marie-Joseph), capitaine, subdivision de Paris; 35 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Le Thomas (Eugène-Marcel), lieutenant, subdivision de Marseille; 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Chone (Jean-Pierre-Alexandre), lieutenant, subdivision de Nancy; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Vinot (Henri-Denis-Jean-Baptiste), capitaine, troupes de Madagascar et dépendances; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Capeyron (Bernard-Georges-Robert), capitaine, subdivision de Bordeaux; 36 ans de services, 6 campagnes. A été cité

Brisson (Louis-Charles-Cyprien), capitaine, troupes de l'Afrique occidentale française; 23 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité

2° *RAYES DES CADRES*

Infanterie.

Lefebvre (Marie-Alfred), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Dauphin (Edouard-Pierre), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Chagra Mohamed, lieutenant; 31 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Denis (Alexis-Germain), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Cucuel (Jean-Charles), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Prunier (Pierre-Etienne), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Leturgie (Jean-Eugène-Marie), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Jeandros (René-Joseph), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Guyard (Pierre), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Labelle (Jean-Marie), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Chaigneau (Emile-Jean-Gustave), capitaine; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Franjou (Lucien-Paul), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

More (Jacques-René-François-Marie), capitaine; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Legoupil (Marcel-Louis-Emile), capitaine; 35 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Duffaut (André-Elie-Paul-Vincent), sous-lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Richard (Adolphe-Théodore), lieutenant; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Gros (Raoul-Marie-Eugène), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Favard (Jean), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Grandon (Louis-Alexis-Sylvain), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Train.

De Curel (Marie-Albert-Louis-Charles), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Soubrier (Louis-Jean-Antoine), sous-lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Transmissions.

Lafosse (Henri-Léon-Timothée-Marcel), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Brule (François-Martin-Henri), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

3° DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Barrez (Jean-Charles), adjudant-chef, classe 1906, recrutement de Paris, mle n° 796, 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade d'officier.

A TITRE CIVIL

MM.

Cagnard (Paul-Joseph-Gustave), docteur en médecine; 49 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1935.

Chollou (Marcel), chirurgien dentiste à l'école militaire préparatoire des Andelys; 40 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1935.

Derain (Léon-Alfred), docteur-vétérinaire; 54 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 mars 1923.

Granier de Lilliac (René-Joseph-Marie), ingénieur en chef à l'établissement de Nantes des Ateliers et chantiers de la Loire; 45 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

Montero (Lucien-Emile), docteur en médecine; 38 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1935.

Trillat (Jean-Jacques), chef de laboratoire du centre national de la recherche scientifique; 34 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 février 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Bourdais (Maurice), chef d'atelier, personnels civils extérieurs du ministère de la défense nationale; 45 ans de services civils et militaires.

Brintet (Paul-Jules-Marie-Edmond), secrétaire général de la Compagnie française de matériel de chemin de fer; 31 ans de services civils et militaires.

Mme Janer, née Walter (Gabrielle-Marcelle), infirmière; 34 ans de services civils.

Kruch (Maurice-Jean-Charles), administrateur des services de l'Assemblée nationale; 32 ans de services civils et militaires.

Raybaud (Joseph-Ernest), chargé de mission au cabinet du ministre de la défense nationale; 28 ans de services civils et militaires.

Tolmer (Jean), président de l'Escadron chaumontais, société de préparation militaire de la Haute-Marne; 39 ans de services civils et militaires.

Tregoat (Arsène), docteur en médecine; 54 ans de services civils et militaires.

Décret du 9 avril 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 avril 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent:

Au grade de chevalier.

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Balon (André), sergent-chef, 1er bataillon de marche indochinois.

Barbe (Jean-Jacques-Bernard), lieutenant, groupement mobile n° 3, 1er bataillon muong.

Bettray (Michel), lieutenant de réserve, forces terrestres Sud-Vietnam.

Blanc-Pinget (Gaston-Félix), maréchal des logis chef, 1re légion de marche de garde républicaine.

Cazeneuve (Hildebert-Joseph), capitaine, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Coudier (René-Paul), médecin lieutenant, service de santé.

Faisant (Léon-Paul), capitaine, 3/43e régiment d'infanterie coloniale.

Gaillé (René-Edouard-Gaston), lieutenant, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Golfier (Jean), capitaine, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.

Laigle (Jean-Jules-Alexandre), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.

Le Lay (Alexandre-Marie), adjudant-chef, groupe mobile n° 1, groupe de marche du 64e régiment d'artillerie d'Afrique.

Le Roy (Raymond-Joseph-Jean), lieutenant, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Marcus (Noël), capitaine, 2e bataillon d'infanterie Laos.

Marlien (Jean-Auguste-Anastase), lieutenant, 1er bataillon, 1er groupe d'artillerie vietnamien.

Mellier (Maurice-Paul-Antoine-Jules), lieutenant, 2e bataillon muong.

Ramelot (Marcel-Joseph), adjudant, 2e bataillon thai.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Tillou (Charles-Raphaël-Pierre), sous-lieutenant, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, l'intéressé ayant déjà été cité pour les mêmes faits.

COREE

Dayez (Aimé-Gustave), adjudant-chef, bataillon français de l'O. N. U.

Decker (Yves-Paul-René), sous-lieutenant, bataillon français de l'O. N. U.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la marine, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés à 100 p. 100 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade de chevalier.

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

Mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1914-1918.

Brézellec (Pierre-Marie), ex-matelot sans spécialité, mle 30-419 Paim. pol. Médaillé militaire du 9 septembre 1915 (pour compter du 18 décembre 1950, date d'entrée en jouissance de la pension définitive).

Le Chalonny (Louis-Marie), ex-matelot sans spécialité, mle 103-911-2. Médaillé militaire du 20 juillet 1915 (pour compter du 24 juin 1950, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.

Marchand (André-Albert), ex-matelot sans spécialité, mle 12985-4. Médaillé militaire du 30 mars 1936 (pour compter du 29 mars 1950, date d'entrée en jouissance de la pension définitive.

RÉFORMÉS A 100 P. 100 POUR BLESSURES DE GUERRE

Mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1939-1945.

Demange (Georges-Henri), ex-premier maître fusilier, mle 3044-C-29. Médaillé militaire du 5 mai 1945 (pour compter du 5 novembre 1948, date d'entrée en jouissance de la pension définitive).

Bouleau (Roger), ex-quartier-maître fusilier, mle 1745-T-39. Médaillé militaire du 1er avril 1946 (pour compter du 19 décembre 1950, date d'entrée en jouissance de la pension définitive).

Tanguy (Jean-Marie), ex-quartier-maître canonnier, mle 1433-B-36. Médaillé militaire du 5 juin 1940 (pour compter du 18 décembre 1943, date d'entrée en jouissance de la pension définitive).

Le Chaponnier (Henri-Emile), ex-quartier-maître fusilier, mle 931-C-37. Médaillé militaire du 6 octobre 1945 (pour compter du 20 avril 1951, date d'entrée en jouissance de la pension définitive).

Ansquer (Jean-Théodore), ex-quartier-maître fusilier, mle 2132-B-40. Médaillé militaire du 27 décembre 1941 (pour compter du 22 décembre 1945, date d'entrée en jouissance de la pension définitive).

Par décret du Président de la République en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à l'officier désigné ci-après:

Au grade de chevalier.

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

Le Goff (Jean), capitaine du vapeur *Rennes*. Cité à l'ordre de l'armée de mer (à titre posthume) par décision, en date du 8 novembre 1940, de l'amiral de la flotte commandant en chef les forces maritimes françaises.

Par décret du Président de la République en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la marine, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relative à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Loréal (Joseph), ex-matelot sans spécialité, mle 6750, Auray. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1940. Réformé à 100 p. 100 pour blessure de guerre avec bénéfice de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à l'air, le conseil de l'ordre entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décrets n° 50-664 du 14 juin 1950 et n° 51-760 du 14 juin 1951):

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

Au grade de chevalier.

Lavaysse (Louis-Laurent-Alphonse), commandant.

Cette nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décrets du 9 avril 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Aubard (Baptiste), classe 1903, mle 1112 au recrutement de Périgueux, soldat du 217e régiment d'infanterie.

Auguie (Camille), classe 1914, mle 1040 au recrutement de Cahors, soldat du 21e régiment d'infanterie.

Bariteau (Louis-Auguste), classe 1908, mle 998 au recrutement de Saintes, brigadier du 5e R. A. D. C. A.

Baude (Emile-Richard-Gaston), classe 1914, mle 915 au recrutement de Saint-Omer, sergent du 107e régiment d'infanterie.

Belliard (Désiré), classe 1912, mle 993 au recrutement de Blois, sergent du 6e bataillon de chasseurs à pied.

Cardeillac (André), classe 1915, mle 857 au recrutement d'Agen, soldat du 412e régiment d'infanterie.

Causse (Edouard-Elie), classe 1914, mle 1291 au recrutement de Narbonne, soldat du 15e régiment d'infanterie.

Chauvel (Amédée-Maurice-Octave), classe 1901, mle 1727 au recrutement d'Auxerre, soldat du 4e régiment de zouaves.

Cherquitte (Albert-Léopold), classe 1905, mle 89 au recrutement de Laon, cavalier du 9e dragons.

Cornier (Pierre), classe 1914, mle 2148 au recrutement de Limoges, soldat du 81e régiment d'infanterie.

Cros (Toussaint), classe 1911, mle 312 au recrutement de Foix, soldat du 53e régiment d'infanterie.

Evrard (Claude), classe 1912, mle 5536 au recrutement de la Seine (3e bureau), canonnier au 116e régiment d'artillerie lourde.

Fradin (Claudius), classe 1905, mle 2232 au recrutement de Riom, soldat du 121e régiment d'infanterie.

Giraud (Jean-Alfred), classe 1909, mle 553 au recrutement de Saint-Gaudens, soldat du 11e régiment d'infanterie.

Gisquet (Jean-Gustave-Henri), classe 1912, mle 3994 au recrutement de la Seine (3e bureau), soldat du 160e régiment d'infanterie.

Gouin (François-Henri), classe 1908, mle 674 au recrutement du Mans, canonnier du 115e régiment d'artillerie lourde.

Huvelle (Ferdinand), classe 1915, mle 1484 au recrutement de Châlons-sur-Marne, chasseur du 25e bataillon de chasseurs à pied.

Laurent (Alexandre-Edmond-Paul), classe 1912, mle 826 au recrutement de Mamers, sapeur du 21e régiment du génie.

Ligny (Adolphe-Alexandre), classe 1915, mle 922 au recrutement de Rouen, sapeur du 1er régiment du génie.

Lorry (Edouard-Victor), classe 1917, mle 2398 au recrutement de Valenciennes, soldat du 43e régiment d'infanterie.

Lozes (Paul-Edmond), classe 1916, mle 1712 au recrutement de Saintes, canonnier du 287e régiment d'artillerie.

Monier (Marcellein-Emile), classe 1902/1907, mle 398 au recrutement de Melun, brigadier du 120e régiment d'artillerie.

Novembre (Edouard-Jean), classe 1906, mle 2009 au recrutement de Rhône-central, soldat du 52e régiment d'infanterie.

Papin (Denis-Ernest), classe 1912, mle 217 au recrutement de Soissons, soldat de la 10e section d'infirmiers militaires.

Piget (Octave), classe 1915, mle 1239 au recrutement de Châteauroux, soldat du 1er régiment d'aérostiers.

Quebriac (François-Marie), classe 1915, mle 1139 au recrutement de Saint-Malo, soldat du 106e régiment d'infanterie.

Rateau (Emile), classe 1909, mle 660 au recrutement de Nevers, canonnier du 1er régiment d'artillerie.

Roxin (Henri-Jules), classe 1915, mle 882 au recrutement de Verdun, chasseur du 25e bataillon de chasseurs à pied.

Saigne (Gérard-François), classe 1908, mle 1287 au recrutement de Bordeaux, soldat du 221e régiment d'infanterie.

Toison (Jules-Victor), classe 1910, mle 2435 au recrutement de la Seine (1er bureau), sapeur du 8e régiment du Génie.

Viboud (Louis), classe 1915, mle 1713 au recrutement de Chambéry, soldat du 75e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent le cas échéant les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

CAMPAGNES EXTÉRIEURES 1921-1939

Sallal Mohamed, classe 1924, mle R. M. 469 au recrutement d'Alger, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs algériens.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme et annule le cas échéant les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour ses blessures.

GUERRE 1939-1945

Abdedou Ali, classe 1937, mle L. M. 1365 au recrutement d'Alger, tirailleur du 29e régiment de tirailleurs algériens.

Ahdjoudj Kaci, classe 1926 A, mle 3525 R. M. au recrutement d'Alger, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs algériens.

Aït Amara Larbi ben Akli, classe 1939, mle 9040 R. M. au recrutement de Constantine, soldat du C. O. I. 45.

Baouz Abderrahmane ben Ali, classe 1940, mle 16561 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Bechir ben Haniche ben Aouanes, classe 1938, mle 1693 au recrutement de Bizerte, tirailleur du 20e régiment de tirailleurs tunisiens.

Berbezy (René), classe 1942, mle 697 au recrutement de Montluçon, brigadier-chef du 67e régiment d'artillerie.

Bessaguet (Jean-Joseph-Robert), classe 1943, mle 9267 au recrutement de Limoges, soldat F. F. I. maquis de la Dordogne-Nord.

Bichard (Joseph), classe 1917, mle 1186 au recrutement de Chalon-sur-Saône, sergent F. F. I.

Bonne (Paul), classe 1938, mle 1722 au recrutement de Béthune, chasseur du 110e bataillon de chasseurs à pied.

Bouazza ben El Mekki, classe 1940, mle A 3251 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Brahim ben Ahmed, classe 1934, mle 01969 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Chergui Henni Salem ben Mohamed, classe 1943, mle L. M. 362 au recrutement d'Alger, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Conq (Jean-Michel), classe 1937, mle 616 au recrutement de Brest, caporal F. F. I. des F. F. I. du Finistère, bataillon de Ploudalmezeau.

Couillard (Georges-Raymond), classe 1926, mle 761 au recrutement de Privas, caporal-chef F. F. I., 6e compagnie, 1er bataillon A. S. de la Drôme.

Dayses (Charles-Jean-Joseph), classe 1930, mle 855 au recrutement de Mont-de-Marsan, sapeur du 6e régiment du génie.

Djaber Mohamed Ouali, classe 1943, mle 888 au recrutement d'Alger, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Durand (Aimé-André), classe 1943, mle 1290 au recrutement de Saïgon, soldat du 11e régiment d'infanterie coloniale.

Fersing (Jean-Alphonse), classe 1942, mle 1942 au recrutement de Metz, sergent F. F. I. région C., secteur de Forbach.

Fleury (Henri-Pierre), classe 1932, mle 106 au recrutement du Havre, maréchal des logis du 1er train auto.

Gouzien (Clet-Marie-Joseph), classe 1934, mle 992 au recrutement de Quimper, sergent du 1er régiment de zouaves.

Guenachi Mohamed, classe 1939, mle L. M. 861 au recrutement d'Alger, sergent du 9e régiment de tirailleurs algériens.

Guingand (Antoine), classe 1942, mle 23977 L. au recrutement de Lyon, sergent du 99e régiment d'infanterie alpine.
Haegeli (Auguste), classe 1938, mle 339 S. E. au recrutement de Strasbourg, cavalier du 4e régiment de dragons portés.
Hedjaz Bourid ben Amor, classe 1937, mle 3895 au recrutement de Constantine, soldat du 9e régiment de zouaves.
Hofman (Jean-Gérard), classe 1946/11, mle L. 1507 au recrutement d'Epinal, soldat du 431e bataillon médical.
Kacem Bouazza, classe 1936, mle 168 au recrutement d'Oran, sapeur du 19e régiment du génie.
Lahcen ben Ahmed, classe 1939, mle A. 3117/39 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Lahcen ou Bougrine ben Ahmed, classe 1942, mle A. 3103 au recrutement du Maroc, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Larbi Mohamed ben Saïd, classe 1934, mle R. M. 1590 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Le Duff (René-Louis), classe 1941, mle 3271 au recrutement de Toulouse, sergent du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Le Maître (Célestin), classe 1929, mle 522 au recrutement de Valenciennes, sergent-chef de la 3e section d'infirmiers militaires.
Le Pouzon (Antoine-Guillaume), classe 1932, mle 551 au recrutement de Lorient, canonnier du 35e régiment d'artillerie.
Levitre (Pierre-Marcel-Marie), classe 1943, mle 16436 au recrutement de Rouen, zouave du 3e régiment de zouaves.
Magnin (Roger-Georges), classe 1947, mle 9051 au recrutement de Besançon, soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Martel (Maurice), classe 1941, mle 9536 au recrutement de Clermont-Ferrand, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs sénégalais.
Mhi ben Taleb, classe 1936, mle A. 5636 au recrutement du Maroc, sergent du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Miloudi ben Ahmed, classe 1940, mle A. 8337 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Bouazza, classe 1935, mle A. 1393 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Lahsen, classe 1940, mle A. 1313 au recrutement du Maroc, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Lahsen, classe 1939, mle B. 1284 au recrutement du Maroc, caporal-chef au 7e régiment de tirailleurs marocains.
Moktar ben Djillali, classe 1942, mle 3208 au recrutement du Maroc, soldat de la 15e compagnie auxiliaire marocaine.
Pace (Félix-François), classe 1943, mle 2591 au recrutement d'Alger, sapeur du 83e bataillon du génie.
Palacios (Charles), classe 1919, mle 2514 au recrutement de la Seine, 1er bureau, sergent F. F. I., A. S. Haute-Savoie, secteur de Thorens.
Perucca (Marc-Marie), classe 1941, mle 964 au recrutement d'Alger, caporal du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Prieto (Joseph), classe 1937, mle 2622 au recrutement de la Seine, 1er bureau, cavalier du 3e bataillon de dragons portés.
Redoute (Roger-Serge), classe 1943, mle 2283 au recrutement de Mézières, sergent du 1er bataillon de chasseurs parachutistes.
Roussin (Jean), classe 1920, mle 4210 au recrutement de Marseille, sergent du 617e régiment de pionniers.
Saddek Ali ben Mohamed, classe 1942, mle L. M. 127 au recrutement d'Alger, tirailleur du 9e régiment de tirailleurs algériens.
Salah ben Hadj Mohammed, classe 1940, mle A. 5000 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Salah ben Messaoud, classe 1939, mle A. 1187 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Touret (Marcel), classe 1936, mle 804 au recrutement du Mans, soldat du 117e régiment d'infanterie.
Zerfa Ali ben Messaoud, classe 1942, mle 182 L. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent le cas échéant les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Alibert (Louis-Charles), classe 1917, mle 1357 au recrutement d'Albi, canonnier du 116e régiment d'artillerie lourde.
Bacquerie (Antonin), classe 1912, mle 815 au recrutement de Libourne, soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale.
Balcou (Joseph), classe 1915, mle 234 au recrutement de Guingamp, zouave du 7e régiment de zouaves.
Béraud (Joseph-Jacques), classe 1917, mle 1008 au recrutement de Gap, chasseur du 12e bataillon de chasseurs à pied.
Binse (Edgard-Ernest), classe 1909, mle 2718 au recrutement de Béthune, soldat du 73e régiment d'infanterie.
Boualame Amar ben Ahmed, classe 1917, mle 12163 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 9e régiment de tirailleurs algériens.
Bouedo (Auguste-Louis-Marie), classe 1913, mle 1133 au recrutement de Lorient, soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Briant (Yves-Marie), classe 1915, mle 1912 au recrutement de Quimper, soldat du 372e régiment d'infanterie.
Bucau (Gabriel-Finissant), classe 1914, mle 4553 au recrutement de Bordeaux, soldat du 37e régiment d'infanterie coloniale.
Chenault (Henri-Vincent), classe 1914, mle 866 au recrutement d'Orléans, soldat du 108e régiment d'infanterie.
Coulon (Yvon-Fortuné), classe 1915, mle 168 au recrutement de Constantine, zouave du 4e régiment de zouaves.
Dabadie (Jacques), classe 1897, mle 1257 au recrutement de Pau, soldat du 55e régiment d'infanterie.
Demengel (Marcel-Louis), classe 1914, mle 80 au recrutement de Melun, soldat du 94e régiment d'infanterie.
Durand (Fernand-Julien), classe 1915, mle 502 au recrutement d'Amiens, soldat du 110e régiment d'infanterie.
Gabriel (Pierre), classe 1914, mle 1527 au recrutement de Limoges, zouave du 3e régiment de zouaves.
Gaumont (Charles-Eugène), classe 1911, mle 2805 au recrutement de la Seine (6e bureau), maréchal des logis du 60e régiment d'artillerie.
Giffaux (Maxime-Julien), classe 1916, mle 2680 au recrutement de Versailles, soldat du 22e régiment d'infanterie.
Giuly (Olivier), classe 1916, mle 2344 au recrutement d'Ajaccio, canonnier du 29e régiment d'artillerie.
Godet (Auguste-Désiré), classe 1914, mle 14385 au recrutement de Bourges, soldat du 173e régiment d'infanterie.
Goemaere (Arthur-Valéri-Albert), classe 1897, mle 6082 au recrutement de Lille, soldat du 43e régiment d'infanterie.
Gondelmann (Lazare), classe 1912, mle 10046 au recrutement de la Seine, 4e bureau, soldat du 1er régiment étranger, 3e bataillon de marche.
Hassine ben Mohamed Djemaâ, classe 1917, mle 2367 au recrutement A. C. A. T., tirailleur du 8e régiment de tirailleurs tunisiens.
Herbin (André), classe 1918, mle 850 au recrutement de Verdun, soldat du 21e régiment d'infanterie.
Hervagault (Augustin-Louis-Pierre-Marie), classe 1906, mle 170 au recrutement de Vitré, soldat du 41e régiment d'infanterie.
Jules (Georges-Etienne), classe 1909, mle 12 au recrutement de Mamers, soldat du 13e train.
Lalau (Paul-Emile), classe 1913, mle 4121 au recrutement de Lille, soldat du 110e régiment d'infanterie.
Lasnier (Armand), classe 1899, mle 1512 au recrutement de Magnac-Laval, soldat du 98e régiment d'infanterie.
Lecoq (Théodore), classe 1917, mle 1007 au recrutement de Beauvais, soldat du 106e régiment d'infanterie.
Leroi (Henri-Léon), classe 1909, mle 376 au recrutement de Laval, canonnier du 9e régiment d'artillerie.
Lhuillier (Georges-Jean), classe 1906, mle 2309 au recrutement de Bordeaux, maréchal des logis du 252e régiment d'artillerie de campagne.
Mallemont (Etienne-Aimable), classe 1911, mle 3068 au recrutement de Versailles, soldat du 66e régiment d'infanterie.
Marbouty (Joseph-Michel), classe 1915, mle 1600 au recrutement de Brive, soldat du 15e régiment d'infanterie.
Marcha (Raoul), classe 1918, mle 376 au recrutement de Bordeaux, soldat du 89e régiment d'infanterie.
Maron (Léon-Lucien), classe 1901, mle 6 au recrutement de Toul, soldat du 33e régiment d'infanterie.
Meoulle (Adrien-Joseph), classe 1915, mle 1305 au recrutement de Bordeaux, soldat du 33e regiment d infanterie coloniale.
Metais (Aimé-Félicien-Octave), classe 1901, mle 1345 au recrutement de Châtellerault, soldat du 32e régiment d'infanterie.
Montmartin (Jean-Louis), classe 1918, mle 766 au recrutement du Puy, soldat du 233e régiment d'infanterie.
Noël (Adrien-François), classe 1899, mle 162 au recrutement de Guéret, sergent du 203e régiment d'infanterie.
Patissou (Fernand), classe 1909, mle 1490 au recrutement de Périgueux, canonnier du 175e régiment d'artillerie de tranchée.
Pellat (Charles-Augustin), classe 1917, mle 309 au recrutement de Gap, soldat du 91e régiment d'infanterie.
Puyo (Paul), classe 1917, mle 1471 au recrutement de Bayonne, soldat du 24e régiment d'infanterie coloniale.
Rehault (Albert-Alphonse), classe 1910, mle 29 au recrutement de Saint-Lô, soldat du 135e régiment d'infanterie.
Roge (Ernest-Louis), classe 1907, mle 2127 au recrutement de Nancy, soldat du 132e régiment d'infanterie.
Rouget (Amédée-Philippe), classe 1915, mle 443 au recrutement de Tours, caporal du 63e régiment d'infanterie.
Seurin (Yves), classe 1915, mle 3097 au recrutement de Bordeaux, soldat du 418e régiment d'infanterie.

Siadous (Jean-Baptiste), classe 1908, mle 1165 au recrutement de Toulouse, légionnaire du 1er régiment étranger.
Steelandt (Adolphe-Paul), classe 1904, mle 6270 au recrutement de Lille, soldat du 365e régiment d'infanterie.
Thomas (France-James), classe 1913, mle 3365 au recrutement de la Seine, 1er bureau, canonnier du 87e régiment d'artillerie lourde.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Abdessiam ben Mohammed, classe 1940, mle 3608 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Ahmed Ould Ali Berrichid, classe 1943, mle A. 4780 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Ali ben Mohammed ou Lahsen, classe 1940, mle A. 3682 au recrutement de Rabat, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Barbaud (Pierre-Constant-Aurélien), classe 1934, mle 860 au recrutement de Lons-le-Saunier, canonnier du 38e régiment d'artillerie divisionnaire.
Beaufils (Maurice), classe 1930, mle 1365 au recrutement de Poitiers, soldat du 381e régiment d'infanterie.
Belley (Auguste), classe 1931, mle 1113 au recrutement de Laval, caporal du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Berda Ali ben Mohamed, classe 1932, mle 4707 au recrutement d'Alger, tirailleur du 15e régiment de tirailleurs algériens.
Boubakar, classe 1938, mle 61770 au recrutement de la Guinée, tirailleur du 57e régiment de tirailleurs sénégalais.
Boujemaa ben Mohamed, classe 1939, mle A. 3882 au recrutement du Maroc, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Chami Abdelmadjid, classe 1938, mle 749 L. M. au recrutement de Batna, tirailleur de 1re classe du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Colonna (Jean), classe 1940, mle 2384 au recrutement d'Ajaccio, sergent de la 1re division française libre.
Delmarre (Gaston-Alfred-Désiré), classe 1922, mle 807 au recrutement de Dunkerque, F. F. I. mouvement « Libération-Nord », Pas-de-Calais (secteur de Lens).
Delsart (Jean-Baptiste), classe 1930, mle 1243 au recrutement d'Arras, caporal du 127e régiment d'infanterie.
Duhamel (Roger-Marius), classe 1936, mle 2415 au recrutement de Rouen, soldat du 91e régiment d'infanterie.
El Jilali ben Bouzekri, classe 1939, mle 4380 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
El Houssaine ben Ahmed, classe 1939, mle 4761 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Gatto (Georges-René), classe 1938, mle L. M. 67 au recrutement de Tunis, soldat du 1er groupe de commandos d'Afrique.
Grouille (Jacques), classe 1932, mle 984 au recrutement de Guéret, maréchal des logis du 12e régiment d'artillerie.
Guediri Belkacem, classe 1930, mle 348 L. M. au recrutement de Constantine, caporal du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Guerfani Kada, classe 1936, mle 01792 au recrutement d'Oran, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs algériens.
Herault (Gustave-André), classe 1930, mle 217 au recrutement de la Roche-sur-Yon, soldat du 125e régiment d'infanterie.
Jourda (Jean-François-Marcellin), classe 1933, mle 1335 au recrutement de Perpignan, caporal du 96e régiment d'infanterie alpine.
Juchereau (Roland), classe 1926, mle 1548 au recrutement de Châteauroux, soldat du 31e régiment d'infanterie.
Khadir ben Abdesselam, classe 1939, mle 32980 au recrutement du Maroc, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Kouider Miloud, classe 1937, mle 6141 au recrutement d'Oran, zouave du 2e régiment de zouaves.
Lasfer Mouloud ben Mohamed, classe 1939, mle L. M. 537 au recrutement de Constantine, brigadier du 67e régiment d'artillerie.
Laurand (Emile-Marcel), classe 1928, mle 1927 au recrutement de Moulins, soldat de la 13e compagnie d'ouvrier d'artillerie.
Lecomte (Maurice-Marcel), classe 1937, mle no 2173 au recrutement de Rouen, soldat du 1er régiment d'infanterie.
L'Huillier (Armand-Roger), classe 1930, mle 2877 au recrutement de Nancy, maréchal des logis du 9e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.
Linglois (Jean-Ernest-Charles), classe 1934, mle 1672 au recrutement de Besançon, sergent-chef du 4e bataillon de chasseurs à pied.
Malescot (Paul-Lucien), classe 1938, mle 1368 au recrutement de la Roche-sur-Yon, adjudant du 93e régiment d'infanterie.
Mariel (Jean-Yvon), classe 1942, mle 9337 au recrutement de Périgueux, sergent F. F. I., secteur du Sarladais (Dordogne).
Merkedane Abdelkader ben Said, classe 1930, mle L. M. 120 au recrutement d'Alger, caporal du 9e régiment de tirailleurs algériens.
M'Hamed ben Mohamed ben Abbou, classe 1943, mle A. 4782 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Minier (Daniel), classe 1933, mle 2095 au recrutement de Tours, soldat du 95e régiment d'infanterie.
Mohammed ben Ali, classe 1937, mle A. 263 au recrutement du Maroc, tirailleur au 7e régiment de tirailleurs marocains.
Moll (Fernand), classe 1945, mle R. M 1472 au recrutement d'Alger, cavalier du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
Mournard (René), classe 1941, mle 9647 au recrutement d'Alger, cavalier du 3e régiment de chasseurs d'Afrique.
Oudjane Aissa, classe 1941, mle 479 L. M. C. au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Palamini (Ernest-Bruno), classe 1917, mle 34993 au recrutement de Grenoble, chasseur du 11e bataillon de chasseurs à pied.
Pesnel (Léon-Alphonse), classe 1940, mle 2158 au recrutement de Caen, caporal du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Prossel (André), classe 1929, mle 1919 au recrutement de Mont-de-Marsan, zouave du 12e régiment de zouaves.
Quennehen (Irénée-Marcel), classe 1935, mle 418 au recrutement d'Amiens, caporal du 3e régiment du génie.
Rumeni (Alphonse), classe 1934, mle 4982 au recrutement de la Seine (1er bureau), soldat du 80e régiment d'infanterie.
Saidaoui Ahmed, classe 1936, mle 3358 au recrutement de Constantine, sergent du 19e régiment de tirailleurs algériens.
Salah ben Mohamed ben Ali, classe 1939, mle A. 2701 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Saubestre (Jean-Ernest), classe 1918, mle 747 au recrutement d'Aegn, soldat F. F. I., secteur de Lot-et-Garonne.
Serieys (Paul-Marcel), classe 1926, mle 333 au recrutement de Cahors, sergent F. F. I., préfecture de police (et groupe Alliance).
Slatnia Zine, classe 1940, mle 430 L. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Travert (Hubert-Auguste), classe 1928, mle 1722 au recrutement du Mans, sergent-chef du 113e régiment d'infanterie.
Truchon (Jacques), classe 1946, mle 2310 au recrutement de Lyon, soldat du 3e régiment de marche du Tchad.
Vaucoret (Georges), classe 1914, mle 38748 au recrutement de Saint-Pierre-d'Albigny, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Vincent (Pierre-Gaston), classe 1934, mle 3237 au recrutement de Bordeaux, garde républicain, légion G. R. M. du Maroc.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 9 avril 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Antrope (Gaëtan-Auguste), classe 1905, mle 223 au recrutement de Beauvais, canonnier du 22e régiment d'artillerie.
Artagnan (Marius-Victor-Julien), classe 1917, mle 616 au recrutement d'Auch, zouave du 3e régiment de zouaves.
Astruc (Hippolyte), classe 1915, mle 818 au recrutement de Mende, chasseur du 24e bataillon de chasseurs alpins.
Bachimont (Sulpice-Louis-Joseph), classe 1910, mle 1931 au recrutement de Saint-Omer, soldat du 165e régiment d'infanterie.
Baussant (Jean-Baptiste), classe 1917, mle 1697 au recrutement d'Annecy, soldat du 3e régiment de zouaves.
Begonin (Jean-Pierre), classe 1905, mle 1608 au recrutement de Montbrison, soldat du 275e régiment d'infanterie.
Biaggi (Jean-François), classe 1904, mle 1921 au recrutement d'Ajaccio, soldat du 173e régiment d'infanterie.
Boetti (Félix-Noël), classe 1918, mle 2228 au recrutement de Nice, soldat du 173e régiment d'infanterie.
Brunot (Gilbert), classe 1905, mle 784 au recrutement de Moulins, soldat du 358e régiment d'infanterie.
Carrère-Poey (Jean), classe 1911, mle 1827 au recrutement de Pau, chasseur du 28e bataillon de chasseurs à pied.
Chevrier (Louis-Alexandre-Auguste), classe 1915, mle 567 au recrutement de la Roche-sur-Yon, caporal du 65e régiment d'infanterie.
Cotto (Charles-Marius), classe 1908, mle 1753 au recrutement de Nice, soldat du 7e régiment du génie.
Cristofari (Philippe-Marie), classe 1910, mle 2195 au recrutement d'Ajaccio, soldat du 173e régiment d'infanterie.
Denis (Henri), classe 1908, mle 368 au recrutement d'Avesnes, sergent du 147e régiment d'infanterie.
Dubois (André-Raymond-Francis), classe 1918, mle 1040 au recrutement de Châlons-sur-Marne, soldat de la 6e section de chemin de fer.
Dufour (Jean), classe 1908, mle 412 au recrutement de Limoges, soldat du 63e régiment d'infanterie.

Esnault (Georges-Eugène), classe 1903, mle 76 au recrutement du Mans, soldat du 117e régiment d'infanterie.
Filippi (Joseph), classe 1904, mle 2446 au recrutement d'Ajaccio, sergent du 29e régiment d'infanterie.
Fouasnon (Albert-Célestin), classe 1915, mle 457 au recrutement de Mamers, soldat du 330e régiment d'infanterie.
Gilbert (Ernest), classe 1907, mle 628 au recrutement de Cholet, sapeur du 6e régiment du génie.
Guerardelle (Fernand-Jules), classe 1905, mle 5126 au recrutement de Lille, soldat du 31e régiment d'infanterie.
Hurel (Charles-Armand), classe 1918, mle 599 au recrutement de Lisieux, soldat du 359e régiment d'infanterie.
Kerbrat (Alain-Louis), classe 1916, mle 1238 au recrutement de Brest, sergent du 47e bataillon de chasseurs alpins.
Klein (Jules-Michel), classe 1909, mle 2696 au recrutement de la Seine (6e bureau), soldat du 20e bataillon de chasseurs à pied.
Legal (Auguste-Joseph), classe 1912, mle 833 au recrutement de Nîmes, soldat de la 14e section de C. O. A.
Lourtaut (Modeste-Georges), classe 1917, mle 872 au recrutement de Mirande, soldat du 46e régiment d'infanterie.
Luca (Pierre-Paul), classe 1906, mle 304 au recrutement de Bastia, soldat du 173e régiment d'infanterie.
Martinet (Jules-Louis), classe 1914, mle 3615 au recrutement de la Seine (3e bureau), soldat du 120e régiment d'infanterie.
Martinou (Pierre-Gilbert), classe 1916, mle 2095 au recrutement de Bayonne, soldat du 166e régiment d'infanterie.
Mie (Henri-Jean), classe 1914, mle 164 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat du 98e régiment d'infanterie.
Millelot (Emmanuel-André), classe 1909, mle 3114 au recrutement de la Seine 3e bureau, tirailleur du 13e régiment de tirailleurs algériens
Minne (François), classe 1915, mle 2822 au recrutement de Nice, soldat du 13e régiment d'infanterie.
Nicolai (Toussaint-Alexis), classe 1917, mle 2109 au recrutement d'Ajaccio, soldat du 173e régiment d'infanterie.
Raimbault (Augustin-Henri), classe 1908, mle 141 au recrutement de Tours, soldat du 90e régiment d'infanterie.
Roy (René-Félix), classe 1914, mle 794 au recrutement de la Rochelle, soldat du 6e régiment du génie.
Scuitti (Emile-Antoine-Joachim), classe 1912, mle 123 au recrutement de Digne, sapeur du 7e régiment du génie.
Sereni (Jacques), classe 1911, mle 2557 au recrutement d'Ajaccio, caporal du 27e bataillon de chasseurs alpins.
Traversaz (Jean-Baptiste), classe 1909, mle 1867 au recrutement de Chambéry, soldat du 272e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Abdallah ben Mohamed, classe 1939, mle B. 1935 au recrutement du Maroc, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Arnoux (Maurice-Noël-Joseph), classe 1940, mle 115 au recrutement de Gap, soldat F. F. I. du 1er régiment de Vaucluse.
Aita-Abo, classe 1937, mle 39919 au recrutement de Cotonou, caporal de la 1e brigade de l'Afrique occidentale française.
Ballland (Charles-Auguste-Adolphe), classe 1938, mle 524 au recrutement de Thionville, sergent du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Bergerault (Joseph-Georges-Marie), classe 1937, mle 489 au recrutement de Tours, soldat du 26e régiment d'infanterie.
Buxin (Gabriel-Yvon-Albert), classe 1945, mle 551 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Cadou (Louis), classe 1929, mle 3275 au recrutement de Lorient, soldat F. F. I. du Morbihan, 10e bataillon.
Cerdan (François), classe 1943, mle 101 au recrutement d'Oran, canonnier du 69e régiment d'artillerie d'Afrique.
Chiappe (Lucien-Marius-Pierre), classe 1929, mle 4555 au recrutement de Nice, sergent-chef du 112e régiment d'infanterie alpine.
Citerin (Jean-Joseph-Louis), classe 1921, mle 4192 au recrutement de Brest, soldat du 391e régiment de pionniers.
Cretin (Robert), classe 1914, mle 4196 *bis* au recrutement de Dijon, F. F. I. du Cher-Nord, secteur de Menetou (Cher).
Davila (Antoine), classe 1943, mle 11138 MR au recrutement d'Avignon, soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Demosthenis (Noël), classe 1942, mle 23215 au recrutement de Lyon, soldat F. F. I., zone 4, camp J.-Drouillat (Allier).
Deville (Jean-Jules), classe 1940, mle 1113 au recrutement de Laon, sergent du 17e régiment de tirailleurs sénégalais.
Eberspecher (André-Antoine-Raymond), classe 1944, mle 11488 au recrutement de Dijon, caporal du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Frescolini (Charles-Albert), classe 1927, mle 2169 au recrutement de Nice, soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale.
Gaudin (Edouard-Marcel-Albert), classe 1943, mle 5981 au recrutement de Rennes, caporal du 3e R. M. I. E.
Genies (André-Jacques), classe 1941, mle 10123 au recrutement de Marseille, caporal-chef du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Chali Galloua Mohammed, classe 1944, mle 10070 au recrutement d'Oran, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Glebeau (Joseph-Charles), classe 1932, mle 634 au recrutement d'Amiens, soldat du 116e régiment d'infanterie.
Jault (Jean), classe 1926, mle 1016 au recrutement de Cherbourg, soldat F. F. I. O. C. M. (Oise).
Kaser (Alfred-Emile), classe 1940, mle 3891 au recrutement de Nice, caporal du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Laroche (Jacques), classe 1944, mle 4161 au recrutement de Mézières, soldat de la 1re D. F. L.
Leroy (Pierre-Edmond), soldat F. F. I., classe 1928 au recrutement de Coulommiers, groupe Justice, Moriaix (Finistère).
Lighezolo (René-Louis-Marcel), classe 1933, mle 137 au recrutement de Nice, soldat F. T. P. F. des Alpes-Maritimes.
Madon (Paul-Auguste), classe 1926, mle 392 au recrutement d'Avignon, canonnier du 22e régiment d'artillerie de campagne.
Marquet (Daniel-Lucien), classe 1940, mle 5530 au recrutement de la Seine (1er bureau), sergent A. S. Dordogne Nord.
Mhammed ben Bou Taïb, classe 1939, mle A 6001 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Addou ben Jbira, classe 1943, mle B 3513 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Ali, classe 1939, mle A 4930 au recrutement du Maroc, tirailleur de 1re classe du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben El Maati, classe 1937, mle 14640 au recrutement de Fès, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Monteil (Camille-Bernard-Jules), classe 1941, mle 2270 MR au recrutement de Marseille, sergent-chef F. F. I. du secteur de Bois-Luzy.
Monteils (Emile-Lucien-François), classe 1932, mle 366 au recrutement de Perpignan, maréchal des logis du 222e régiment d'artillerie coloniale.
Moreau (Jean), classe 1939, mle 701 au recrutement de Périgueux, sergent de la 1re compagnie du génie.
Negret (Simon-Marcel), classe 1940, mle 841 au recrutement de Montpellier, soldat F. F. I. A. S. du bataillon Delattre (Haute-Garonne).
Nexon (Lucien-René), classe 1947, mle 30318 au recrutement de Poitiers, soldat du 126e régiment d'infanterie.
Pendola (Paul-Mathieu), classe 1928, mle 3902 au recrutement de Marseille, soldat F. F. I. des Bouches-du-Rhône.
Rivière (Jean-Raphaël-Marie), classe 1931, mle 1133 au recrutement d'Agen, soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Rosset (Yves-Lucien), classe 1943, mle 16702 au recrutement de Lons-le-Saunier, soldat F. F. I. du Jura.
Satour Boulanouar, classe 1940, mle 1545 L. M.×5 au recrutement de Constantine, tirailleur du 9e régiment de tirailleurs algériens.
Schimmel (Nicolas), classe 1927, mle 1522 au recrutement de Sarreguemines, garde frontalier de la 549e compagnie de gardes frontaliers.
Segur (Joseph-Félix), classe 1938, mle 421 au recrutement de Nice, brigadier au 11e groupement de cavalerie.
Sene Dethié, classe 1928, mle 18655 au recrutement du Sénégal, tirailleur du 12e régiment de tirailleurs sénégalais.
Sicard (Jean-Marcel), classe 1941, mle 641 au recrutement de Toulouse, cavalier du 12e régiment de dragons portés.
Tournier (Maurice-Laurent-Cyrille), classe 1946, mle 545 au recrutement de Lyon, soldat F. F. I., maquis de Bellegarde A. S. (Ain).
Zaia (Samuel), classe 1944, mle 7506 M. R. au recrutement de Marseille, sergent F. F. I. aux F. T. P. F. de Marseille.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret du 9 avril 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Abderhaman ben Fatmi ben Ahmed, 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 2823/50.
Abderrahman ben Boughris ben Maati, sergent-chef, 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle U-3607/40 au recrutement du Maroc.
Ahmed ben Hadj Mohamed, sergent-chef, 2/1er régiment de tirailleurs marocains, mle A-3188/39 au recrutement de Rabat.
Ahmed ben Mohamed ben Mohamed, 2e canonnier, groupe de marche du 64e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 1567/49.
Ali ben El Thami ben Ali, 1re classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle A 7082/43 au recrutement du Maroc.
Alimerina Abdelkader, sergent-chef, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 50.

Ameur ben Mohamed, brigadier-chef, groupe de marche du 6e régiment d'artillerie d'Afrique, mle A 1127/30 au recrutement de Rabat.
Arnoux (Amédée), sergent, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Aziz N'Said ou Ali ben Aziz, 2e classe, 2e tabors marocains, mle 971.
Bachiri ben Miloud ben Ahmed, sergent, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens, mle 181 au recrutement d'Oran.
Bay Nguyen Van, brigadier, 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 5747.
Beaufrere (Guy), sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Begel (Maurice), adjudant, groupe de marche du 6e régiment d'artillerie d'Afrique.
Benmerguid Rabah, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 1187.
Berrehail Boudjemaa, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 1665.
Besson (Jacques-Emile), maréchal des logis chef, 1re légion de marche de garde républicaine.
Blanc (Maurice-Pierre), garde républicain, 2e légion de marche de garde républicaine.
Blondeau (Raphaël-Flavien), sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Bouzidi Ali, sergent-chef, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens, mle RM 2391 au recrutement de Constantine.
Buisson (Marcel-René), caporal-chef, 1er bataillon Muong.
Cansouline (André), sergent, 822e bataillon de transmissions.
Converset (Alphonse-Clément), garde, 1re légion de marche de garde républicaine.
Cunat (Paul-André), maréchal des logis chef, 1e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Depoorter (Gilbert-Jean), sergent, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Devic (Léon-Marc-François), adjudant, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.
Dumont (Ralph-René), sergent, commando 29.
El Moktar ben M'Hammed, sergent, 3/1e régiment de tirailleurs marocains, mle B. 3967.
Enego (Bavogui), 1re classe, bataillon de marche n° 2 d'Afrique centrale française.
Fernandez (Joseph-Louis), sergent, 1er bataillon de marche indochinois.
Fouquoire (Adrien-Alfred), garde républicain, 1re légion de marche de garde républicaine.
Gentil (Jacques), sergent, 1/24e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Georges (Jean-Marie), caporal, 5/7e régiment de tirailleurs algériens.
Giroz (Francis), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs.
Giesner (Kurt), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie, mle 56145.
Godemer (Arthur), 1re classe, 6e groupe de spahis marocains à pied.
Grampe (Werner), sergent, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 59572.
Guedouar Belkacem ben Mohamed, caporal, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens, mle A 2360/41.
Hamlat Ali ben Mohamed, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.
Hammou ben Hassane ben Maati, 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 3180/50.
Heintz (Roger-Charles), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Herve (Germain), sergent, 21/1re compagnie opérationnelle de transmissions, 822e bataillon de transmissions.
Kacimi Djelloul, 1re classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 1922.
Karabadja Amar ben Kahoul, 2e classe, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 1623.
Kasten (Fred), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 54167.
Khel Kaddour ben Guettaf, sergent, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 1383.
Kluth (Pierre-Jacques), 2e canonnier, groupe de marche du 6e régiment d'artillerie d'Afrique.
Lacroix (Marcel), sergent-chef, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.
Lalbat (René-Georges), caporal, mission militaire régionale du Nord Viet-Nam.
Lapoire (Raymond), 2e classe, mission militaire régionale du Nord Viet-Nam, 55e bataillon vietnamien.
Laurent (Jean-Eugène), sergent-chef, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Leterrier (Roger-Jean-Marcel), 2e classe, 1er régiment de chasseurs.
Lucas (Christian), sergent-chef, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Mamadou Nadé, sergent, 1/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 70066.
M'Hamed ben Ahmed ben Mohamed, 1re classe, 1/4e régiment de tirailleurs marocains, mle 2023 x 49.
M'Hammed ben Allal ben M'Hammed, sergent-chef, 3/1e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 2340/39,
Minet (Jean-Gaston), caporal, mission militaire régionale du Nord Viet-Nam.
Munoz (Jean-Antoine), sergent-chef, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Oscade (Léon-Jules), sergent, 2e bataillon Thaï.
Prats (Alphonse-Jean-François), sergent, commando n° 29.
Saintard (Jean-Louis), caporal-chef, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.
Steffen (Richard), sergent, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 67682.
Steinger (Paul-Louis), 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais
Ternet (André-Camille-Louis), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.
Thami ben Ahmed ben M'Hammed, 1re classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 851/50 au recrutement du Maroc.
True (Serge-Lucien), sergent-chef, 32e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Vialla (Marius), 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Villepontoux (Christian), sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs aves palme.

Dahirel (Pierre-Désiré-François), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 1942 L. M., recrutement de Marseille.
Dernani Mohamed, soldat de 2e classe, 21e bataillon de tirailleurs algériens, mle 200 L. M., recrutement de Constantine.
Illo Konaté, caporal-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 23090, recrutement S. R. A. du Soudan, à Kati.
Kamoute Mousse, soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 8798, recrutement du Soudan, à Kati.
Lahsen ben Jillali ben Mechat, soldat de 2e classe, 2/5e régiment de spahis marocains, mle 1832/51, recrutement de Rabat.
Lassine Koné, soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 11044, recrutement S. R. A. du Soudan à Kati.
Maggi (Aldo-Enrico-Giovanni), caporal, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle L. M. 5710, recrutement de Marseille.
Make (Yvan), soldat de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 2020/L. E., recrutement d'Oran.
Makono Dembele, caporal, 3e bataillon de marche d'Afrique occidentale française, mle 4091, recrutement S. R. A. du Soudan, à Kati.
Malinowski (Zénon), soldat de 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 4691/L. M., recrutement de Marseille.
Merica (Roberto), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, recrutement de Strasbourg.
Merino (Damien), soldat de 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle L. E. 421, recrutement d'Oran.
Mikula (Joseph), caporal, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 214 L. E., recrutement d'Oran.
Modersitzki (Heinz-Auguste), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 956 L. M., recrutement de Marseille.
Muller (Erhard), soldat de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 284 L. M., recrutement de Marseille.
Nagmi Dembelé, soldat de 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 17902, recrutement S. R. A. du Soudan, à Kati.
Navarra (Armando), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère mle 783 L. M., recrutement de Marseille.
Neumann (Gerhard-Louis), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 5430 L. M., recrutement de Marseille.
Nicolussi (Aldo-Michèle-Giovanni), soldat de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 5090/L. M., recrutement de Marseille.
Novak (Guillaume), soldat de 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 544 L. M., recrutement de Marseille.
Pancarte (Sabas-Abbé), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
De Paoli (Jean-Séraphin), soldat de 1re classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Paris (Giovanni-Battista), soldat de 1re classe, 5e bataillon, 4e régiment étranger d'infanterie, mle 3818 L. M., recrutement de Marseille.
Peper (Johannès), soldat de 1re classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 991 L. E., recrutement d'Oran.
Perastre (Placide), sergent, 61e compagnie de quartier général.
Pericot (Paul), maréchal des logis chef, 1re légion de garde républicaine de marche.
Pery (Hubert-Lucien), soldat de 1re classe, 1er régiment d'infanterie coloniale.
Petersen (Helmut), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 3823 L. M., recrutement de Marseille.
Petillon (Roger-Louis), garde, 1re légion de garde républicaine de marche.
Petit (Jean-Guillaume-Bertrand), sergent, 3e légion de marche de garde républicaine.
Petit (Rémy-Jacques), soldat de 2e classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Pfeiffer (Ernest), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 7957, recrutement de Marseille.
Picard (François-Marie), soldat de 1re classe, 71e bataillon colonial du génie.
Picard (Maurice-Arthur), caporal, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie.
Piccardi (Pierina-Lilla), P. F. A. T. 5e catégorie, 61e compagnie de quartier général.
Pich (Jean), soldat de 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Piferini (Antoine), adjudant, 1re compagnie de marche du 9e régiment d'infanterie coloniale.
Pinet (Maurice-Marcel), 1er canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Pinon (Julien-Jean), soldat de 2e classe, 151e régiment d'infanterie.
Pioch (Marius-Philémon), soldat de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Plessis (Jean), soldat de 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Piet (Maurice-Théophile), 2e cannonier, 69e régiment d'artillerie d'Afrique.
Plormel (Robert-Jules-Louis-Marie), soldat de 2e classe, 2e compagnie, 1er régiment d'infanterie coloniale
Pludra (Karl), soldat de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, recrutement de Troyes.
Poinsot (Marcel-André), soldat de 2e classe, 2e régiment de spahis marocains.
Polguere (Jean), soldat de 2e classe, 1er bataillon de marche du Cambodge.
Poli (Roger-François-Joseph), soldat de 2e classe, 3e bataillon, 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Poncet (Eugène), brigadier-chef, 4e régiment de dragons portés.
Poney (Raoul), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Pontarollo (René), soldat de 2e classe, 1er bataillon, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Portas (Julien-François-René), 2e sapeur mineur, 61e bataillon colonial du génie, 2e compagnie.
Porte (Albert-Léon), caporal-chef, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Potier (Jean-Marcel-Charles), soldat de 1re classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Pousse (André-Maurice), caporal-chef, bataillon autonome de Dien Bien Phu.
Privault (Jeannine-Laure), A. F. A. T., infirmière, 1re unité médicale.
Prochon (Georges), soldat de 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 2931, recrutement de Marseille.
Provin (André-Ernest), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Puiz (Roger), soldat de 2e classe, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Queguiner (Yves-Marie), caporal, 23e bataillon de tirailleurs algériens.
Quemere (Jean-René), soldat de 2e classe, 1re demi-brigade de parachutistes.
Quenescourt (Roger-Louis), soldat de 1re classe, 3e bataillon, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Quintin (André-Louis-François), soldat de 1re classe, 2e bataillon, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.
Raffestin (Albert-Lucien), 2e canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Raiteau (René), soldat de 1re classe, 2e bataillon, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Rault (Louis-Charles-Albert), soldat de 2e classe, 1er régiment de chasseur, 3e escadron.
Rechter (Joseph), soldat de 2e classe, 2e régiment de spahis marocains.
Reggai Boudjema, caporal, 27e bataillon de tirailleurs algériens, mle R. M. 29156, recrutement d'Alger.
Remiki Mosbah, soldat de 2e classe, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 594 L. M., recrutement de Constantine.
Renaud (Michel-Gaëtan), soldat de 2e classe, 1er bataillon, 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Rennesson (Michel-Pierre), soldat de 2e classe, 1er bataillon de marche, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Residori (Gilbert-Paul), caporal, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Restini (Maurice-Georges), soldat de 2e classe, 2e bataillon de marche du 22e régiment d'infanterie coloniale.
Richomme (Marcel-Armand), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Riffet (Georges-René), soldat de 2e classe, 2e bataillon de marche cambodgien.
Robert (Yvon-Pierre), sergent, 4e bataillon de montagnards d'Extrême-Orient.
Robin (Georges), soldat de 2e classe, 1er bataillon du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Robin (Gilbert-Louis), soldat de 2e classe, 61e bataillon colonial du génie.
Rochaix (Gilbert-Armand), soldat de 2e classe, 2e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.
Roche (Edmond), soldat de 2e classe, 1er bataillon du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Rocher (Guy-Pierre-Julien), soldat de 2e classe, 2e bataillon, régiment mixte du Cambodge.
Roger (Louis-Jean), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Watine (Roger-François-Louis), brigadier-chef, 5e compagnie ouvriers du service du matériel.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Décret du 9 avril 1953 portant promotions d'officiers des services communs des forces armées.

Par décret du 9 avril 1953, sont promus à titre définitif :

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels.

M. Lanaud (Sylvain-Grégoire-Antoine), en remplacement de M. le colonel Samson, retraité. — Maintenu.

M. Faverot (Louis), en remplacement de M. le colonel Holleville, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron :

M. Chandellier (François-Marcel-Emile), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Lanaud, promu. — Maintenu.

M. Pages (Fernand-Louis-Léopold), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Faverot, promu. — Maintenu.

M. Ducretet (Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Guillaume (Marcel-Léon), en remplacement de M. le chef d'escadron Chandellier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gauroy (Jean-Marie-Henri) en remplacement de M. le chef d'escadron Pages, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jaunet (Victor-Louis-Henri), en remplacement de M. le chef d'escadron Ducretet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perrot (Joseph-Méry), en remplacement de M. le chef d'escadron Guérin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Candot (Marcel-Pierre), en remplacement de M. le chef d'escadron Gauthe, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Meyrous (Jacques-Pierre-Emile), en remplacement de M. le chef d'escadron Martin-Morice, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Richez (Hermant-Symphorien), en remplacement de M. le chef d'escadron Odienne, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Raoult (Edouard), en remplacement de M. le chef d'escadron Martinie, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. André (Philippe-Georges-Robert), en remplacement de M. le capitaine Guillaume, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guillaume (Eugène-Jules), en remplacement de M. le capitaine Gauroy, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lafontaine (Gabriel-Marcellin), en remplacement de M. le capitaine Jaunet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Alfred-Emile), en remplacement de M. le capitaine Perrot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pfirsch (Marc-Etienne), en remplacement de M. le capitaine Candot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chenagon (Georges-Henri), en remplacement de M. le capitaine Meyrous, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rispal (Pierre-Charles-Marie), en remplacement de M. le capitaine Richez, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Souyri (Justin-Paul-Jean), en remplacement de M. le capitaine Raoult, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Garrec (Henri-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Millot (Jean-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Verier (Maurice-Jules-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Salanie (Fernand-Roger-Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

MM. Millot (Léon-Henri), Meugnier (Albert), Montalti (Jacques), Meunier (Paul), Capdepont (Marcel-Lucien), Pesquies (Pierre-Augustin-Germain), Pontonnier (Henri), Amiot (Gérard-Ernest-Eugène), Batot (Léon-Charles), Sourd (Maurice-Auguste-Fernand), Nicollet (Pierre-Auguste), Simoens (Ernest-Emile-Marie).

Service commun des justices militaires.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

CADRE DES MAGISTRATS

Au grade de lieutenant-colonel de justice militaire.

M. le commandant de justice militaire Raymond (Georges), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de commandant de justice militaire.

Les capitaines de justice militaire:

M. Mercier (Henri), en remplacement de M. le commandant Lefranc, promu. — Maintenu.

M. Parte (Alfred), en remplacement de M. le commandant Bertheux, promu. — Maintenu.

M. Petitjean (Louis), en remplacement de M. le commandant Theret, promu. — Maintenu.

M. Ruquet (Hector), en remplacement de M. le commandant Raymond, promu. — Maintenu.

CADRE DES GREFFIERS

Au grade de sous-lieutenant greffier.

Les adjudants-chefs commis-greffiers:

MM. Mignard (Régis), Genand (Ambroise), Rocquin (Ferdinand), Mougel (Raoul).

CADRE DES COMPTABLES

Au grade de commandant comptable.

M. le capitaine comptable Dorie (Gustave), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Service de santé des forces armées.

ARMEE DE TERRE

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 31 mars 1953.)

M. Tête (Jean-Henri), en remplacement de M. Tresarrieux, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. Jabot (Paul-Jean-Alexis), en remplacement de M. Le Guillas, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les médecins commandants:

M. Valette (Louis-Gaston-Emile), en remplacement de M. Tête, promu. — Maintenu.

M. Marchetti (Laurent-Honoré), en remplacement de M. Jabot, promu. — Maintenu.

M. Le Quement (Jean-Paul-Joseph), en remplacement de M. Oudjari, décédé. — Maintenu.

M. Poulin (Robert-Jean-Marie), en remplacement de M. Ferry, décédé. — Maintenu.

M. Bernier (André-Charles-Victor), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

M. Rodet (Georges-Lucien), en remplacement de M. Lados, retraité. — Maintenu.

M. Lacorre (Camille), en remplacement de M. Harter, retraité. — Maintenu.

M. Danis (Jean-Jules-Raymond-Emile-Joseph), en remplacement de M. Bru, retraité. — Maintenu.

M. Lubineau (Jacques-Alfred), en remplacement de M. Azema, décédé. — Maintenu.

M. Mabille (Etienne-Charles-Arsène), organisation. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 31 mars 1953.)

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Dulac (Jean), en remplacement de M. Valette, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Voegtlin (Robert-Charles-Joseph), en remplacement de M. Marchetti, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

(Ancienneté.) M. Arnaud (René-Félix-Eugène), en remplacement de M. Le Quement, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Morin (Armand-Charles), en remplacement de M. Poulin, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Lorenzi (Louis-Philippe), en remplacement de M. Bernier, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Grenier de Cardenal (Louis-Jean), en remplacement de M. Rodet, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Levêque (Frantz-Fernand-Aimé), en remplacement de M. Lacorre, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Bolleau (Jean-Marie-Henry), en remplacement de M. Danis, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Pierre (Fernand-Louis-Théophile), en remplacement de M. Lubineau, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Mahé (Jean-Alexandre-Joseph), en remplacement de M. Mabille, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Bourgeois (Pierre-Henri), en remplacement de M. Dulac, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gouzy (Jacques-Sauveur-Paul), en remplacement de M. Voegtlin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brisgand (Maurice-Lucien), en remplacement de M. Arnaud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tilon (Pierre-Gaston), en remplacement de M. Morin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Schwoertzig (Charles-Léon), en remplacement de M. Lorenzi, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Franck de Preaumont (Charles-Raphaël-François), en remplacement de M. Grenier de Cardenal, promu. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le pharmacien commandant Chambon (Félix-Henri-Philippe-Charles), en remplacement de M. Larroque, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

(Ancienneté.) M. le pharmacien capitaine Clément (Jean-Robert-Marie), en remplacement de M. Chambon, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

3e tour (ancienneté). M. le pharmacien lieutenant Laffitte (André-Jean-Antheime), en remplacement de M. Clement, promu. — Maintenu.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Roselet (Georges-Léon-Antoine), organisation. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire capitaine Boyer (Albert-Pierre), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Roselet (Georges), promu. — Maintenu.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le capitaine d'administration Matifas (Albert-Léon-Marie-Ernest-Honoré), en remplacement de M. Raoux, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

4e tour (choix). M. le lieutenant d'administration Oudart (Henri-Marcel), en remplacement de M. Matifas, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. l'adjudant-chef Tervel (Paul-Maurice).

MARINE

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 1er avril 1953.)

M. le médecin principal Rideau (Martin-Marie-Joseph-Gabriel-Henri), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin-chef de 2e classe Bugard, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin principal Calvary (Joseph-François-Marie), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Dantec, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin principal Laporte (Marcel-Alexandre), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Brisou, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 1er avril 1953.)

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Amouroux (Pierre-André), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Rideau, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Quentel (Joseph-Yves), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Calvary, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Bars (Yves-Lucien-François), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Laporte, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Huraux (Charles), port matriculaire Cherbourg, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Goasquen (Pierre-Henri-Claude), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Lebec (Jacques-Victor-Michel), port matriculaire Lorient, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Weil (Maxime), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1953.)

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Palafique (Pierre-Marie-François-Raymond-Michel), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Amouroux, promu.

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 2e classe Beriet (Paul-Jean-Henri), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Quentel, promu.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 2e classe Sauvet (Gabriel-Marcel-Joseph-Marie), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Bars, promu.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

(A compter du 1er avril 1953.)

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Marsas (Jean-Raymond), port matriculaire Rochefort, en complément de cadres.

ARMEE DE L'AIR

Médecins

Au grade de médecin-colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Guichaoua (Jean), augmentation d'effectifs.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Favier (René), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Guichaoua, promu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Renaudat (Pierre-Joseph), en remplacement de M. le médecin commandant Favier, promu.

2e tour (choix). M. Nouals (Raoul-Marcel-Roger), augmentation d'effectifs.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Arnal (André-Pierre-Louis), inscrit au tableau, en remplacement de M. le médecin capitaine Politur, promu.

2e tour (choix). M. Vincent (Jean-Louis), en remplacement de M. le médecin capitaine de Brisson de la Roche, promu.

3e tour (ancienneté). M. Reynaud (Guy-Emile), inscrit au tableau, en remplacement de M. le médecin capitaine Briant, promu.

1er tour (ancienneté). M. Siraudin (Jacques-Jules-Pierre), inscrit au tableau, en remplacement de M. le médecin capitaine Calvet, rayé des cadres.

Pharmaciens

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Cloarec (René-Alain), augmentation d'effectifs.

Services des poudres.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres.

M. Ternier (Louis), ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres, en remplacement de M. Delord, promu.

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres.

Les ingénieurs militaires principaux des poudres:

M. Barguillet (Georges-Louis-Gérard), en remplacement de M. Soumastre, promu.

M. Piatier (Henri-Eugène), en remplacement de M. Delpy, promu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe des poudres.

Les ingénieurs militaires de 2e classe des poudres:

3e tour (choix). M. Bouchez (Emile-Jules-Henri), en complément d'effectifs.

4e tour (recrutement latéral). Pas de candidat.

1er tour (ancienneté). M. Quinchon (Jean-Paul), en complément d'effectifs.

Au grade d'ingénieur chimiste principal des poudres.

Les ingénieurs chimistes de 1re classe du service des poudres:

M. Bourgeois (Louis-Emile-Marie), en remplacement de M. Lambert, retraité.

M. Issoire (Jean-Alfred), en remplacement de M. Ortigues, promu.

(Pour prendre rang du 1er mai 1953.)

Au grade d'ingénieur chimiste de 2e classe du service des poudres.

Les ingénieurs chimistes de 3e classe du service des poudres:

MM. Lamouroux (André-Marie).
Leclercq (Marius-Florimond-Sébastien).
Berne (Paul-Simon).
Rohling (Réginal-Valentin).
Lamouroux (Maurice-Roland-Joseph).

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade d'ingénieur principal des travaux de poudreries.

M. Henry (Louis-Jean-Bernard), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries, en remplacement de M. Feytis, promu.

(Pour prendre rang du 1er mai 1953.)

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries.

Les ingénieurs de 3e classe des travaux de poudreries:

MM. Vignaud (Henri-Louis).
Glevarec (Pierre-Yves-Marie).
Caley (Henri).
Narcisse (Paul-Roger).

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade d'adjoint administratif en chef du service des poudres.

M. Chapelle (Pierre-Paul), adjoint administratif principal du service des poudres, en remplacement de M. Petitjean, retraité.

Au grade d'adjoint administratif principal du service des poudres.

M. Cler (Roger-Jules-Henri), adjoint administratif de 1re classe du service des poudres, en remplacement de M. Frusque, retraité.

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe du service des poudres.

4e tour (choix). M. Boisseau (Yves), adjoint administratif de 2e classe du service des poudres, en remplacement de M. Morenas, promu.

Service des essences.

Au grade d'ingénieur principal des essences.

Les ingénieurs ordinaires des essences:

MM. Pierron (Raphaël-Charles-Maurice).
Tribout (Albert-Marie-Charles).

Sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux du service des essences des armées, pour compter du 1er avril 1953:

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Maldémé (Charles-Emile-Romain).

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

M. l'ingénieur de 2e classe des travaux Carpentier (Camille) (2e tour choix).

Décret du 9 avril 1953 portant promotions (gendarmerie nationale et justice militaire).

Par décret en date du 9 avril 1953, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

Au grade de lieutenant (promotions automatiques).

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM.
Gravil (Adrien-Paul).
Lemoine (René-Ernest-Marie).
Monmege (Emile-Louis).
Galabrun (Victor-Clémenceau).
Libre (Léon).
Duhamel (Alcide-Michel).
Sabattier (Jules-Noël).
Bernet (Georges-Camille).
Carlier (Jacques-Gaston-Edmond).
Milleret (Jacques-Ferdinand-Constant).

Service commun des justices militaires.

Au grade de lieutenant greffier.

Les sous-lieutenants greffiers:

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM.
Clary (Paul-Marius-Albert).
Variot (Bernard-Louis-André).
Simard (Henri-Charles).

Service de santé.

ARMÉE DE TERRE

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade de lieutenant d'administration.

M. le lieutenant d'administration Delaunay (Léon-Pierre-Jean).

Décret du 9 avril 1953 portant intégration dans les cadres d'active de l'armée de terre d'un officier de statut avenantaire.

Par décret en date du 9 avril 1953, est intégré dans les cadres de l'armée active:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

M. Ordacji (Georges), capitaine, pour prendre rang du 25 janvier 1942 (chef de bataillon à titre temporaire du 25 janvier 1946).

Décret du 9 avril 1953 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale d'un officier rayé des cadres de l'armée active.

Par décret en date du 9 avril 1953, M. le chef d'escadron Meyer (Charles-André-Emmanuel), rayé des cadres de l'armée active, est nommé avec son grade, dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter du 15 février 1953.

Décret du 9 avril 1953 portant promotions d'officiers de la gendarmerie nationale en situation de non-activité par suppression d'emploi.

Par décret en date du 9 avril 1953, sont promus à titre définitif à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi dont les noms suivent:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

M. Morelle (Léon-François-Maurice-Joseph). — Commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris

M. Gauthier (Edmond). — Commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

M. Pietri (Henri-Simon). — Commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

NOTA. — L'autorité figurant en regard du nom de l'officier promu est chargée de la notification du présent décret à l'intéressé et organe payeur.

Décrets du 9 avril 1953 portant nomination dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 9 avril 1953, M. l'aspirant de réserve des transmissions Gaffiot (Jacques-Ernest-Guy-Pierre-Serge) est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang du 26 novembre 1952.

Par décret en date du 9 avril 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang du 16 octobre 1952:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Les aspirants:

M. Duron (Edmond-Pierre-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
M. Royet (Alfred-Marie-Joseph-Gabriel), subdivision de Paris.

Par décret en date du 9 avril 1953, est nommé à titre définitif:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1952.)

M. l'aspirant de réserve Delber (Jean-Louis-Emile), Madagascar.

Par décret en date du 9 avril 1953, est nommé dans les cadres des officiers de réserve du service de l'intendance:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Subsistances militaires.)

(Pour prendre rang du 1er mars 1953.)

M. l'aspirant de réserve Godlewski (François-Stanislas).

Décret portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1953:

Page 3187, 2e colonne, au lieu de: « Pouvreau (Claude-Joseph-Raymond), né le 12 mars 1921 », lire: « Pouvreau (Claude-Joseph-Raymond), né le 12 mars 1929 ».

Page 3188, 1re colonne, au lieu de: « Gavaret (André-Joseph-Marie), né le 30 novembre 1930 », lire: « Gavaret (André-Joseph-Marie), né le 30 novembre 1931 ».

Page 3189, 1re colonne, au lieu de: « de Saint-Thibault (Jean-Marie-Michel), né le 6 août 1927 », lire: « de Saint-Thibault (Jean-Marie-Michel), né le 6 mai 1927 ».

Décret du 9 avril 1953 portant désignation d'un inspecteur général des travaux maritimes.

Par décret en date du 9 avril 1953, M. l'ingénieur général des travaux maritimes de 2e classe Monsenergue (Henri-Bernard) est désigné pour exercer les fonctions d'inspecteur général des travaux maritimes.

Remises de débets.

Par arrêté du 17 mars 1953, il est fait remise gracieuse à M. Vauzel (Bernard), 50, rue de la Gare de Rainey, Paris, actuellement au 1er bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie en Extrême-Orient, de la somme de 136.445 F, montant de ses frais de traitement à l'hôpital complémentaire d'armée Pierre-Mourier, à Baden-Baden (Allemagne).

Par arrêté du 25 mars 1953, il est fait remise gracieuse à M. Domin (Henri), 23, rue Jean-Jaurès, à Granville (Manche), de la somme de 12.457 F, reliquat du montant de ses frais de traitement à l'hôpital sanitaire de Vannes.

Par arrêté interministériel en date du 25 mars 1953, sous réserve du versement préalable de 1.845 F, il est fait remise gracieuse à M. Martin (René), ex-ouvrier chaudronnier à l'établissement du matériel de Bourges, de la somme de 7.378 F perçue indûment à titre d'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris.

Par arrêté interministériel en date du 25 mars 1953, sous réserve du versement préalable de 2.393 F, il est fait remise gracieuse à M. Roy (Paul), ex-ouvrier charron à l'établissement du matériel de Bourges, de la somme de 9.570 F perçue indûment à titre d'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris.

Par arrêté interministériel en date du 25 mars 1953, sous réserve du versement préalable de 1.486 F, il est fait remise gracieuse à M. Cherrier (René), ex-ouvrier ajusteur à l'établissement du matériel de Bourges, de la somme de 5.942 F perçue indûment à titre d'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris.

Par arrêté interministériel en date du 25 mars 1953, sous réserve du versement préalable de 2.360 F, il est fait remise gracieuse à M. Forichon (René), ex-ouvrier ajusteur à l'établissement du matériel de Bourges, de la somme de 9.438 F perçue à titre d'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris.

Par arrêté interministériel en date du 25 mars 1953, sous réserve du versement préalable de 1.253 F, il est fait remise gracieuse à M. Ribeau (Sylvain), ex-manœuvre spécialisé à l'établissement du matériel de Bourges, de la somme de 5.012 F perçue indûment au titre d'indemnité compensatrice pour congés annuels non pris.

Par arrêté du 25 mars 1953, il est fait remise gracieuse à M. Mohamed ben Djelloul ben Aomar, domicilié à Tiflet, centre Cheikh Belayachi (Maroc) de la somme de 3.818 F, montant de ses frais de traitement à l'hôpital militaire de Casablanca.

Par arrêté en date du 27 mars 1953, il est fait remise gracieuse à M. Medjebeur Taïeb, employé auxiliaire au 5e R. T. S., à Fès (Maroc), de la somme de 34.050 F, restant due sur celle de 49.000 F perçue en trop au titre des allocations familiales.

Ouverture du droit de réquisition pour les manœuvres de l'armée de l'air en 1953.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires;

Vu le décret du 2 août 1877 portant règlement d'administration pour exécution de la loi sur les réquisitions militaires, modifié notamment par le décret du 25 août 1939,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'exécution des manœuvres de l'armée de l'air, l'exercice du droit de réquisition, prévu en cas de rassemblement de troupes, pourra commencer le 10 mai 1953 et devra se terminer au plus tard le 25 mai 1953.

Art. 2. — Le droit de réquisition pourra être exercé dans les départements suivants:

Pas-de-Calais, Nord, Ardennes, Somme, Aisne, Marne, Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine-Inférieure, Oise, Seine-et-Marne, Aube, Haute-Marne, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Eure, Seine-et-Oise, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Loiret, Yonne, Jura.

Fait à Paris, le 3 avril 1953.

PIERRE MONTEL.

Régies et régisseurs d'avances.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le ministre des finances,

Vu l'arrêté du 5 mars 1952 portant création d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère de la défense nationale (secrétariat général aux forces armées, services communs);

Vu la loi n° 53-72 du 6 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Défense nationale);

Vu l'article 4 du décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux règles d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées une régie d'avances pour le payement des dépenses ci-après indiquées:

1° Salaires des chauffeurs et personnels de services;

2° Frais de déplacement des personnels civils et militaires et avances sur ces frais dans les limites fixées par la réglementation en vigueur;

3° Salaires des personnels auxiliaires qui entrent au service de l'administration ou qui le quittent en cours de mois;

4° Avances sur solde aux personnels militaires et civils envoyés en mission permanente à l'étranger;

5° Frais de transport des personnels militaires et civils envoyés en mission à l'étranger et avances sur frais de déplacement dans les limites prévues par la réglementation en vigueur, lorsque ces avances ne peuvent être perçues chez un agent payeur spécial ou un agent percepteur des chancelleries diplomatiques et consulaires;

6° Dépenses exceptionnelles de représentation visées à l'article 4 du décret n° 48-1366 du 27 août 1948;

7° Menues dépenses et dépenses d'achat de matériel urgentes dont le montant ne dépasse pas la limite fixée pour les achats sur simple facture.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 16 millions de francs.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par le décret n° 51-135 du 5 février 1951.

Art. 3. — Le régisseur est nommé par arrêté du ministre de la défense nationale et des forces armées.

Art. 4. — Est abrogé l'arrêté du 5 mars 1952 portant création d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère de la défense nationale (secrétariat général aux forces armées, services communs).

Art. 5. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1953.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées et par délégation:

Le directeur des services financiers et des programmes,

CRISTOFINI.

Pour le ministre des finances et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

G. DEVAUX.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'arrêté interministériel du 5 mars 1949 portant création de régies d'avances auprès des services locaux du service de l'action sociale des forces armées;

Vu l'arrêté du 4 mai 1949 nommant un régisseur d'avances auprès du secteur social du service de l'action sociale des forces armées à Metz;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des

budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1952 fixant le montant maximum des avances pouvant être consenties à chacun des régisseurs d'avances auprès des services locaux du service de l'action sociale des forces armées,

Arrête:

Article unique. — L'arrêté du 4 mai 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

Article 2, au lieu de: « Les avances lui seront consenties par le directeur de l'intendance militaire de la 6e région à Metz dans la limite de 500.000 F », mettre: « Les avances lui seront consenties par le directeur de l'intendance militaire de la 6e région à Metz dans la limite de 700.000 F ».

(Le reste sans changement.)

Fait à Paris, le 13 avril 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
MAURICE CHUCHON.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE METROPOLITAINE

Détachement INT. 7 F.

Maintenance du mois de juillet 1953.

Sont désignés pour servir en Extrême-Orient les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent:

OFFICIERS

Meillier (Paul), commandant, troupes du Maroc.
Julien (Paul), capitaine, 9e région militaire.

SOUS-OFFICIERS

Gardessol (Pierre), adjudant-chef, 32e section de C. O. M. A.
Arquillière (Lucien), adjudant-chef, 10e section de C. O. M. A.
Rouley (André), sergent-major, 32e section de C. O. M. A.
Goury (René), sergent-major, 10e section de C. O. M. A.
Declercq (Camille), sergent-major, 32e section de C. O. M. A.
Rouget (Claude), sergent-chef, 2e section de C. O. M. A.
Jacquel (Pierre), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A.
Lebreton (Pierre), sergent-chef, 1re section de C. O. M. A.
Benyaa Areski, sergent, 10e section de C. O. M. A.
Leflochmoan (Emile), sergent, 3e section de C. O. M. A.
Berton (Jacques), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Mondolini (Paul), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Marchand (Georges), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Sommer (Roger), sergent, 6e section de C. O. M. A.
Fray Mahmoud, sergent, 2e section de C. O. M. A.
Faucouneau (Armand), sergent, 4e section de C. O. M. A.
Bickel (Henri), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Biret (Gilbert), sergent, 9e section de C. O. M. A.
Lang (Charles), sergent 451e compagnie de C. O. M. A.
Legay (Edmond), sergent, 9e section de C. O. M. A.

I. — *Prescriptions générales.*

Les directeurs de service et les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

II. — *Mise en route.*

Les officiers et les sous-officiers en provenance de la métropole et des F. F. A. se tiendront prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 20 juin 1953.

Ceux en provenance d'Afrique du Nord, qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront également prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 juin 1953.

Les personnels en provenance d'Afrique du Nord, qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en métropole, rejoindront la 9e section de C. O. M. A. à Marseille à l'expiration de leur permission.

Pour ces derniers, leur permission devra être accordée de façon qu'ils puissent rejoindre la 9e section de C. O. M. A. le 25 juin 1953 au plus tard.

Les directeurs de l'intendance en Afrique du Nord feront connaître sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, 2e bureau, le nom des personnels qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en Afrique du Nord.

III. — *Prescriptions particulières.*

1° Les sous-officiers désignés doivent être liés au service pour dix mois au moins au 1er juillet 1953.

Ceux qui ne seraient pas liés pour cette durée devront être invités à souscrire un rengagement minimum de deux ans.

En cas de refus, il leur sera fait application des dispositions de l'article 37 de l'instruction n° 178000 PM. 7. Ae. du 20 octobre 1951 (*B. O.*, p.p., p. 3349) pour le cas où ils demanderaient ultérieurement à contracter un rengagement.

2° Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I des personnels désignés ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement, d'urgence, au général commandant en chef en Indochine, état-major, 1er bureau.

Cet état sur format 43,5×21, conforme au modèle défini au *B. O.*, p.p., pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignements qui y seront portés contrôlés avec soin.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

Maintenance individuelle.

Les officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient.

Toutes dispositions devront être prises afin que ces officiers reçoivent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur permission de départ, de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

MAINTENANCE DE JUILLET 1953

(Embarquement à partir du 1er juin 1953.)

Les ordres de mise en route seront adressés ultérieurement.

Commandant.

M. Naudin (J.-G.-A.), inspection centrale technique du matériel.

Capitaines.

MM. Angelini (R.-F.-E.), école d'application de Fontainebleau.
Degironde (M.-M.), établissement de Clermont-Ferrand.
Laroze (M.-A.-P.-J.), école d'application de Fontainebleau.
Martin (C.-A.), établissement de Marseille.
Poncet (F.), entrepôt de munitions de Leyment.

Lieutenants.

MM. Fillion (Ch.), 52e compagnie de Nancy.
Dupont (M.-P.), 181e compagnie, Sarreiouis.
Lasserre (G.-E.), 805e compagnie, Oujda.
Panot (R.-P.), établissement de Nancy.
Trotin (L.), 411e compagnie, Casablanca.
Wintzerith (G.), 453e compagnie, F. F. A.

Sous-lieutenants.

MM. Grebille (M.-A.), 81e bataillon, F. F. A.
Pecquet (P.-F.-P.), service central des approvisionnements.

MAINTENANCE D'AOÛT 1953

(Embarquement à partir du 1er juillet 1953.)

Lieutenant-colonel.

M. Broyet (A.-J.-A.), établissement de la Maltournée.

Capitaines.

MM. Delabre (L.-P.), établissement de Bourges.
Martel (J.-L.-E.), école d'application de Fontainebleau.
Vauthier (M.-L.), 6e bataillon, Châlons-sur-Marne.

Lieutenants.

MM. Auriac (A.), magasin de rechange auto, Lyon.
Colombie (A.-G.-G.), école militaire du Mans.
David (M.-A.-J.), établissement de Boufarik.
Hamelin (M.-J.), établissement de Boufarik.
Jérôme (P.-R.), établissement de Metz.
Penard (E.-E.-H.), dépôt de munitions de Port-Lyautey.
Robert (L.-H.), 75e compagnie, Bayonne.
Thion (W.), 53e compagnie, F. F. A.

Sous-lieutenants.

MM. Arril (P.-M.), direction du matériel, Alger.
Wernert (R.-M.), service central des approvisionnements.

Troupes coloniales.

Rectificatifs au *Journal officiel* des 14 février et 27 mars 1953 :
Infanterie. — Au grade d'adjudant-chef, rayer l'adjudant Martin (Charles), l'intéressé étant décédé le 27 mars 1953 (le reste sans changement).

Liste de classement, par ordre alphabétique, des candidates ayant satisfait au concours des 10 et 11 décembre 1952 portant recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

Référence : D. M. n° 001670/EMP/5 du 6 mars 1953.

1° *Interprètes.*

Beauchêne (Marie-Claire) (1), 2e région aérienne.
Beschet (Lucienne) (1), 2e région aérienne.
Belison (Michelle) (1), 2e région aérienne.
Berland (Janine) (1), 1re région aérienne.
Bosc (Jacqueline) (1) (4), 2e région aérienne.
Castan de Planard de Villeneuve (Anne-Marie) (1), 2e région aérienne.
Cherki (Gina) (1), Air Algérie.
Couti (Maryse) (1), 4e région aérienne.
Demecour (Marcelle) (1), 2e région aérienne.
Desmons (Bernadette) (1), 2e région aérienne.
Desmons (Thérèse) (1), 2e région aérienne.
Dowdall (Andrée) (1), 1re division aérienne.
Gillet (Marie-Thérèse) (1), 2e région aérienne.
Lacroix (Annette) (1), 2e région aérienne.
Lange (Geneviève) (1), 2e région aérienne.
Latour (Ginette) (1), 2e région aérienne.
Mansau (Claudine) (1), 2e région aérienne.
Martin (Huguette) (1), 2e région aérienne.
Mayer (Annette) (1), 2e région aérienne.
Roques (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
Soyeux (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Wahle (Odile) (1), 2e région aérienne.

2° *Secrétaires connaissant la langue anglaise.*

Bourguignon d'Herbigny (Jeanne) (1), 2e région aérienne.
Cléris (Nicole) (1), 1re région aérienne.
Comesse (Christiane) (1), 1re région aérienne.
David (Andrée) (1), 4e région aérienne.
Dejean (Solange) (1), air Algérie.
Delarue (Colette) (1), 2e région aérienne.
De Ficquelmont (Marie-Thérèse) (1), 2e région aérienne.
Frison (Marie) (1), 2e région aérienne.
Gouzien (Françoise) (1), 2e région aérienne.
Lacombe (Marguerite) (1), 3e région aérienne.
Lamort (Annick) (1), 2e région aérienne.
Leyris de Campredon (Marguerite) (1), air Maroc.
Magne (Nicole) (1), 4e région aérienne.
Marchal (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
Michon (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Nguyen-Van-Xuan (Simone) (1), 2e région aérienne.
Stadler (Sylvette) (1), 4e région aérienne.
Viers (Antoinette) (1), 4e région aérienne.
Wallet (Nicole) (1), 2e région aérienne.

3° *Secrétaires.*

Abatucci (Jeannine) (1), 4e région aérienne.
Amouzieg (Michelle) (1), air Algérie.
Argaud (Renée) (1), 4e région aérienne.
Argillos (Michelle) (1), 3e région aérienne.
Berger (Christiane) (1), 2e région aérienne.
Berthezène (Gisèle) (1), 4e région aérienne.
Berthezène (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
Bigaud (Marguerite) (1), 3e région aérienne.
Biquet (Marguerite) (1), 2e région aérienne.
Blanchard (Geneviève) (1), air Maroc.
Blanchard (Monique) (1), 2e région aérienne.
Bordes (Yvette) (1), 4e région aérienne.
Bouillon (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Bousquet (Geneviève) (1), 4e région aérienne.
Boyard (Huguette) (1), 2e région aérienne.
Boyer (Paulette) (1), 4e région aérienne.
Briand (Huguette) (1), 2e région aérienne.
Brondin (Colette) (1), 3e région aérienne.
Callot (Huguette) (1), 2e région aérienne.
Cases (Claudine) (1), 3e région aérienne.
Castaignet (Christiane), 4e région aérienne.
Cavaille (Jeanic) (1), 2e région aérienne.
Chambriard (Andrée) (1), 4e région aérienne.
Chantelauze (Claude) (1), 4e région aérienne.
Charpentier (Colette) (1), 4e région aérienne.
Clermont (Rita), Air Tunisie.
Coiffier (Josette) (1), 4e région aérienne.
Congues (Marie-Laure) (1), 3e région aérienne.
Conord (Janine) (1), 2e région aérienne.
Cornille (Aline) (1), Air Maroc.
Courrieu (Mireille) (1), 4e région aérienne.
Couturier (Salomé-Marie) (1), 1re région aérienne.
Du Crest (Claude), 2e région aérienne.
Crochard (Maximienne) (1), 2e région aérienne.
Cubris (Geneviève) (1), air Algérie.
Cuzin (Claire) (1), 4e région aérienne.
Dagnac (Idelette) (1), 3e région aérienne.
Dagorn (Denise) (1), 2e région aérienne.
Darche (Simone) (1), 3e région aérienne.
Darrigade (Marguerite) (1), 3e région aérienne.
Datchary (Nicole) (1), 3e région aérienne.
Delcros (Simone) (1), 4e région aérienne.
Démoulin (Juliette) (1), 4e région aérienne.
Descornes (Micheline) (1), 3e région aérienne.
Detard (Bernadette) (1), air Algérie.
Duboscq (Lise) (1), 2e région aérienne.
Dugoua (Henriette) (1), 2e région aérienne.
Estrade (Renée) (1), 3e région aérienne.
Faideau (Annette) (1), 3e région aérienne.
Faivre (Jacqueline) (1), 1re région aérienne.
Ferrando (Marie) (1), air Algérie.
France (Lucienne) (1), 4e région aérienne.
Fuzeau (Andrée) (1), 3e région aérienne.
Gager (Josette) (1), 2e région aérienne.
Galfione (Josette) (1), 4e région aérienne.
Garibaldi (Mireille) (1), 4e région aérienne.
Golhen (Jeanine), 2e région aérienne.
Grouvel (Monique) (1), 2e région aérienne.
Guichard (France) (1), 4e région aérienne.
Guillot (Jeanine) (1), 3e région aérienne.
Guyard (Jane) (1), 3e région aérienne.
Habouzit (Régine) (1), 4e région aérienne.
Hamiache (Ester) (1), air Algérie.
Huguet (Claude) (1), 3e région aérienne.
Illy (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Jeannin (Nicole) (1), 1re région aérienne.
Khatchadourian (Francine-Makroui) (1), 3e région aérienne.
Laugier (Andrée) (1), 4e région aérienne.
Le Berre (Simone) (1), 2e région aérienne.
Leblond (Monique) (1), 4e région aérienne.
Le Brazidec (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Leclerc (Juliette) (1), 2e région aérienne.
Lecompte (Geneviève) (1), 2e région aérienne.
Legraverend (Marguerite) (1), 2e région aérienne.
Le Lait (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Le Meur (Léna) (1), 2e région aérienne.
Le Noach (Marie-Louise) (1), 2e région aérienne.
Le Roy (Germaine), air Tunisie.
Lia (Dilette) (1), 3e région aérienne.
Malecot (Louisette) (1), 2e région aérienne.
Marchais (Edith) (1), 2e région aérienne.
Martinez (Odette) (1), 3e région aérienne.
Maury (Marie-Jane) (1), 3e région aérienne.
Maury (Muguette) (1), 3e région aérienne.
Moine (Michelle) (1), 4e région aérienne.
Moser (Marguerite) (1), 4e région aérienne.
Mot (Hélène) (1), 3e région aérienne.
Mugnier (Claudette) (1), 2e région aérienne.
Niboulliès (Paulette) (1), 4e région aérienne.
Noble (Colette) (1), 2e région aérienne.
Patouillet (Yvette) (1), 1re région aérienne.
Patte (Andrée) (1), 2e région aérienne.
Pauget (Georgette) (1), 1re région aérienne.
Paulet (Germaine) (1), 4e région aérienne.
Paumard (Denise) (1), 2e région aérienne.
Petit (Colette) (1), 3e région aérienne.
Pierre-Doublet (Hélène) (1), 3e région aérienne.
Pouget (Andrée) (1), 4e région aérienne.
Pruvost (Maryse) (1), 2e région aérienne.
Rabbe (Georgette) (1), 1re région aérienne.
Rémy (Jeanine) (1), 2e région aérienne.
Rifféro (Emilienne) (1), 4e région aérienne.
Robineau (Sonia) (1), 2e région aérienne.
Roche (Claudette) (1), 4e région aérienne.
Rochon (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Rouan (Yvette) (1), 3e région aérienne.
Rouanet (Geneviève) (1), 2e région aérienne.
Rousselet (Geneviève) (1), 2e région aérienne.
Rouvet (Georgette) (1), 4e région aérienne.
Sallaberry (Denise) (1), 3e région aérienne.
Salou (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
Segouin (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Silvestrini (Rosette), 4e région aérienne.
Sublon (Mireille) (1), 1re région aérienne.
Tellier (Jeannine) (1), 2e région aérienne.
Théate (Monique) (1), 1re région aérienne.
Trémouille (Colette) (1), 3e région aérienne.
Unaldegaray (Gratianne) (1), 3e région aérienne.
Versille (Jeanne) (1), 2e région aérienne.
Vidal (Marie-Thérèse) (1), 2e région aérienne.
Viguerie (Louise) (1), 2e région aérienne.
Villebrun (Marie-Christine) (1), 2e région aérienne.
Zion (Christiane) (1), 3e région aérienne.

4° *Sténodactylographes.*

Barrier (Hélène) (1), 3e région aérienne.
Berthier (Monique) (1), 4e région aérienne.
Boulenzon (Pierrette) (1), 3e région aérienne.
Colin (Jeanne) (1), 1re région aérienne.

Courty (Michelle) (1), 3e région aérienne.
Darmandieu (Armande) (1), 3e région aérienne.
Delord (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Devin (Christiane) (1), 2e région aérienne.
Flament (Madeleine) (1), 3e région aérienne.
Gaquière (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Giordanella (Eliette) (1), air Algérie.
Guiffant (Marie-Louise) (1), 2e région aérienne.
Henry (Jeannine) (1), 3e région aérienne.
Kerenneur (Louise) (1), 2e région aérienne.
Lequesne (Françoise) (1), 2e région aérienne.
Mais (Annie) (1), 3e région aérienne.
Malecot (Huguette) (1), 3e région aérienne.
Martin (Thérèse) (1), 4e région aérienne.
Méline (Georgette) (1), 1re région aérienne.
Michel (Odile) (1), 2e région aérienne.
Ollivier (Simone) (1), air Algérie.
Paules (Monique) (1), 3e région aérienne.
Pucel (Denise) (1), 2e région aérienne.
Rio (Christiane) (1), 2e région aérienne.
Roump (Andrée) (1), 2e région aérienne.
Tordjman (Reinette) (1), 2e région aérienne.

5° *Dactylographes.*

Adoue (Geneviève) (2) (1), 3e région aérienne.
Amselem (Yvette) (1), air Algérie.
Andrivet (Monique) (2) (1), 2e région aérienne.
Beissert (Yvonne) (2) (1), 2e région aérienne.
Beneyton (Marcelle) (1), 3e région aérienne.
Bernaudeau (Solange) (1), 3e région aérienne.
Bourdet (Marcelle) (1), 3e région aérienne.
Bourdiol (Maryvonne), 4e région aérienne.
Bouyer (Eliane) (2) (1), 4e région aérienne.
Brisacier (Colette) (1), 3e région aérienne.
Brock (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
Broussouloux (Marcelle) (1), 3e région aérienne.
Calmus (Olga) (1), 4e région aérienne.
Capare (Rosine) (2) (1), 3e région aérienne.
Carlhian (Germaine) (1), 2e région aérienne.
Carré (Irène) (1), 2e région aérienne.
Champion (Gilberte) (1), 3e région aérienne.
Charles (Jacqueline) (2) (1), 3e région aérienne.
Chmielewski (Jeanne) (2) (1), 1re région aérienne.
Daugneau (Christiane) (1), 4e région aérienne.
Delmont (Elina) (2) (1), 2e région aérienne.
Digonnet (Odette) (1), 4e région aérienne.
Dotte (Janine) (1), 3e région aérienne.
Douillac (Henriette) (1), 3e région aérienne.
Dupaquier (Denise) (1), 1re région aérienne.
Dupont (Thérèse) (2), 4e région aérienne.
Dureau (Annick) (1), 2e région aérienne.
Durry (Gisèle) (1), 1re région aérienne.
Enjalric (Edmée) (1) (2), 4e région aérienne.
Eschbach (Louise) (1), 4e région aérienne.
Fauvet (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
Ferrand (Rose) (1), 4e région aérienne.
Fouchard (Colette) (1), 2e région aérienne.
Gauzentes (Jeannette) (1), 4e région aérienne.
Gay (Christiane) (1), 4e région aérienne.
Gloan (Simone) (1), 4e région aérienne.
Giroux (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Grillon (Marguerite) (1), 1re région aérienne.
Grosjean (Lucienne) (1), 1re région aérienne.
Guelfi (Toussainte) (1) (2), 4e région aérienne.
Guittet (Mireille), air Algérie.
Houdié (Marcelle) (1), 3e région aérienne.
Laborde (Michelle) (1), 3e région aérienne.
Lalère (Raymonde) (1), 3e région aérienne.
Langot (Ginette) (1) (2), 2e région aérienne.
Leblanc (Jeannine) (1) (2), 3e région aérienne.
Leclercq (Lucienne) (2), 4e région aérienne.
Le Peurien (Jeanine) (1), 2e région aérienne.
Le prigent (Jeanne) (1) (2), 2e région aérienne.
Letrévisse (Annie) (1), 3e région aérienne.
Lostanlen (Annick) (1), 2e région aérienne.
Lucy (Colette) (1), 3e région aérienne.
Mallet (Marie-Thérèse) (1), 2e région aérienne.
Margottin (Denise) (1) (2), 2e région aérienne.
Martin (Renée) (1), 3e région aérienne.
Mathis (Colette) (1) (2), 2e région aérienne.
Mélot (Solange) (1), 2e région aérienne.
Mettetet (Odette) (1), 2e région aérienne.
Minier (Marcelle) (1), 3e région aérienne.
Moisy (Mauricette) (1), 2e région aérienne.
Morisson (Colette) (1) (2), 3e région aérienne.
Mozgowska (Joséphine) (1), 3e région aérienne.
Necker (Colette) (1), 1re région aérienne.
Ollier (Suzanne) (1), 2e région aérienne.
Parmouriès (Jacqueline) (1) (2), 3e région aérienne.
Perugia (Catherine) (1), 4e région aérienne.
Poitaux (Jeannine) (1), 1re région aérienne.
Ponnot (Jacqueline) (1) (2), 2e région aérienne.
Pourtau (Marie) (1), 3e région aérienne.
Raoux (Jacqueline), air Algérie.
Renoux (Claude) (1), 1re région aérienne.
Rousseau (Irène) (1), 2e région aérienne.
Roy (Louisette) (1) (2), 3e région aérienne.
Royer (Gisèle) (1) (2), 2e région aérienne.
Ruimont (Marguerite) (1), 3e région aérienne.
Sabourain (Yvette) (1), 3e région aérienne.
Sicre (Eva) (1), 3e région aérienne.
Somme (Marguerite (1) (2), 2e région aérienne.
Soulié (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
Trohiard (Josiane) (1), 2e région aérienne.
Vaillant (Danielle) (1), 3e région aérienne.
Vapillon (Renée) (1) (2), 4e région aérienne.
Vinsac (Simone) (2), 4e région aérienne.
Zadra (Eda) (1), 3e région aérienne.

6° *Comptables.*

Allée (Colette) (1), 2e région aérienne.
Baron (Jeanne (1), 2e région aérienne.
De Borne de Grandpré (Huguette) (1), 2e région aérienne.
Bourgeais (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Brin (Simone) (1), 1re région aérienne.
Brunet (Marcelle) (1), 3e région aérienne.
Clère (Pierrette) (1), 1re région aérienne.
Constant (Réjane) (1), 2e région aérienne.
Couffon (Violette) (1), 2e région aérienne.
Demongeot (Marie-Jeanne) (1), 1re région aérienne.
Dubourg (Adrienne) (1), 2e région aérienne.
Ducau Jeanne) (1), 3e région aérienne.
Duilhe (Andrée) (1), 3e région aérienne.
Dunoyer (Odette) (1), 1re région aérienne.
Dupuis (René) (1) 2e région aérienne.
Ferrié (Gisèle) (1), 3e région aérienne.
Garrigou (Monique) (1), 3e région aérienne.
Gauthier (Suzanne) (1), 2e région aérienne.
Genries (Solange) (1), 3e région aérienne.
Gonzalez (Suzanne) (1), 3e région aérienne.
Grimal (Christiane) (1), 3e région aérienne.
Haloche (Alida) (1), 2e région aérienne.
Jacquet (Huguette) (1), 4e région aérienne.
Joncour (Janine) (1), 2e région aérienne.
Lahitette (Simone) (1), 3e région aérienne.
Lasserre (Nicole) (1), 3e région aérienne.
Le Taillandier de Gabory (Marie) (1), 3e région aérienne.
Lopez (Christiane) (1), 3e région aérienne.
Margelin (Marie-Antoinette) (1), 1re région aérienne.
Nicole (Denise) (1), 2e région aérienne.
Not (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
Pinassaud (Paulette) (1), 3e région aérienne).
Rault (Geneviève) (1), air Algérie
Rolland (Flavienne) (1), 2e région aérienne.
Sarfati (Eliane), air Tunisie.
Sarnoux (Raymonde) (1) (4), air Algérie.
Schmitt (Charlotte) (1), 1re région aérienne.
Schneider (Rolande) (1), 1re région aérienne.
Suignard (Paulette) (1), 2e région aérienne.
Surre (Josette) (1), 3e région aérienne.
Tarteret (Andrée) (1), 1re région aérienne.

7° *Transmissions.*

Abdallah (Evelyne) (1), air Algérie.
Blanche (Cécile) (1), 4e région aérienne.
Bories (Ginette) (1), 3e région aérienne.
Bosquet (Marie-Thérèse) (1), 3e région aérienne.
Boudot (Nicole) (1), 1re région aérienne.
Bouvier (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
Brunet (Denise) (1), 4e région aérienne.
Bustois (Denise) (1), 1re région aérienne.
Cazalédes (Colette) (1), 4e région aérienne.
Charrier (Paule) (1), 3e région aérienne.
Chérot (Chantal) (1), 1re région aérienne.
Clavier (Thérèse) (1), 3e région aérienne.
Clerc (Raymonde) (1), 4e région aérienne.
Daurelle (Odile) (1), 4e région aérienne.
Dessort (Jacqueline) (1), 3e région aérienne.
Fauchet (Yvette) (1), 2e région aérienne.
Firmain (Ginette), 4e région aérienne.
Fredon (Paulette) (1), 3e région aérienne.
Fridrich (Colette) (1), 1re région aérienne.
Gagne (Régine) (1), 4e région aérienne.
Garnier (Micheline) (1), 2e région aérienne.
Gendre (Colette) (1), 3e région aérienne.
Gloanec (Jeanine) (1), 2e région aérienne.
Guivarch (Nicole) (1), 2e région aérienne.
Jourdan (Christiane) (1), 4e région aérienne.
Jubal (Evelyne) (1), 1re région aérienne.
Jupin (Jacqueline) (1), 4e région aérienne.
Kints (Huguette) (1), 1re région aérienne.
Lacambre (Marie) (1), 4e région aérienne.
Laclau (Marie-Thérèse) (1), 3e région aérienne.
Lagedamont (Monique) (1), 3e région aérienne.
Lapouze (Geneviève) (1), 4e région aérienne.
Lecacheur (Nicole) (1), 3e région aérienne.
Lienemann (Micheline) (1), 1re région aérienne.
Luvéra (Joséphine) (1), 4e région aérienne.
Magueur (Eugénie) (1), 2e région aérienne.
Marcangéli (Jacqueline), 1e région aérienne.
Menigoz (Arlette) (1), 1re région aérienne.
Moreau (Christiane) (1), 2e région aérienne.
Morel (Jeanine) (1), air Algérie.

Morgou (Jeanine) (1), 4e région aérienne.
Musy (Simone) (1), 1re région aérienne.
Muller (Danielle) (1), 2e région aérienne.
Navarro (Colette) (1), air Algérie.
Nunnari (Angélica) (1), 4e région aérienne.
Obis (Josette), 4e région aérienne.
Paoli (Anne) (1), 4e région aérienne.
Pédrini, (Jeanne), veuve Bertrand (1), 4e région aérienne.
Parisot (Madeleine) (1), 1re région aérienne.
Portet (Anne-Marie) (1), 1re région aérienne.
Poupon (Renée) (1), 4e région aérienne.
Possamai (Arlette) (1), 1re région aérienne.
Ravasco (Lucette) (1), air Algérie.
Reboux (Eliane) (1), 2e région aérienne.
Renucci (Odette) (1), 1re région aérienne.
Renucci (Pierrette) (1), 1re région aérienne.
Ribérolle (Denise) (1), 4e région aérienne.
Ricbet (Michelle) (1), 1re région aérienne.
Rodriguez (Monique) (1), 3e région aérienne.
Rollier (Colette) (1), 1re région aérienne.
Roux (Jacqueline) (1), 2e région aérienne.
Sabatier (Andrée) (1), air Algérie.
Sarnette (Renée) (1), 4e région aérienne.
Seversky-Maluta (Valentine) (1), 1re région aérienne.
Simon (Hermine) (1), 4e région aérienne.
Tauzin (Jeanne) (1), 3e région aérienne.
Touret (Andrée) (1), air Algérie.
Turquin (Marcelle) (1), 1re région aérienne.
Vignardou (Yvette) (1), 3e région aérienne.
Vilain (Simone) (1), 2e région aérienne.
Vivès (Marie) (1), air Algérie.

8° *Mécanographes.*

Arlot (Marguerite) (1) (3), 3e région aérienne.
Cervera (Colette), air Tunisie.
Coffy (Monique) (1), 2e région aérienne.
Dewingle (Micheline) (1) (3), 3e région aérienne.
Ducos (Marcelle) (1), 2e région aérienne.
Dulouvray (Marguerite) (1), 2e région aérienne.
Fontaine (Françoise) (1) (3), 2e région aérienne.
Gourdoux (Yvette) (1) (3), 3e région aérienne.
Le Gall (Christiane) (1), 2e région aérienne.
Lemoine (Denise) (1) (3), 1re région aérienne.
Matignon (Anne-Marie) (1) (3), 3e région aérienne.
Michel (Suzanne) (1), 2e région aérienne
Mounier (Marguerite) (1), 2e région aérienne.
Picard (Huguette) (3), 2e région aérienne.
Przybylski (Georgette) (1) (3), 2e région aérienne.
Shärer (Paule) (1), air Algérie.
Tackx (Nelly) (1) (3), 2e région aérienne.
Théobald (Odette) (1), 2e région aérienne.
Vuillecard (Madeleine) (1), 1re région aérienne.

9° *Infirmières.*

Ardilouze (Mauricette) (1), air Algérie.
Fagorne (Maryvonne) (1), 2e région aérienne.
Debray (Augustine) (1), 2e région aérienne.
Devos (Geneviève) (1), air Algérie.
Fontaine (Paule) (1), 2e région aérienne.
Fulco (Marcelle) (1), air Argérie
Gaubert (Yvette) (1), 2e région aérienne.
Humbert (Geneviève) (1), 2e région aérienne.
Pindilli (Marie-Antoinette) (1), 4e région aérienne.
Plijoux (Annick) (1), 4e région aérienne.
Thomasset (Colette) (1), 1re région aérienne.
Vernier (Anne) (1), 2e région aérienne.

10° *Secrétaires médicales.*

Archambaud (Lucette) (1), 3e région aérienne.
Gailhard (Jeanne) (1), 4e région aérienne.
Kosmala (Irène) (1), 2e région aérienne.
Rodde (Marie-Madeleine) (1), 4e région aérienne.
Sazerac de Forge (Yvonne) (1), 1re division aérienne.
Veyrat (Christiane) (1), 1re région aérienne.

11° *Laborantines.*

Le Baut (Louise) (1), 2e région aérienne.
Le Bihan (Yvonne) (1), 2e région aérienne.
Guidacci (Julia) (1), air Algérie.

(1) Sous réserve de compléter leur dossier et de remplir les conditions fixées par l'instruction n° 227/EMG.FA.A/Lég. du 12 février 1952.
(2) Candidates n'ayant pas satisfait aux épreuves de sténodactylographie.
(3) Candidates n'ayant pas satisfait aux épreuves de dactylographie.
(4) Candidates à un rengagement.

Liste des candidats admis en qualité d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air à l'école de Rochefort et aux annexes de Saintes et Nimes.

(Décision ministérielle n° 2369/EMP/3 du 31 mars 1953.)

I. — EN PREMIERE ANNEE

Ecole de Saintes.

A. — AVEC ET SANS CONCOURS

Candidats devant entrer à l'école le 27 avril 1953.

Bernez (Alain-A.-P.).
Blanchard (Claude-B.).
Boulanger (Robert-P.-C.).
Capelle (Jean-Claude-A.-E.) (1).
Crouzery (Gérard-J.).
Cuffaut (Guy-G.-J.).
Dalmasso (Max-P-V..).
Fonck (Jacques-M.).
Fricot (Claude-C.) (2).
Ledoyen (Jean-Claude-M.).
Masson (Michel-B.-G.).
Morel (Yves-J.-J.).
Ogier (Guy-H.-M.).
Ribert (Roger-Y.) (1).
Saint-Aubin (Jacques).
Salvisberg (Yves-A.).
Terrade (Christian-R.-J.).

Candidat devant entrer à l'école le 4 janvier 1954.

Bataille (Claude-J.-A.).

B. — APRÈS CONCOURS

Candidats devant entrer à l'école le 27 avril 1953.

(Ordre alphabétique.)

Abiven (Hervé-J.-Y).
Alléaume (Pierre-R.).
Alligier (Jacques-L.-P.).
André (Laurent-E.).
Angaïs (Claude).
Arruébo (Maurice-J.-B.).
Auclert (Jacques-F.).
Audouy (Roger-G.).
Aufaure (Jean-C.).
Augas (Claude-J.).
Auzanneau (Daniel-L.).
Baraglia (Gérard-G.-G.).
Barnier (Michel-M.-A.).
Barreau (Claude-G.-M.).
Barrère (Robert).
Basala (René-J.-B.).
Benoit (Joseph-A.-A.).
Bernard (Jean-R.).
Bessières (Yvon-M.).
Bianco (Jacques-C.).
Blanchard (Jacky-M.-R.).
Blondeau (André-J.-M.).
Bocciart (Roger-J.-F.).
Boisseau (Jacques-L.-R.).
Boisson (Pierre-G.).
Boucabeille (Roger).
Boucher (Michel-H.-C.).
Boudier (Jacky-A.-R.) (1).
Boulade (Jean-L.).
Bourau (Louis-B.).
Bourlet (Norbert-H.-A.).
Bousquet (Marcel-D.-R.).
Brangier (Bernard-M.).
Brémont (Daniel).
Briant (Henri-G.).
Bribet (Jean-Pierre).
Brouste (Jean-G.).
Brun (Gérard).
Brune (Francis-S.).
Brusson (Gabriel-M.-D.).
Burban (Yves-J.-L.).
Butel (Yves-M.-L.).
Cabirol (Jean-C.)
Cacheux (Bernard-A.-E.) (3).
Caillé (Bernard-J.-R.).
Calvez (Laurent-F.-M.).
Carrière (André-J.).
Castella (Jean-A.).
Castres (Pierre-P.).
Cazelles (Pierre-J.).
Chambrias (André-L.-A.).
Chambroux (Raymond-M.).
Charrié (Pierre-M.).
Charrieau (Jean-M.-E.).
Chartier (Serge-M.-G.) (1).
Chartres (Jean-C.).
Chauffour (René-G.).
Chautrand (Jean-C.-R.).
Chauvin (Jean-P.).
Chivalier (Jean-G.-E.).
Cluzeau (André-J.-P.).
Cluzel (Joseph-J.).
Cocu (Jean-G.-A.).
Colin (Gilbert-R.).
Collonge (Aimé).
Condamine (Jean-H.).
Coutouly (Serge-Y.).
Creton (Jacques-R.-A.).
Cros (Jean-F.-A.).
Crouagnes (Roger-P.).
Crubilier (Claude-P.) (1).
Da Costa Lima (Claude-G.-A.).
Dejean (Pierre-L.-F.).
Delage (Jacques-M.).
Del Faya (Jean-B.).
Delfils (Bernard-L.-E.).
Demoget (Maurice-G.).
Désigaud (Paul-R.).
Devalland (André-E.).
Diot (Pierre-A.).
Dolet (André-B.).
Douay (Jean-G.-H.).
Dubois (Gilbert-F.-S.).
Dubois (Jean-P.).
Dubos (Alain-C.-P.) (1).
Duc (Michel-G.).
Ducros (Pierre-M.-A.).
Ducuns (Jean-C.-P.).
Duhalde (Sauveur-J.).
Dutégiez (Guy-V.-P.).
Escartin (Pascal-A.).
Espanel (Pierre-J.).
Farines (Francis-A.-A.).
Favé (Léon-C.-M.).
Favreau (Eugène-A.-J.).
Ferec (Jean-J.-M.).
Ferraioli (Jean-Pierre-A.-A.).
Ferrand (Marc-G.).
Ferraroli (Claude-G.).
Ferry (Jean-C.-A.).
Février (Alain-E.-G.).
Février (Christian-A.).
Floquet (Robert-M.).
Fossat (Pierre-M.).
Foucher (Jean-G.-P.).
Fourty (Francis-J.).

(*Supplément.* — **Fin.**)

Froment (Bernard-A.-E.).
Gabillon (Jean-C.).
Gabriel (René-J.-C.).
Gamard (Jean-J.).
Garde (Jacques-F.).
Garnier (Jean-Marie).
Gauthier (Claude-A.-J.).
Gauthier (Jean-M.).
Genevrier (Bernard).
Géraud (Jean-M.).
Gimeno (Serge-S.-M.).
Giordan (Joseph-C.).
Giosa (Gérard-V.).
Girard (Marc-F.-A.).
Godfrin (Roger-J.-M.) (1).
Gombert (Philippe).
Gouez (Yvon-J.-J.).
Gouriou (Charles).
Goutmann (Jacques).
Grauhar (Jean-M.).
Guédès (René-R.).
Guichaoua (Jean-P.).
Guichard (Georges-L.).
Guilhaume (Robert-A.-A.).
Guinand (Aimé-P.).
Hardy (Alexandre-R.).
Hennequin (Jean-A.-A.).
Héquet (Claude-C.).
Hourregue (Georges-L.).
Iehlen (Raymond-J.).
Inglart (Gérard-R.).
Issanchou (Jacques).
Ithurralde (Dominique-M.).
Janvier (Alain-J.-M.) (1).
Jarno (Albert-J.-M.).
Jeannin (Claude-L.).
Jeanroy (François-A.).
Jiracek (Daniel-J.).
Jonnery (Bernard-P.).
Joubert (Serge-M.).
Juste (Max-H.).
Kommer (Raymond-E.).
Labarde (Robert).
Labat (François-C.).
Labory (René J.-M.).
Labrousse (Yvon-P.).
Lacaze (Bernard-A.).
Lambert (Daniel-G.-H.).
Landeau (Noël-M.).
Langé (James-L.).
Lanquetin (Paul-M.-C.).
Lansac (René-H.).
Larivé (Michel-L.-G.).
Laurent (Claude-J.-L.).
Le Baccon (Bernard-J.) (1).
Lebon (Benoît-A.).
Le Bras (Henri).
Le Démézet (Jean-P.).
Le Goueff (Claude-M.-M.).
Le Gouil (Théodore-J.).
Le Guen (Michel-C.).
Le Guénec (René-H.-Y.).
Le Hir (Pierre-A.).
Le Lagadec (Louis-P.) (1).
Le Lan (Georges-H.).
Lelong (Pierre-M.).
Le Pit (Emile-P.-Y.).
Lerefaillé (Louis-P.-R.).
Louvel (Pierre-J.-M.).
Lucas (Gérard-F.-L.).
Maillet (Georges-Y.).
Mallet (Jacques-A.).
Mandera (Jean).
Marcq (Guy-A.).
Mariot (Daniel-A.) (1).
Marnas (Michel-P.).
Marquer (Yvon-M.-M.).
Martin (Bernard-J.-A.).
Mata (Jean-Pierre).
Mathieu (Louis-H.).
Mathonnière (André-L.-E.).
Matignon (Gérard).
Maudemain (Jean-Claude-M.).
Mauny (Michel-A.-M.).
Maurel (Michel-P.-H.).
Mégret (Jacques).
Menagé (Claude-R.-L.).
Menant (Jacques-E.-G.).
Mévellec (Jean-V.).
Michel (Georges-R.).
Michel (Yves-I.).
Mignot (Michel-A.).
Milani (André-L.).
Millet (Roland).
Mollier (Maurice-L.).
Monceau (Bernard-A.-P.).
Monsec (Maurice-J.-A.).
Mont (Etienne-R.-H.).
Moyen (Guy).
Muret (Jean-Claude).
Nugue (Jean-Y.-J.).
Olivié (Yves-E.).
Oriol (Roland-J.).
Orsini (Jean-P.).
Ourgaud (Jean-P.-C.).
Pagnoux (René-P.).
Palauqui (Georges-A.-J.).
Panis (Jacques-J.).
Papon (Jean-C.).
Parfenoff (André).
Pellissier (Armand-E.-D.).
Perge (Maurice-G.-F.).
Peuch (Gérard-J.-A.).
De Piéri (Jean-A.).
Pihouet (Gérard-J.-M.).
Pinsolle (Roger-L.-P.).
Pon (Jean-F.).
Pottié (Félix-J.-P.).
Poublan (Jean-E.).
Pozzobon (César-R.).
Prodhon (Jean-H.-B.).
Prokosch (Jean-E.-G.).
Puhl (Jacques-R.).
Quiviger (Yves-J.).
Raby (Michel-G.-L.).
Ravat (Michel-A.).
Raynoud (Attilio-M.).
Remy (Bernard-L.-C.).
Riou (Robert-Y.-M.).
Rognon (Jean-P.-R.).
Roland (Alain).
Rollet (Serge-L.-J.).
Rousseau (Jean-P.).
Royer (Jackie-A.-A.).
Rumeau (Jean-P.-G.).
Rusinek (Aloïs).
Samper (Pierre).
Samson (André-L.-M.).
Saura (Bernard-M.-G.).
Schaeffer (Jacques-G.).
Scheneder (Jean-C.).
Schillé (Robert-C.).
Seguela (Jean-P.-M.).
Sentout (Daniel-M.).
Sgariata (Michel) (1).
Sidot (Pierre-R.).
Simonnet (Abel-H.-E.).
Soudy (René-A.-M.).
Soueix (Jacques-B.).
Soulard (Jean-P.-R.).
Stévenin (Jean-P.-C.).
Tastet (Michel-R.).
Terrisse (Jean-M.).
Texier (Bernard-R.).
Thibout (Jean-M.) (1).
Thiébaut (René-H.).
Traon (Pierre).
Triffandier (André).
Truchot (Pierre-C.).
Urvoy (Guy-Y.-J.).
Utecht (Jean).
Uteza (Jacques-F.).
Vaissier (Claude-A.-J.).
Vautrot (André-R.).
Verza (Noël-R.).
Viborel (Bernard-J.).
Vigié (Pierre-G.-G.).
Vigneau (Serge-R.-P.).
Villeroux (Claude-M.).

Candidats devant entrer à l'école le 14 septembre 1953.

(Ordre alphabétique.)

Akrouf (Pierre-K.).
Aubineau (Jacky-M.-L.).
Aubry (Serge-A.).
Avon (Edmond-J.-F.).
Aymard (Michel).
Baissac (Henry-U.-R.).
Balent (Guy-R.-P.).
Barba (Jean-M.).
Baronnier (Robert-G.).
Bassoua (Christian-L.).
Beby (Jean-A.).
Bégué (Henri-L.).
Bernard (Michel-G.-J.).
Besrest (Marcel-N.).
Besse (Alain-L.-M.).
Bondaz (Maurice-P.-J.).
Bonneau (Francis).
Bonnet (Louis-H.-J.).
Boudar (Edwige-P.-J.).
Cadel (Claude-R.-F.).
Canon (Jean-Marie).
Cantet (Jean-R.).
Cardot (Horst-P.).
Cassegrain (Marcel-J.-M.).
Castillou (René-B.).
Caumont (Lucien-P.).
Chassagne (Jean-Y.-G.).
Chassagne (Pierre-R.).
Chatelin (Jacques-C.-R.).
Chevillard (Armand-G.-L.).
Cibilleau (André-G.).
Coilot (Claude-J.-L.).
Commenge (Jean-J.-E.).
Courivaud (Jean-J.-P.).
Courreges (Jean-P.) (5).
Coussié (Jean-C.).
Crassat (Jean-P.).
Delobette (Alain-F.).
Dézert (Michel-E.-R.).
Dhièvre (Hugues-L.-C.).
Diverres (Yves-B.).
Dolard (Serge).
Douzal (André-R.-A.).
Dupuy (Guy-A.-L.).
Eifler (Daniel-F.-M.) (5).
Fiat (Michel-R.-M.).
Flament (Charles).
Gaston (Claude-E.).
Gaudin (Michel-G.).
Georgel (Guy-M.).
Gérardin (Jacques-G.).
Germain (Marc-M.).
Gousselot (Marcel-A.).
Grandjean (Robert-L.).
Grisot (Claude).
Hepp (Daniel-A.).
Husson (Guy-P.).
Janvier (Marcel-N.-A.).
Jullien (Michel-R.-Y.).
Klyz (Jean).
Labreze (Bernard-G.).
Lacoste (Christian-J.).
Lacroix (Jean-S.) (5).
Lafargue (Jacques-P.).
Lalanne (René-J.-A.).
Lalièvre (Serge).
Laluce (Yves).
Larroque (Gérard-J.-J.).
Lasserre (Michel).
Lassus-Philippe (Paul-A.-M.) (5).
Lavalard (Paul-L.).
Le Bot (Michel).
Le Chatal (Alain-P.).
Lecroc (Jean-Yves-A.-A.).
Lesbazeilles (Jacques).
Le Tanno (Claude-F.).
Letourneau (Hubert).
Letourneau (Roger-Y.).
Loubeyres (Claude-G.).
Luffroy (Marcel) (5).
Lussan (Joseph-L.).
Maignan (Roland-C.-L.).
Manetti (Pierre-P.).
Marquer (Emile-J.-D.).
Martin (Serge-G.-M.).
Maudet (Bernard-F.).
Mazas (Christian-E.-E.).
Mazeau (Roland-M.).
Meneghel (Bertrand).
Mey (Joseph-E.).
Moulin (Auguste).
Muino Gandara (Antoine).
Nadeau (Pierre-S.-V.).
Narcy (Jean-Claude-H.).
Nivoliez (Claude-J.).
Pavoine (Claude-A.).
Pellegrini (André-F.-H.).
Pentori de Peretti (Jacques-V.-A.).
Philippe (Jean-P.).
Pleinet (Jacques).
Poelger (Jacques-R.-H.).
Ratte (Jean-L.-A.).
Rioche (Serge-G.-P.).
Robert (Jean-Claude-V.-J.).
Robichon (Pierre-A.-M.).
Roge (Christian).
Samoi (Joël-C.).
Scamaroni (André-P.-Y.).
Segaud (Robert-H.-L.).
Simonnet (Gérard-L.-A.).
Soulier (André-L.-G.).
Thebault (Paul-B.).
Tixier (Michel).
Vaudecrème (Max-G.-P.).
Vialon (Jacques-A.).
Vieillard (Roger-P.-J.).
Vignaud (Daniel-A.).

Ecole de Nimes.

Candidats devant entrer à l'école le 27 avril 1953.

A. — Sans concours

Cour (Georges-A.-C.).

B. — Après concours

(Ordre alphabétique.)

Allemand (Claude-Y.).
D'Arcangela (André-P.) (1).
Barros (André-A.).
Billes (Georges).
Billion (Alain-A.-L.) (1).
Blanchet (Jean).
Boiteau (Jean-P.-C.).
Bruyas (Jean-C.).
Cabrol (Michel).
Campet (Michel).
Cardot (Claude-R.-C.).
Carrière (Pierre-A.-L.).
Carrosse (François-R.-J.).
Castanet (Yves-R.-P.).
Chabard (Paul).
Charon (Bernard-A.-R.).
Clemencon (Guy-A.).
Combacal (Henri-J.-J.).
Couvert (Claude).
Crociati (Marcel) (1).
Déjean (Claude-J.-A.).
Deshayes (Claude).
Duboscq (Jean-P.-G.).
Dumont (Jean-C.).

Dupont (Daniel-C.).
Durey (Michel-J.).
Echavidre (Jean-C.-C.).
Egea (Henri-L.).
Esparcieux (Claude-L.).
Estival (Maurice-P.-B.).
Flament (Francis).
Gador (Christian-J.-E.).
Gaillard (Paul-J.).
Gillet (Paul).
Gudewicz (Victor-J.).
Guiguet (Marc-G.).
Hardy (Gilbert).
Hébraud (Claude).
Heintz (Victor-J.-M.).
Humbert (Claude-A.) (1).
Imbert (Jacques-R.).
Lafond (Roger-J.).
Lamontagne (Henri-L.).
Laplaige (Ghislain-Y.-G.).
Leofold (Serge-G.).
Leroux (Jean-C.-S.).
Le Touzé (Bernard-P.).
Melin (Georges).
Mériguet (Roger-P.).
Michelot (Jackie-M.-C.).
Molinie (André-E.).
Nachez (Jean-M.).
Neveu (Pierre-C.-A.) (1).
Peres (Jacques).
Pinet (Joël-A.).
Quatrevieux (Jackie-L.-G.).
Sahuc (Pierre-R.-E.).
Sauriat (Henri-M.-F.).
Tatouat (Jean).
Torrebadella, dit Torrel (Pierre).
Tragin (Jacques-H.-E.).
Valat (Jean-P.).
Verret (Jean-C.-O.).

II. — EN DEUXIEME ANNEE

Ecole de Rochefort.

A. — Avec et sans concours

Candidats devant entrer à l'école le 27 avril 1953.

Jolly (Michel-E.-F.).
Gervail (Pierre-A.-J.).

B. — Après concours

Candidats devant entrer à l'école le 27 avril 1953.

(Ordre alphabétique.)

Armando (Michel).
Barou (Camille-J.-A.).
Baud (Louis-R.-M.).
Beffre (Jacques-F.-G.).
Bècue (Michel-J.-H.).
Bordiau (Bernard-A.).
Bouis (Michel-C.-A.).
Brogniez (Richard-M.).
Brousse (Jean-B.).
Brousse (Jean-F.).
Brunet (Guy-H.-L.).
Cambon (Henri-R.).
Cattelin (Jacques-M.).
Chaptal (Franc-R.).
Charmet (Paul).
Chevalier (Jean-M.).
Crouzilhet (André-C.-L.).
Daumes (Michel-B.-M.).
Dejardin (André-L.).
Delorme (Raymond-A.-J.).
Dubois (Marcel-A.).
Dubreu (Gilles-A.-C.).
Dupont (François-G.-J.).
Esteve (Lucien-A.).
Florin (Robert-E.-C.).
Froment (Luc-R.-S.).
Girault (Marcel-G.).
Glaize (Michel-F.-P.).
Glot (Henri-R.).
Gola (Georges).
Gutmacher (Nathan) (1).
Guy (André-A.).
Labeyrie (Bernard-J.).
Laurent (Jean-Marie).
Le Meur (Claude-J.-J.).
Leotin (Charles-M.-A.).
Lienard (Michel-P.-A.).
Marchand (Michel-L.-M.).
Mariottini (Robert-L.-H.).
Meriguet (Michel-L.) (1).
Mignonneaud (Henri-R.).
Molinier (Francis-L.-J.).
Morel (Serge-Y.-A.).
Ossant (Amédée-A.-J.).
Perrin (Jean-H.-Y.).
Peus (Joseph-F.).
Peyrie (René-G.).
Piquemal (Gilbert-L.).
Rivenq (Pierre-L.-G.).
Rochaix (Daniel-L.-E.).
Rosset (Gabriel-E.).
Rozier (Jacques-P.-D.).
Ruaud (Jean-Charles-A.).
Salin (Jean-Pierre-F.-L.).
Socolovert (Jacques).
Thobie (Gaston-R.-J.).
Trichet (Georges-L.).
Tricoche (Michel-M.-R.).
Wallez (Jean-Pierre).

Candidats devant entrer à l'école le 14 septembre 1953.

(Ordre alphabétique.)

Amans (Paul).
Assimon (Max-E.-A.).
Athanasse (Michel-M.-M.).
Audrain (Michel-J.-S.) (5).
Auriol (Guy-A.).
Barre (Yvon-P.).
Beaudouin (Jacques-E.-M.).
Berard (André-P.-J.).
Bernard (Daniel-A.-M.).
Berrou (René).
Boette (Gérard-M.-A.).
Cevaër (Robert-G.).
Chambrion (Michel-R.-H.).
Chevalier (André-P.).
Chevalier (Jean-R.-L.).
Chinnici (Ignace-A.).
Courdavault (Gaston-B.).
Courty (Guy-G.) (5).
Cousin (André-A.).
Cremel (Jean-Claude).
Dalanzy (Maurice-C.-L.).
Dandelot (Guy-E.).
Degallaix (Claude-M.).
Delannoy (Robert-J.-G.).
Demouy (Alain-B.-C.).
Desmarest (Tony-M.-F.).
Dubourg (Jean-Louis-A.).
Duclos (René-A.).
Duhamel (André-A.-J.).
Filosa (Yves-J.).
Fraizy (Michel-J.).
Galaurchi (Hubert-J.-J.).
Garadier (Gilbert-J.).
Gélisse (Marc-E.).
Grangé (Georges-A.-J.).
Gurdebeke (Joël-C.).
Humbert (Marie-J.).
Janet (Louis-J.-G.).
Jargeais (Claude-R.).
Labourdette (Guy-L.-F.).
Laluque (Michel-H.).
Lasserre (Jackie-R.-A.).
Laudier (Jean-Pierre-L.-A.).
Leclercq (Jacques-A.-L.).
Le Gall (Pierre-J.-F.).
Lémonon (André).
Le Signor (Z.-M.).
Léziaud (Louis-F.-G.).
Lhermitte (Claude-G.) (5).
Loss (René) (5).
Malidor (Guy-J.-R.) (5).
Martin (Bruno-M.-P.).
Mercereau (Richar-H.) (5).
Mesmacque (Guy-P.-H.).
Mesplès (Jacques-A.).
Missio (Pierre-A.).
Moulin (Georges-M.-C.).
Noni (Marc).
Noyrigat (Pierre-J.-A.).
Orzechowski (Serge-L.).
Pailler (Robert-J.) (5).
Paque (Serge-T.) (5).
Perez (Michel).
Peron (Emile-R.-J.).
Piellard (Jean-Claude).
Pinchaud (Pierre-J.).
Piquet (Hubert-D.) (5).
Pochet (Jacques-A.).
Ponsolle (Jean-Pierre-E.).
Pruvost (André).
Renaud (Jean-C.).
Riboud (Michel).
Rongier (André) (5).
Roussel (Bernard-M.-P.).
Scharly (François-X.).
Schobing (Antoine-A.).
Silvestre (Bernard-S.-N.).
Simon (Alain-O.).
Sourgens (Jacques-R.-M.).
Stainier (Gilbert-R.).
Virion (Jean-Claude-A.).

III. — EN TROISIEME ANNEE

Ecole de Rochefort.

Candidats devant entrer à l'école le 27 avril 1953.

A. — Sur titres

Boulay (Albert-J.-C.).
Bourinat (Yves-J.-M.).
Contamin (Maurice-J.).
Darget (Michel).
Joannein (Marcel).
Juige (Jean-Pierre-P.).
Laussucq (Jean-A.).
Leclercq (Guy-S.).
Marsan (Jean-Claude).
Mourichon (Gilles-M.-E.) (1).
Pouchot (Yves).
Stimbre (Raymond-P.-E.).
Trezeguet (Bernard-E.-V.).

B. — Après concours

(Ordre alphabétique.)

Boireau (Claude).
Colombier (René-C.).
Curti (Emile).
Faggianelli (André-J.-M.).
Gourvénec (Paul-E.-A.).
Grosse (Gilbert-F.-A.).
Guers (Raymond-M.).
Hély (Bernard-H.).
Le Berre (Gildas-J.-Y.).
Poulet (Jean-A.-A.).
Redon (Bernard-E.).
Schwartz (Roger-A.-R.).
Touati (Fabien-P.).
Vassal (André-J.).
Villate (Yves).

Dispositions générales.

Les candidats recevront directement par les soins du service du personnel de l'armée de l'air, 4e bureau, une lettre d'admission leur fixant la date à laquelle ils devront rejoindre l'école.

(1) Admis sous réserve de complément de dossier avant le 13 avril 1953.
(2) Admis sous réserve d'accord du département de la guerre.
(3) Ne rejoindra l'école qu'à quinze ans révolus, soit le 11 mai 1953.
(4) Ne rejoindra l'école qu'à quinze ans révolus, soit le 4 mai 1953.
(5) Admis sous réserve de complément de dossier avant le 30 avril 1953

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

Extrait des listes A et B établi à la date du 1er avril 1953.

Références:

D. M. n° 97.284 PM/I. B du 15 juin 1949.
Modificatif n° 1 du 27 septembre 1949.
Modificatif n° 2 du 31 décembre 1949.
Modificatif n° 3 du 6 juin 1950.
Modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.
Modificatif n° 5 du 6 février 1952.
Modificatif n° 6 du 10 mars 1952.
C. M. n° 172.983 PM/I. B du 10 octobre 1952.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes des tours de départ (tour normal et tour spécial) annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du troisième trimestre 1953, l'extrait établi à la date du 1er janvier 1953, inséré au *Journal officiel* du 16 janvier 1953, pages 524 et suivantes.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er juillet 1953 et le 1er octobre 1953.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 30 avril 1953, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne seront pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la D. M. n° 45.327 PM/I. B du 19 mars 1953.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrit sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information qui aurait pour résultat de retarder son départ

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), le 30 avril 1953, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs ou à l'encadrement des forces terrestres françaises de l'O. N. U.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

MM.

1 Jaud (E.), état-major de la subdivision de Sousse.
2 Spitz (C.-C.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Metz.
3 Ponvienne (J.-A.), 6e 1/2 B. C. A.
4 Ruault (P. J.), état-major de la 3e région militaire.
5 Alfonsi (J.), état-major de la subdivision de Bastia.
6 Chery (C.-L.), à la disposition du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
7 Nard (J.-...), commandant du camp de la Courtine.
8 Escolier (E.), état-major de la 3e D. I.
9 Fiere (M.-...), 5e R. T. M.
10 Le Bouteiller (P.-O.), détachement de liaison de l'E. M. A. auprès du quartier général du commandement supérieur des forces alliées d'Europe à Paris.

Chefs de bataillon.

MM.

1 Kleinmann (L.-T.), 7e R. T. A.
2 Rollin (P.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
3 Hipolite (J.-M.), état-major de la 2e D. I.
4 Serafino (A.), école supérieure de guerre.
5 Mazin (J.-R.), école supérieure de guerre.
6 Fournier-Foch (H.-F.), école supérieure de guerre.
7 Goubard (P.-J.), E. M. A.
8 D'Astorg (J.-B.), école supérieure de guerre.
9 Ferent (J.-C.), école supérieure de guerre.
10 Levraux (J.-J.), école supérieure de guerre.

Capitaines.

Liste A.

MM.

1 Guyomarch (J.-M.), dépôt central des isolés.
2 Elias Amza ben Mekki, 93e R. I.
3 Christol (M.-F.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
4 Letellier (R. A.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
5 Nicolas (F.-C.-M.), direction des transports militaires par voie ferrée (en sursis).
6 Pichly (G.-H.), section technique de l'armée (en sursis).
7 Pagnon (H.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
8 Trebel (J.-M.), section technique de l'armée (en sursis).
9 Boixo (J.), 18e R. I. P. C. (en sursis).
10 ...abelut (R.), 5e B. C. P. (en sursis).
11 Murat (P.), état-major du commandement supérieur des forces françaises en Autriche (en sursis).
12 Degroote (G.), 67e B. I.
13 Picard (P.), état-major de la 8e région militaire (en sursis).
14 Lapostolle (J.), 6e R. T. M.
15 Pravaz (H.-J.), 6e R. T. M. (en sursis).
16 Du...e (M.), 13e B. C. A.
17 Des Rieux (J.), 4e R. T. M.
18 Guegot (J.-J.), section technique de l'armée.
19 Carlin (C.), 11e B. C. A.
20 Poizat (E.-J.), section technique de l'armée.
21 Galharague (C.), école supérieure de guerre.
22 Couplan (H.), école supérieure de guerre.
23 De Bouteiller (G.), école supérieure de guerre.

Liste B.

MM.

24 Hauguel (J.-F.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
25 Crozet (P.-L.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
26 Guerard (J.-C.), 1er R. I. (en sursis).
27 Martin (C.-M.), 35e R. I. (en sursis).
28 Robillard (P.-A.), état-major de la 1re région militaire (en sursis).
29 Taddei (M.-A.), école militaire préparatoire, les Andelys.
30 Berthaud (J.-R.), état-major de l'armée (en sursis).
31 Philippe (J.-M.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
32 Rousselet (P.-E.), 1er R. I. (en sursis).
33 Santini (M.), 20e B. C. P.
34 Paulin (R.-P.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
35 De Charpin-Feugerolles (B.), 15e B. C. A.
36 Rocolle (Y.-L.), état-major de la 1re région militaire (en sursis).
37 ...on (H.-...), 7e B. C. A. (en sursis).
38 Boizou (J.-P.), école militaire préparatoire, Aix-en-Provence (en sursis).
39 Plassard (G.-C.), école militaire préparatoire, Autun.
40 De Nantes (F.-M.), 37e B. O. (en sursis).
41 Grand d'Esnon (H.-C.), secrétariat permanent de la défense nationale, Tunis (en sursis).
42 Demangeat (R.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 8e région militaire.
43 Buzzo (E.), section technique de l'armée (en sursis).
44 Blarez (O.-J.), 2e R. T. A. (en stage).
45 De Clercq (G.-R.), 28e B. C. A. (en stage).
46 Picollet (P.-F.), école de sous-officiers de Cherchell (en sursis).
47 Marsan (L.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
48 Christmant (G.-J.), 1er R. T. M.
49 Jeancenelle (P.-E.), 4e R. T. M. (en sursis).
50 Vernet (G.-L.), section technique de l'armée (en sursis).
51 De Rivière de La Mure (P.-M.), secrétariat général permanent de la défense nationale, mission de liaison et d'assistance aux armées alliées à Paris (en sursis).
52 Leviandier (R.-R.-L.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
53 Sarrazin (R.-J.), 22e B. C. A. (en sursis).
54 Dutriez (R.-A.), pyrénée militaire, la Flèche (en sursis).
55 Liboz (M.-H.), 5e R. T. M (en sursis).
56 Le Scouarnec (L.), 6e B. C. A. (en sursis).
57 Dietsch (A.-R.), 27e B. I.
58 Mercier (H.), 31e B. C. P. (en sursis).
59 Billard (P.-L.), 1er R. T. A. (en sursis).
60 Perier (F.-J.), 6e 1/2 B. C. A. (en sursis).
61 Genesteix (J.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
62 Marchetti (N.), 42e B. I. (en sursis).
63 Tortel (A.), école militaire préparatoire, Aix-en-Provence (en sursis).
64 Renaudat (R.-G.), état-major de l'armée (en stage).
65 Poupat (P.-J.-F.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
66 Chiarelli (J.), base de Marseille (en sursis).
67 Colin (C.), école de sous-officiers de Strasbourg.
68 Souchon (H.-A.), 4e R. T. T.
69 Cadi Lakdar ben Mekki, 4e régiment de zouaves.
70 Vet (Y.-G.), école militaire préparatoire, Aix-en-Provence.
71 De Tonnac de Villeneuve (O.), école de sous-officiers de Cherchell.
72 Guidicelli (S.-J.), 92e R. I.
73 Mellot (Y.-H.), 4e R. T. T.
74 Laval (M.-A.), D. P. M. A. T.
75 Chauveau (M.-Y.), 7e R. T. A.
76 Mercier (E.-L.), 2e R. T. A.
77 Godin (C.-C.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
78 Martini (A.-N.), 1er R. T. A.
79 Bermond (R.), 7e R. T. A.
80 Romefort (C.-M.), 29e B. C. P.
81 Regnier (A.-C.), 7e R. T. A.
82 Michaud (M.-P.), 7e R. T. A.

83 Lerest (R.-G.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
84 Gaudy (P.-L.), 1er R. T. A.
85 Henry (M.-J.), école spéciale militaire interarmes.
86 Gibot (F.-A.), dépôt central des isolés.
87 Mermoud (A.-A.), 13e B. C. A.
88 Perret (M.-F.), 7e R. T. A.
89 Bidault des Chaumes (A.-C.), état-major de la 4e D. I.
90 Bouvet de La Maisonneuve (R.-P.), 3e bataillon de zouaves (en stage).
91 Morvan (L.), 4e R. T. T.
92 Broussy (P.-J.), 1er R. T. A.
93 Deschard (H.-M.), école spéciale militaire interarmes.
94 Pupat (M.-L.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
95 Poisson (E.), 151e R. I.
96 Blanchin (A.-J.), base de Cherbourg.
97 Rohfritsch (E.-J.), état-major combiné des forces armées.
98 Roux (F.-A.), direction des transports militaires par voie ferrée.
99 Poupard (G.), 1er B. C. P.
100 Caminade (R.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
101 Derdour Abdelkader, 7e R. T. A.
102 Khoudir Chadli, 7e R. T. A.
103 Girard (J.-M.), école de sous-officiers de Strasbourg.
104 Vallee (E.-M.), 5e R. I.
105 Gely (J.), 15e B. C. A.
106 Gaspard (J.-C.), inspection des territoires du Sud.
107 Long (H.-V.), base de Casablanca.
108 Nicolas (P.-A.), état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.
109 Thillaud (G.-P.), école militaire d'administration du service de l'intendance de Montpellier.
110 Ladret (J.-H.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 6e région militaire.
111 Doursenaud (G.-P.), école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
112 Kupfer (G.-A.), prytanée militaire de la Flèche.
113 Prudhomme (J.-M.), E. M. de la 3e D. I.
114 Michell (C.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Meknès.
115 Pau (A.-J.), 5e R. T. M.
116 Sotty (F.-B.), centre d'instruction de montagne d'Oukaimeden.
117 Ribeyron (A.), école militaire enfantine d'Heriot.
118 Lebrun (G.-J.), 30e B. C. P.
119 Le Prieur (L.-A.), E. M. de la subdivision de Constantine.
120 Maraninchi (J.), 3e bataillon de zouaves.
121 Bousquet (J.-H.), base d'Oran.
122 Lacrose (G.-A.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.
123 Bouvier d'Yvoire (G.-F.), 152e R. I.
124 Dangel (A.-J.), 1er R. T. A.
125 Doyen (J.-L.), 5e R. T. M.
126 Bacquias (R.), état-major de l'armée.
127 Roux (F.-J.), école de sous-officiers de Cherchell.
128 Lescan (B.-Y.), école supérieure de guerre.
129 Schmitt (J.-A.), 7e R. T. A.
130 Pigeon (L.), 4e régiment de zouaves.
131 Renvez (R.-J.), 151e R. I.
132 Louis (C.-A.), 2e R. T. A.
133 Herbelin (A.), 7e R. T. A.
134 Morales (R.), 26e R. I.
135 Klein (R.), 3e bataillon de zouaves.
136 Razy (M.-E.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
137 Lejeune (J.-A.), service d'entraînement préparatoire et des réserves d'Evreux.
138 Bentegeat (J.-P.), école de sous-officiers de Cherchell.
139 Noel (F.), 2e R. T. A.
140 Poggi (N.), 5e R. I.
141 Gabrielli (R.-J.), E. M. 2e C. A.
142 Pichavant (J.-H.), 7e R. T. A.
143 Menu (J.), 41e B. I.
144 De Bony de Lavergne (T.-M.), 16e B. C. P.
145 Rouquette (P.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.
146 Barat (L.-A.), 9e bataillon de zouaves.
147 Garnaud (C.), section technique de l'armée.
148 Sallot des Noyers (J.-E.), 2e R. T. A.
149 Conventz (L.-E.), direction des transports militaires par voie ferrée.
150 De l'Escalopier (J.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, à Nevers.
151 Bonneaud (R.-L.), 7e R. T. A.
152 Camus (P.-E.), état-major de la division d'Alger.
153 Dhers (H.-E.), école d'application de l'infanterie, à Saint-Maixent.
154 Dupont de Dinechin (F.), 19e B. C. P.
155 Boivin (H.), 27e 1/2 B. I.
156 Texier (G.), état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.
157 Laroche (S.), 35e R. I.
158 Planchais (M.-L.), 151e R. I.
159 Bardon (H.-L.), école militaire préparatoire, à Koléa.
160 Baraque (A.), école d'application de l'artillerie.
161 Loriot (G.-D.), état-major du 2e C. A.
162 Celerier (J.-C.), division d'Oran.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Veillon (M.), 41e compagnie de camp.
2 Fosse (R.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
3 Mosard (R.), 5e B. C. P. (en sursis).
4 Senac (H.), 92e R. I. (en sursis).
5 Guillot (L.-M.), 3e bataillon de zouaves (en sursis).
6 Ravailler (J.-L.), 35e R. I.
7 Botella (A.-S.), 18e R. I. P. C.
8 Gautier (E.-J.-A.), 5e R. I.
9 Pernet (A.), 16e B. C. P.
10 Franoux (C.-L.), 20e R. I.
11 Ezanno (A.), 41e B. I.
12 Le Floch (L.), 71e B. I.

Liste B.

MM.
13 Blache (C.), 6e B. C. A. (en sursis).
14 Guille (C.), 151e R. I.
15 Beray (J.-M.), 6e B. C. A. (en sursis).
16 Barataud (A.-F.), 27e 1/2 B. I. (en sursis).
17 Blanc (A.-J.-L.), 92e R. I.
18 Malabre (D.), 93e R. I. (en sursis).
19 Boudart (G.-A.), 5e R. T. M. (en sursis).
20 Origne (R.-F.), D. I. M. de Marseille.
21 Deane (H.), 1er R. T. M.
22 Lasselin (G.), section technique de l'armée (en sursis).
23 Ferret (J.), 3/1er R. C. P. (en sursis).
24 Bigot (R.-A.), 159e B. I. A. (en sursis).
25 Brouquisse (G.-A.), école de haute montagne de Chamonix (en sursis).
26 Bonnifacy (M.-M.), école de sous-officiers de Cherchell (en sursis).
27 Lassalle (B.-P.), 2e B. C. P.
28 Chaffangeon (L.), 1er R. I. (en sursis).
29 Eychene (G.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
30 Chrétien (L.-O.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent (en sursis).
31 Calvet (M.), 1er B. C. P. (en sursis).
32 Simonnet (J.-M.), 6e R. T. M. (en sursis).
33 Vogel (C.), 93e R. I. (en sursis).
34 Pacaud (E.-A.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
35 Burgy (R.), école de sous-officiers de Cherchell (en sursis).
36 Viard (M.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent (en sursis).
37 Chaquin (P.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
38 Wittmann (A.-J.), 1er B. C. P. (en sursis).
39 Destelle (J.-J.), 5e B. C. P. (en sursis).
40 Bignaud (P.-L.), école militaire interarmes (en sursis).
41 Boone Arbod Borsat de Laperouse (W.), école militaire interarmes (en sursis).
42 Try (P.-H.), école militaire interarmes (en sursis).
43 Roy (R.-J.), 6e R. T. M. (en sursis).
44 Doguet (B.-H.), 9e bataillon de zouaves.
45 Anceaux (R.-P.), 31e B. C. P. (en sursis).
46 Guichard (C.-B.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.
47 Butruille (G.-A.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
48 Riendonnant (J.-B.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent.
49 Donnadieu (J.-J.-F.), école militaire interarmes (en sursis).
50 Fourre (R.-P.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent (en sursis).
51 Mangot (G.-J.), 92e R. I. (en sursis).
52 Dufrenne (L.-F.), 1er R. I. (en sursis).
53 Droz (J.-P.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
54 Rouanet (A.), 46e R. I. (en sursis).
55 Danies (R.-H.), 1er R. I. (en sursis).
56 François (J.), école de sous-officiers de Cherchell (en sursis).
57 Tavernier (C.-M.), école d'application de l'infanterie de Saint-Maixent (en sursis).
58 Dolia (P.-J.), 22e B. C. A. (en sursis).
59 Cournut (Y.-J.), 18e R. I. P. C. (en stage).
60 Confini (L.-B.), dépôt central des isolés (en sursis).
61 Baisle (P.-A.), 11e B. C. A. (en sursis).
62 Bignon (L.), 20e B. C. P.
63 Isnard (R.-J.), 93e R. I.

64 Maspero (R.-C.), dépôt central des isolés.
65 Turpin (E.), 4e R. T. M.
66 Person (M.-A.), 20e B. C. P.
67 Gentil (A.-A.), 3e R. T. A.
68 Tardif de Petitville (H.), 6e R. T. M.
69 Cohadier (V.-L.-L.), 3e bataillon de zouaves.
70 Deryckx (P.-L.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 4e région militaire.
71 Bedel (R.), C. A. R. n° 1.
72 Fiore (H.), 93e R. I.
73 Brule (P.-L.-M.), 152e R. I.
74 Chanteloze (J.), 159e B. I. A.
75 Taurand (R.-J.), école spéciale militaire interarmes.
76 Papelebe (J.-P.-B.), 1er R. I.
77 Bardon (R.), 151e R. I.
78 Chanavas (A.-C.), base militaire de Casablanca.
79 Corbel (R.-M.), centre d'entraînement physique militaire de Maison-Carrée.
80 Leroy (H.), 1er R. I.
81 Bergougnan (R.-J.), 8e B. C. P.
82 Chosse (J.-F.), 4e régiment de zouaves.
83 Delaporte (P.-E.), 20e B. C. P.
84 Bouche (M.), 31e B. C. P.
85 Got (J.-P.-B.), 1er R. I.
86 Bovier-Lapierre (F.-C.), école de sous-officiers de Strasbourg.
87 Malhache (A.), école spéciale militaire interarmes.
88 Loncan (C.-J.), 1er R. I.
89 Jambou (C.), 27e B. I.
90 Danville d'Heribarn (J.-E.), 31e B. C. P.
91 Petit (L.-F.), 26e R. I.
92 Bernard (F.-H.), camp de Mediouna.
93 Vercruysse (C.-L.-E.), 5e R. I.
94 Rouquie (J.), école militaire préparatoire d'Autun.
95 Bernicot (L.), section technique de l'armée.
96 Lambert (G.-L.), 3e B. C. P.
97 Bonnaire (R.), 151e R. I.
98 Gondelier (P.-L.), école militaire préparatoire d'Autun.
99 Cablat (R.), école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
100 Mars (E.), 67e B. I.
101 Bouviolle (A.-E.), 1er R. T. A.
102 Le Scanff (M.), 24e B. C. P.
103 Rioual (R.-S.), dépôt central des isolés.
104 Reboul (G.-H.), 2e B. C. P.
105 Palis (L.-H.), 4e B. I.
106 Mannoury de Croisilles (J.), école spéciale militaire interarmes.
107 Favier (J.), 8e bataillon de zouaves.
108 Petchot (J.-V.-F.), école de haute montagne de Chamonix.
109 Picard (A.-G.), école spéciale militaire interarmes.
110 Malecot (J.-A.), 1er R. T. M.
111 Prezeau (J.), C. A. R. n° 103.
112 Lebourhis (R.-R.), service mécanographique de l'armée de terre.
113 Desroche (P.-H.), 28e B. C. A.
114 Crestia (H.-L.), 1er R. I.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1950.

Liste A.

Tunisiens.

MM.
1 Ahmed ben Mohamed ben Hadj M'Hamed El Abeb, 4e R. T. T.
2 Amara ben Hamouda ben Hadj M'Hamed Ficha, 4e R. T. T.
3 Mohamed ben Sadok Missaoui, 4e R. T. T.
4 Khelil ben Hamadi ben Abdallah, 4e R. T. T.

Liste B.

4e Marocains.

MM.
1 Bougrine ben Haddou El Khiari, 4e R. T. M.
2 Mustapha ben Larbi ben Aomar, 4e R. T. M.
3 Mohamed ben Mohamed ben Larbi ben N'Biga, 4e R. T. M.
4 Mohamed ben Youssef ou Ahda, 1er R. T. M.
5 Omar ben El Hadj Ahmmad El Mokri, 4e R. T. M.

2e Algériens.

1 Boukerouata Ali, 3e R. T. A.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
1 De La Coussaye (G.-E.), 93e R. I., en sursis.
2 De Gouvello (J.-A.), 19e B. C. P., en sursis.
3 Legros (H.-M.), 7e B. C. A., en sursis.
4 Fournier (R.-A.), 3e 1/2 B. C. P., en sursis.
5 Garaud (R.-E.-D.), base militaire d'Alger.

Liste B.

MM.
6 Challier (M.-M.), 26e R. I., en sursis.
7 Levadoux (R.-M.-A.), 3e 1/2 B. C. P., en sursis.
8 Longin (G.-J.-L.), 92e R. I.
9 Vein (R.-P.-R.), école militaire enfantine Hériot.
10 Blanchard (C.-A.), école spéciale militaire inter armes.
11 Moreau (André), 151e R. I., en sursis.

Sous-lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1950.

Liste A.

MM.
1 Hadi ben El Beji ben Ali ben Abdelkader Zargani, 4e R. T. T.
2 Ben Youssef Abdelhamid, 4e R. T. T.

Liste B.

MM.
3 El Hadj ben Mohamed ben Hadj Ferhat El Alaoui, 4e R. T. T.

PERSONNEL DES MUSIQUES MILITAIRES

Chefs de musique.

MM.
1 Dautricourt (A.), lieutenant, 151e R. I.
2 Deudon (H.), lieutenant, 4e R. T. M.

Sous-chefs de musique.

MM.
1 Clauss (L.-W.), adjudant, 38e régiment de transmissions.
2 Jacob (R.-M.), adjudant-chef, 31e régiment du génie.
3 Mercenne (A.-L.), adjudant, 8e régiment de transmissions.
4 Dubois (E.), adjudant, école militaire préparatoire technique, Le Mans.
5 Grell (A.-J.), adjudant, 93e R. I.

TOUR SPECIAL

Chef de bataillon.

1 Lozi (P.), 26e R. I.

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Mialaret (A.), 2e R. T. A.
2 Lhoyer (R.), 67e B. I.
3 Leriche (G.-L.), centre de documentation géographique des F. F. A.
4 Rustenholz (J.-P.), 5e R. I.
5 Du Mortier (J.-E.), 35e R. I.
6 Le Bœuf (C.-F.) 37e B. O. (en sursis).
7 Lecuelle (L.-A.), centre mobilisateur du 134e R. I.
8 Cretin (G.-F.-J.), 110e R. I. C.
9 Pauly (R.-R.), 99e B. I. A.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Borredon (R.-J.-M.), district portuaire et aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac.
2 Banlier (G.-H.), D. C. I.
3 Rousseau (P. A. S.), 26e R. I.
4 Tredan (G.-E.-M.), 42e B. I. (en sursis).
5 Meyer (R.-E.), 27e 1/2 B. I.
6 Terrier (M.-J.), 2e R. T. A.
7 Massin (H.-C.), 43 1/2 B. I.

Lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1950.

Liste A.

1 Tadjine Ahmed ben Abbelkader, 1er R. T. A.

Sous-lieutenant.

Liste A.

1 Demange (A.-R.-L.), 26e R. I.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste A.

MM.
1 Du Cos de la Hitte (P.-M.), détachement de liaison, Q. G. du général commandant supérieur des forces alliées d'Europe (en sursis).
2 Borel (L.-L.), 5e dragons (en sursis).
3 Legall du Tertre (A.-R.-L.), E. S. G.
4 Audemard d'Alançon (R.-J.), E. S. G.
5 Pallu (B.-G.-A.), 503e R. C. C.
6 Testu de Balincourt (T.-M.-R.-E.), E. M. G. B. S.
7 Potier (G.-M.-V.), 7e cuirassiers.
8 De Maupeou d'Ableiges (G.-M.-H.), S. E. P. R. 3e région.

Chefs d'escadrons.

Liste A.

MM.
1 De Roquemaurel (J.-M.-F.), E. M., C. C. F. F. A.
2 Lefevre (G.-A.-F.), E. M., C. S. T. M.
3 Lair (P.-C.-M.-J.), 8e R. C. A.
4 Astoul (R.-A.-B.), E. S. G.
5 Rolland (J.-A.-L.), E. S. G
6 Pichon (L.-P.-M.), E. M., 5e D. B.
7 Faivre d'Arcier (J.-M.-M.-A.), E. M., G. B. 9
8 De la Chapelle (Y.-M.-J.-R.), 11e cuirassiers.
9 Rivard (G.), S. E. P. R., 6e région.
10 Lamaze (J.-E.), cabinet militaire du gouverneur général de l'Algérie.
11 Rosselet (G.-P.-J.), 6e Cuirassiers.
12 Journeau (R.-A.), base militaire d'Alger.

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Frot (H.-J.), S. T. A.
2 Civet (J.), S. T. A.
3 De Curières de Castelnau (G.-E.-M.-J.), E. S. M. I. A. (en sursis).
4 Bouyx (J.-F.), école d'état-major (en sursis).
5 Faure (R.-L.), 30e dragons.
6 Helary (L.-M.), C. A. R. no 6.
7 Couec (J.-L.), 3e hussards.
8 Richard (A.-M.), 8e hussards.
9 Colombe (J.-F.-A.), S. T. A.
10 Schiffer (F.), 6e cuirassiers.
11 Mermilliod (J.-M.-M.), 7e cuirassiers.
12 Charpentier (P.-E.), 12e cuirassiers.
13 Lagaidu (M.-E.-A.), 1er R. S. A.
14 Paradon (F.), 31e dragons.
15 Delangle (M.), C. M. 81e R. I.
16 Chansat (G.-A.-E.), 1er dragons.
17 Trouillet (A.-H.), 31e dragons.
18 Henry (P.-F.-M.), C. M. 117e R. I. (en sursis).
19 Teissie (J.-P.-L.), E. N. E. P. M. d'Antibes.
20 Delamarre (R.-P.), 503e R.C.C.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Houssin (P.-A.-M.), 8e dragons (en sursis).
2 Van Haver (P.-F.-G.), 1er R. C. A. (instance C. R.).
3 Chabou Moulley Abdelkader, 12e cuirassiers.
4 Bouredjli Mohammed ben Miloud, 11e R. C. A.
5 Hoffmann Sliman ben Mohamed ben Brahim, 30e dragons.
6 Kerangal (J.), 31e dragons.
7 Boblin (R.), 4e cuirassiers.
8 Llorens (J.-R.), 9e E. S. A.
9 Gaussens (R.), 7e cuirassiers.
10 Gagnoulet (J.-L.-N.), 16e dragons.
11 Loridon (L.-A.), 503e R. C. C.
12 Maubert (R.-J.-A.), 7e cuirassiers.
13 Bieber (J.-E.), 11e R. C. A.
14 Godard (R.-E.-E.), 8e cuirassiers (en sursis).
15 Izart (L.-A.), 31e dragons (en sursis).
16 Couteaux (H.-M.-J.), E. A. A.-B. C., Saumur.
17 Guillet de La Brosse (A.-J.-M.), E. A. A.-B. C., Saumur (annexe de Fontainebleau) (en sursis).
18 Bonami (P.-L.-A.), 11e G. C. M.
19 Hebrail (A.-E.), 16e dragons.
20 Ginot (M.-B.-M.-J.), 8e dragons.
21 Raoux (L.-H.-R.), 11e cuirassiers.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

Liste A.

Musulmans français d'Algérie.

MM.
1 Belhabich Mohammed ben Dahmane, 31e dragons.
2 Bouriche Yahia ben Hamed ould Said, 7e G. E. S. A.

Marocains.

MM.
1 Moulay Brahim ben Moulay Idriss Sbai, 1er R. C. A.
2 Abdelghani ben Si Abdallah ben Mohamed el Kabbage, 4e R. S. M. (en instance C. R.).

Tunisiens.

MM.
1 Abdessadok ben Said ben Naceur, 4e E. S. T.
2 Mohamed Salah el Mokadem, 8e cuirassiers.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Leblanc (A.-M.), 12e cuirassiers (en sursis).
2 Broutin (L.), E. A. A.-B. C., Saumur.
3 Prou (R.-H.-M.), 2e hussards.
4 Bill (G.), 16e dragons.
5 Turck (G.-P.), 4e R. S. M.
6 Carbon (M.-G.-E.-A.), 1er R. S. M.
7 Pichot (C.-F.-J.-R.), 5e hussards.
8 Decomble (J.-E.), 4e R. S. M.
9 Biscaldi (A.-J.), 7e cuirassiers.
10 Muller (F.-E.), 12 R. C. A.
11 Chaudoit (J.-A.), 4e R. C. A.
12 Sauvage (G.-E.-L.), 19e escadron de chasseurs.
13 Dubois (J.), 2e hussards.
14 Espieux (X.-F.-M.), 31e dragons.
15 Nedelec (P.-F.), 501e R. C. C.
16 Dumerchat (E.-R.), 16e dragons.
17 Drouin (E.-R.-J.), 503e R. C. C.
18 Bru (J.-R.), 3e hussards.
19 Clavert (M.-L.), 503e R. C. C.
20 Brunier (G.-R.-A.), 6e dragons.
21 Maurel (J.-L.), 8e R. C. A.
22 Ferrero (J.-C.-D.), 6e R. C. A.
23 Claverie (J.-J.-N.), 13e dragons.
24 Dumas de Champvallier (M.-L.-F.-M.), 31e dragons.
25 Nouvion (F.-J.-C.-F.), 2e dragons.
26 Charneau (J.-J.-A.), 6e dragons.
27 De Lestrange (R.-M.-A.), 30e dragons.
28 Clement (G.-P.-G.), 3e hussards.
29 Chenu (R.-M.-A.), 8e hussards.
30 Vincendeau (P.-L.-E.-A.), 7e R. C. A.
31 Hervieux (J.-A.-J.), 503e R. C. C.
32 Tonnelot (M.-R.-M.), 8e hussards.
33 Pradier (C.), 6e cuirassiers.
34 Pons (J.-L.), 8e cuirassiers.
35 Labaume (J.-G.), 11e G. C. M.
36 De Maupeou d'Ableiges (F.-G.-M.), 12e cuirassiers.
37 Richard (M.-H.-G.), 8e R. C. A.
38 Beau (M.-L.-C.), 3e cuirassiers.
39 Dumouchel de Premare (X.-P.-L.-J.-M.), 1er R. S. A.
40 Delcleve (G.-R.), 9e R. C. A.
41 Boubée de Gramont (P.-M.-J.), 4e R. C. A.
42 Ulpat (R.-R.), 11e cuirassiers.
43 Tezier (P.-J.-M.-L.), 4e R. S. M.
44 Guerin de Vaugrente Duvivier (H.-M.-J.), 2e hussards.
45 Coutisson d'Auphelle (M.-L.-L. H.), 2e R. C. A.
46 Fontagnères (P.-P.-M.), 6e cuirassiers.
47 Roy (B.-J.), 2e R. S. A.
48 Courtois (M.-Y.-M.-J.), 11e R. C. A.
49 Adenot (M.-M.-J.-J.), 2e cuirassiers.
50 D'Indy (J.-L.-Y.-M.), 1er R.C.A.

TOUR SPECIAL

Arme blindée et cavalerie.

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Jadin (A.-J.), E. A. A. B. C., Saumur.
2 Chauvin (J.-P.), direction des transports du Maroc.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Masquelier (G.-H.), E. A. A. B. C., Saumur (annexe de Fontainebleau).
2 Dhome (J.-C.), 4e cuirassiers.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants colonels.

Liste A.

MM.
1 Thollot (P.-H.-F.-C.), 25e R. A.
2 Robin (J.-M.), S. T. A.
3 Rougagnou (A.-L.-A.), commandant le 485e G. A. A.
4 Bacquie (J.-L.-C.), 33e R. A.
5 Weiss (J.-J.-R.), E. M. de la 27e D. I.
6 Tourret (M.-J.-J.-V.-C.), direction des personnels civils.

Chefs d'escadron.

Liste A.

MM.
1 Spire (A.-M.), état-major combiné des forces armées.
2 Barthelemy (P.-P.-J.), école supérieure de guerre.

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 De Sorbier de Pougnadoresse (M.-F.-J.-C.), E. M. A.
2 Hauprich (A.-G.), E. S. A. A.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Savina (L.-E.-J.), 422e R. A. A.
2 Couturier (F.), 1/15e R. A. (en sursis).
3 Coudere (A.-R.), 403e R. A. A. (en sursis).
4 De Cherade de Montbron (M.-J.-R.-B.), 1/19e R. A.
5 Roy (C.-M.), 51e R. A. (en sursis).
6 Michel (Y.-G.-E.), 61e R. A. (en sursis).
7 Feral (P.-L.-M.-J.), 61e R. A. A. (en sursis).
8 De Meric de Bellefon (J.-H.-M.), 1/67e R. A. (en sursis).
9 De La Choue de La Metrie (B.-M.-M.-G.-A.), 32e R. A. (en sursis).
10 Faure (B.-J.-L.), 93e R. A. (en sursis).
11 Pfister (A.-M.-L.-C.), 25e R. A. (en sursis).
12 Le Coz (A.-J.-P.), 1/24e R. A. (en sursis).
13 Tillette de Clermont-Tonnerre (P.-C.), 61e R. A. (en sursis).
14 Perin (J.-M.-L.), 485e G. A. A. (en sursis).
15 Millory (R.-P.-R.), G. A. O. A. no 2.
16 Fontant (M.-M.-H.), 610e G. E. I. A. S.
17 Dareths (G.), 405e R. A. A.
18 Jaron (G.-H.-J.), 1/412e R. A. A.
19 Laniez (M.-A.-E.), 610e G. E. I. A. S.
20 Bensa (C.-J.-J.), 2/24e R. A.
21 Lapotre (F.-R.-J.), 33e R. A.
22 Bonnefoy (F.-V.), 32e R. A.
23 Bouzat (L.-C.-H.), 32e R. A.
24 Pleuchot (J.-C.-J.), 9e R. A.
25 Viollet (R.-M.-P.), 93e R. A.
26 Moulle (M.-L.), 12e R. A.
27 Pillere (P.-J.-L.), E. S. M. I. A
28 Meric de Bellefon (P.-L.-E.), 61e R. A.
29 Pourade (R.), 25e R. A.
30 Cauquais (C.-R.-A.), E. S. A. A.
31 Finet (J.), 61e R. A.
32 Fournet (L.-E.), 1/46e R. A.
33 De Poilloue de Saint-Mars (L.-F.-R.), 401e R. A. A.
34 Chapelle (M.-C.), 481e G. A. A.
35 Castel (Y.), 25e R. A.
36 Cazalbou (B.-P.), groupe Artillerie de l'air no 506.
37 Le Beschu de Champsavin (B.-P.-M.-A.), 1/15e R. A.
38 Nimal (J.-A.), 401e R. A. A.
39 Car (P.-H.), 25e R. A.
40 Barbet (J.-P.-M.), 423e R. A. A.
41 Begussaud (J.-J.-E.), 1/2e R. A.
42 Rolland (F.-L.-M.), 25e R. A.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Gouriet (R.-L.-J.), 61e R. A. A.
2 Aubert (G.-E.-L.), E. S. M. I. A.
3 Liege (C.-T.), 401e R. A. A.
4 Maillary (R.), 421e R. A. A.
5 Danel (P.-R.), 454e G. A. A.

TOUR SPECIAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Aubry (R.-G.), 1/2e R. A.
2 Purel (P.-J.), 8e R. A.
3 Nivlet (M.-A.), 2/21e R. A.
4 Jardel (H.-P.-A.), 403e R. A. A.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Rigal (J.-M.), 8e R. A.
2 Brion (M.-P.), 405e R. A. A. (en sursis).
3 Le Vincent (J.-L.), 9e R. A.

Sous-lieutenants.

Liste A.

1 M. Haton (C.-A.), 8e R. A.

Train.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste A.

MM.
1 Rivel (A.-C.-L.), commandement du train et D. R. T. 5e R. M.
2 Vincent (P.-E.-L.), 122e E. R. G. T.
3 Mathivon (G.-C.-M.-G.), G. T. n° 354.
5 Jampi (Y.-J.-L.), G. C. R. n° 602.
6 Martin (P.-R.), 121e R. T.
7 Bion (P.-B.), G. T. n° 385
8 Birembaut (H), 2e C. R. T.
9 Jacob (A.-L.), G. T. R. G. T. n° 530.

Chefs d'escadron.

MM.
1 Denée (P.), 121e régiment transports (en sursis).
2 Chrétien (P.-L.), E. M. A.
3 Masson (J.), G. T. n° 353.
4 Quillement (N.-H.), C. M. 51e R. I.
5 Douit (A.-E.), G. T. R. G. T. n° 508.
6 Chevillion (A.), E. S. M. I. A.
7 Gazaigne (L.-F.), commandement du train et D. R. T. 7e R. M.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Bescond (Y.-A.-M.), G. T. R. G. T. n° 527 (en sursis).
2 Casanova (J.-A.), 129e E. R. G. T.
3 Rouges (R.-H.), 129e E. R. G. T.
4 Remy (G.-M.), détachement Q. G n° 189.
5 Couderc (C.-F.), C. F. T. T.
6 Rombaut (J.-F.), 129 E. R. G. T.
7 Eybalin (Y.-H.), G. T. R. G. T. n° 520.
8 De Gaigneron de Marolles (A.-M.-N.-G.), 1er E. R. T.
9 Roux (J.-S.), 132e E. T.
10 Thinat (A.-P.-H.-M.), G. T. R. G. T. n° 509.
11 Morvant (G.-J.-G.), 123e E. R. G. T.
12 Morgand (G.-J.-M.-E.), G. T. R. G. T. n° 507.
13 Huron (C.-P.), C. C. R. n° 252.
14 Boucly (J.-M.-L.), 122e E. R. G. T.
15 Laire (J.-L.-R.), G. C. R. n° 601.
16 Wicker (M.-J.-F.), 121e R. T.
17 Balducchi (F.-A.), 123e E. R. G. T.
18 Damlaimcourt (F.-A.-G.), G. T. n° 354.
19 Bourgeois (R.-C.), G. T. n° 385.
20 Rousselle (M.-G.), G. C. R. n° 602.
21 Costille (R.-M.), 26e E. T.
22 Joussaume (P.-R.-R.), G. T. n° 353.

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Desemery (J.), 121e R. T.
2 Mornat (L.-L.-M.), 7e C. R. T.
3 Jouve (P.-A.-X.), 129e E. R. G. T.
4 Suzineau (M.-F.-R.), 3e C. R. T.
5 Guillet (R.-C.-L.), G. T. R. G. T. n° 502.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Vayriot (J.-J.-L.), 41e Cie de Q. G. (en sursis).
2 Ruiz (J.), C. A. R. n° 102 (en sursis).
3 Lemaire (P.-L.-E.-H.), 122e E. R. G. T. (en sursis).
4 Auffret (M.-A.-M.), G. T. R. G. T. n° 526 (en sursis)

TOUR SPECIAL

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Bousquet (J.-P.), G. T. R. G. T. n° 513.
2 Villaume (J.-L.-E.), 123e E. R. G. T.
3 Moinard (G.-A.-A.), 285e C. C. R.

Sous-lieutenants.

Liste A.

1 M. Humbert (A.-B.), 252e C. C. R.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Blondé (L.-P.-I.), école supérieure de guerre.
2 Colin (P.-A.-M.), direction des transmissions.
3 Plaetevoët (E.-E.-H.), école d'application des transmissions (en sursis).
4 Allaux (R.-R.-P.), annexe de Sète de l'école d'application des transmissions (en sursis).
5 Herouart (J.-M.-E.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 6 (en sursis).

Chefs de bataillon.

MM.
1 Pfliéger (E.-R.), secrétariat permanent du comité d'action scientifique de défense nationale.
2 Beaulier (P.-M.), G. R. E. T. n° 1 (centre de chiffrement de l'E. M. A.).
3 Le Roux (L.), établissement central du matériel de transmissions.
4 Duhamel (A.-M.-F.), section technique de l'armée (en sursis).
5 Verdelhan des Ollies (D.-J.), 49e B. T. (en sursis).
6 Lestang (G.-L.), école d'application des transmissions.
7 Angeletti (J.-C.), école d'application des transmissions.

Capitaines.

MM.
1 Scheffels (M.-J.-H.-F.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 1 (en sursis).
2 Rogliano (L.-J.), section technique de l'armée (en sursis).
3 Delahoutre (G.-C.-L.-J.), 8e R. T.
4 Teisseire (C.-A.-M.), 18e R. T. (en sursis).
5 Matifas (M.-C.-P.), 8e R. T.
6 Liébeau (R.-J.), 18e R. T. (en sursis).
7 Pécheur (R.-M.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 3.
8 Watelet (G.-L.), 121e groupe d'exploitation des transmissions de réserve générale (en sursis).
9 Capdaspe-Lagangue (R.-H.), 123e groupe d'exploitation des transmissions de réserve générale (en sursis).
10 Germain (R.-J.-L.), école d'application des transmissions.
11 Bedouréde (J.-J.-M.-R.), 8e R. T.
12 Arsac (E.), école militaire, annexe des transmissions d'A. F. N.
13 Monnier (R.-H.-E.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 6.
14 Etévé (A.-M.-A.), annexe de Sète de l'école d'application des transmissions.
15 Grard (R.-L.-G.), 178e compagnie de transmissions.
16 Couturier (R.-H.), 47e B. T.
17 Train (A.-M.), 8e R. T.
18 Le Bail (L.-J.), 38e R. T.
19 Lombard (P.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 10 (en sursis).

Lieutenants.

Liste B.

Officier antérieurement désigné et ayant bénéficié d'un sursis.

M. Larrouy (J.-E.-A.), état-major de l'armée, centre de chiffrement.

Liste A.

MM.
1 Busquet (P.-R.-A.), 8e R. T.
2 Hagopian (J.-M.-A.), 8e R. T.
3 Moinard (A.), école d'application des transmissions.
4 Frantzkoviok (G.-M.-G.), centre d'instruction technique de détection électromagnétique.
5 Abautret (J.-G.-M.), école militaire, annexe des transmissions d'A. F. N. (en sursis).
6 Maurice (R.-L.), école d'application des transmissions.
7 Jauffret (R.-M.-J.), 121e groupe d'exploitation des transmissions de réserve générale.
8 Cognard (G.-L.), 42e R. T. (en sursis).
9 Plane (A.-F.), 49e B. T.
10 Michel (A.-F.-H.-E.), 42e R. T.
11 Expert (J.-J.), 46e B. T.
12 Lévêque (G.-R.-F.), 45e R. T.
13 Deshayes (J.-U.-A.-A.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 10.
14 Blesbois (G.-M.-G.), 8e R. T.
15 Got (M.-J.), 42e R. T.

46 Molinier (D.-J.-E.), 18e R. T.
47 Berling (P.-M.-G.), 42e R. T.
48 Dalens (J.-J.-E.), 46e B. T.
49 Ben Assein (L.-J.), 40e B. T.
20 Meunier (J.), 47e B. T.
21 Goupy (R.-G.-E.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 2.
22 Lagneau (J.-F.), 45e R. T.
23 Gallot (P.-C.-A.), 46e B. T.
24 Pélissier (P.), école d'application des transmissions.
25 Frassati (A.-P.), 49e B. T.
26 Allemandou (P.-M.-A.), 42e R. T.
27 Beignet (F.-X.), 8e R. T.
28 Simon (C.-M.), 50e B. T.
29 Guyon (A.-A.), groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie.
30 Thiébaut (P.-A.), 8e R. T.

Lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1946.

M. Benboualia Abdelkrim, 118e B. T.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Naulin (R.-M.-G.-C.), 45e R. T. (en sursis).
2 Bosserelle (M.), 46e B. T.
3 Tymen (G.-P.), 38e R. T.
4 Bourgeois (M.-M.-H.), 45e R. T.
5 Despaux (J.-B.-J.), 42e R. T.
6 Ferry (J.-C.), 45e R. T.

TOUR SPECIAL

Liste A.

Lieutenant.

1 M. Pujol (G.-C.-P.), section technique de l'armée.

Adjoints des services du matériel.

Subdivision Transmissions.

TOUR NORMAL

Liste A.

Commandant.

1 Pouey (A.-J.-D.-I.), direction des transmissions.

Capitaines.

MM.
1 Genin (P.-P.-H.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 1.
2 Chabaud (C.-L.), établissement régional du matériel de transmissions n° 5.
3 Lissillour (P.-T.), direction des transmissions.

Lieutenants.

MM.
1 Merceron (M.-D.), école d'application des transmissions.
2 Lanoote (R.-J.-C.), section technique des transmissions.
3 Faucheux (R.-A.), 30e compagnie de parc.
4 Marty (M.), 102e compagnie du matériel de transmissions.
5 Belhomme (M.-R.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 1.
6 Scalabrino (E.-L.), établissement du matériel des transmissions des F. F. A.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Romey (M.-A.-F.-G.-G.), groupe régional d'exploitation des transmissions n° 3.
2 Texier (J.-M.-G.), groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie.
3 Michel (J.-M.), établissement régional du matériel de transmissions n° 6.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Leblond (R.-P.), état-major 7e région.
2 Vayer (L.), état-major subdivision de Dijon.
3 Chapotot (R.-L.), D. P. M. A. T.
4 Labas (L.-E.), état-major territoire militaire de Taza.
5 Sirieix (J.), D. P. M. A. T.

Sous-lieutenants.

Liste A

MM.
1 Pichot (P.-M.), état-major 1re région (en sursis jusqu'au 1er juillet 1953).
2 Le Tellier (A.-N.), service de sécurité des forces armées, poste 1re région.
3 Ollivier (B.), D. P. M. A. T.
4 Gaucher (L.-L.-E.), état-major base militaire de Cherbourg.
5 Fourchon (A.-J.-M.-J.), état-major 1re région.
6 Varini (R.-J.-A.), état-major subdivision de Metz.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Maccari (P.-A.-C.), résidence générale de France en Tunisie.
2 Ayme (E.-G.), direction contrôle budget et contentieux, Paris.
3 Clement (R.-F.), service de sécurité des forces armées en Allemagne.
4 Plihon (A.-D.-J.-P.-H.), état-major du C. C. F. F. A.
5 Barthelemy (M.-F.), D. T. M. V. F.—F. F. A.

TOUR SPECIAL

Capitaine.

Liste A.

1 M. Degrege (R.-G.-L.-J.), état-major subdivision d'Arras.

Cadres des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
1 Alfonsi (A.), C. A. R. 113, Meknès.
2 Garnier (A.-J.-G.), école d'application d'artillerie, Mourmelon.
3 Laurent (R.), service des affaires allemandes et autrichiennes.
4 Watelet (J.-A.), centre mobilisateur du 91e R. I., Laon.
5 Phulpin (A.-M.-L.), centre mobilisateur du 170e R. I., à Epinal.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Roux (P.-J.), centre d'instruction du P. F. A. T., Dieppe.
2 Rata (A.-M.), centre mobilisateur du 3e R. I., Châteauroux.
3 Lebaud (R.-J.-A.), centre mobilisateur du 117e R. I., au Mans.
4 Tisseau (J.-H.-C.), école d'application train, Tours.
5 Jolivet (J.-F.), E. S. M. I. A., Coëtquidan.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Le Moal (P.-M.), direction régionale du recrutement de la 3e région (provisoirement).
2 Weiss (R.-L.), bureau d'archives collectives, annexe de Constantine.
3 Gauthier (F.-E.-A.), 86e compagnie de Q. G., Compiègne.
4 Cuny (R.), école de sous-officiers, Cherchell.
5 Vassart (R.), B. A. C. F. M., Paris.

TOUR SPECIAL

Capitaine.

Liste A.

1 M. Louis (P.), C. A. R., 112, Taza.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
1 Desreaux (G.-L.-A.), bureau des archives, Paris.
2 Sainte-Marie (J.-L.), école militaire d'escrime et sports de combat, Antibes.

Sous-lieutenant.

Liste A.

1 M. Gely (R.-X.), école militaire préparatoire nord-africaine, Koléa.

TROUPES AEROPORTEES

TOUR NORMAL

Infanterie.

Capitaines.

Liste A.

MM.

1 Vasseur (R.), groupe d'aviation d'observation d'artillerie n° 2 (en sursis).
2 Marly (M.-A.), 11e R. I. P. C. (en sursis).
3 Morineaux (Y.), 11e B. P. C.
4 Ribart (R.-L.), section technique de l'armée (en sursis).
5 Perrin (J.), 11e B. P. C.
6 Botella (A.), centre d'entraînement au saut n° 1 (en sursis).
7 Doubouy (J.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 9e région militaire.
8 Tinard (H.-F.), 11e R. I. P. C. (en stage).

Liste B.

9 Lautier (M.), centre d'entraînement au saut n° 1.
10 Bore (P.-C.), E. T. A. P.
11 Mantei (I.), section technique de l'armée.
12 Gaillard (P.-J.), 11e R. I. P. C.
13 Bodolec (J.-M.), 18e R. I. P. C.
14 Lioret (L.-D.), 11e R. I. P. C.
15 Barrière (P.-J.), E. T. A. P.

Lieutenants.

Liste A.

MM.

1 Girard (E.-J.), 18e R. I. P. C.
2 Julien (A.-B.), 11e B. P. C.
3 Maréchal (A.), 11e B. P. C.
4 De Gail (B.), 11e B. P. C.

Liste B.

1° Officier ayant bénéficié d'un sursis.

5 Brassens (M.-D.), 18e R. I. P. C. (en sursis).

2° Inscriptions nouvelles.

6 Tillet (M.-P.), I/1er R. C. P.
7 Ballivet (G.), 11e R. I. P. C.
8 Billiaert (G.-C.), III/1er R. C. P.
9 Desmons (M.-R.), III/1er R. C. P.
10 Jacotez (E.-G.), 18e R. I. P. C.
11 Muller (A.-P.), E. T. A. P.
12 Rey (F.-G.), I/1er R. C. P.
13 Quignard (G.-H.), 11e R. I. P. C.
14 Pontvieux (J.), I/1er R. C. P.
15 Balpetre (D.-A.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Alger.
16 Boulinguiez (E.-C.), D. T. A. P. M.
17 Came (R.-L.), 18e R. I. P. C.
18 Cledic (M.), I/1er R. C. P.
19 Hery (G.-A.), I/1er R. C. P.
20 Gourlaouen (C.-M.), 18e R. I. P. C.
21 Delfosse (G.-G.), I/1er R. C. P.
22 De La Monneraye de La Bourdonnaye-Montluc (Y.-M.), III/1er R. C. P.
23 Nectoux (L.-P.), I/1er R. C. P.
24 Sejalon (R.-P.), section technique de l'armée.
25 Francini (C.-H.), I/1er R. C. P.
26 Jouniaux (R.-M.), 11e R. I. P. C.
27 Guillon (J.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Bordeaux.
28 Jaulin (V.), 18e R. I. P. C.
29 Baume (M.), III/1er R. C. P.

Sous lieutenants.

Liste A.

MM.

1 Bonnel (L.-P.), 18e R. I. P. C.
2 Roux (G.-J.), 18e R. I. P. C.
3 Boitte (M.-H.), 11e B. P. C. (en sursis).

Arme blindée et cavalerie.

Capitaines.

Liste A.

MM.

1 Wallerand (J.), 1er hussards.
2 Bereciartua (J.-M.-J.), 1er hussards.
3 Assemat (J.-R.-C.), 1er hussards.
4 Debulois (J.-P.-F.-E.), D. T. A. P. M.

Lieutenant.

Liste B.

1 M. Rimaud (Y.-M.-M.-J.), 1er hussards.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.

1 Bouillot (J.-F.-P.), 1er hussards.
2 Defline (J.-M.-A.-C.), 1er hussards.

Artillerie.

Capitaines.

Liste A.

MM.

1 Clairfond (A.-L.), 35e R. A.
2 Le Gall (V.-M.), 35e R. A.
3 de Verdelhan des Molles (J.), 35e R. A.

Lieutenants.

Liste A.

MM.

1 Huart (M.-C.-R.), 35e R. A. (en sursis).
2 Leduc (J.-E.-R.), 35e R. A.
3 Jeudi de Grissac (J.-M.-C.), 35e R. A.
4 Travaux (L.-A.), 11e B. P. C.
5 Miquau (J.-P.), disposition de la D. E. F. A.
6 Confais (M.-M.), E. T. A. P.

Sous-lieutenant.

Liste A.

1 M. Pangam (R.-H.-J.-Y.), 35e R. A.

Train.

Capitaine.

Liste A.

1 M. Colinmaire (G.-G.), E. T. A. P.

Lieutenants.

Liste A.

MM.

1 Lancery (E.-A.), E. T. A. P.
2 Garguillo (A.-V.), 2e compagnie de ravitaillement par air.

Sous-lieutenant.

Liste A.

1 M. Gruson (J.-M.), 75e compagnie de Q. G.

Génie.

Capitaines.

Liste A.

MM.

1 Marinelli (Y.), 17e B. G. A. P.
2 Agaccio (J.-C.), 17e B. G. A. P.

Lieutenant.

Liste A.

1 M. Ragot (B.-M.-E.), 17e B. G. A. P.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.

1 Fleury (G.-N.-L.-A.), 17e B. G. A. P.
2 Le Gall (E.), 17e B. G. A. P.
3 Jonio (R.-H.-L.), 17e B. G. A. P.

Personnel technique des formations géographiques.

TOUR NORMAL

TECHNICIENS GÉOGRAPHES

Officiers supérieurs.

MM.

1 Guidot (R.), artillerie.
2 Quemard (T.-L.-M.), infanterie.

TECHNICIENS « TERRAIN »

Capitaine.

1 M. Lonvis (E.-J.), artillerie.

Lieutenant.

1 M. Delphin (J.-P.-S.), artillerie.

Sous-lieutenants.

MM.

1 Haybrard (A.), artillerie.
2 Weill (L.), artillerie.
3 Proust (M.), infanterie.

TECHNICIENS « REPRODUCTION TIRAGES »

Capitaines.

MM.

1 Guiche (R.-G.), artillerie.
2 Macaisne (G.), artillerie.

Lieutenant.

1 M. Mainetti (R.), infanterie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1953, page 3379, 1re colonne, I, Tour normal, C, Cadre des adjoints techniques, au lieu de: « Artificiers et manutentionnaires », mettre: « Artificiers et munitionnaires »; 2e colonne, II, Tour spécial, Officiers aptes 3e catégorie, Ingénieurs, Lieutenant-colonel, au lieu de: « M. Bousquet (J.-B.-A.-A.), section technique de l'armée », mettre: « M. Mousquet (J.-B.-A.-A.), section technique de l'armée » (le reste sans changement).

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-332 du 16 avril 1953 modifiant la loi du 27 septembre 1943 portant création du centre national du commerce extérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques, du ministre des finances et du ministre du budget,

Vu la loi du 27 septembre 1943 portant création du centre national du commerce extérieur;

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 27 septembre 1943, modifié par la loi du 14 octobre 1943, est modifié comme suit:

« *Art.* 7. — Le centre national du commerce extérieur est placé sous l'autorité d'un comité de direction composé d'un président et de trente membre au maximum nommés par arrêté du ministre des affaires économiques. »

Art. 2. — Il est ajouté à l'article 7 de la loi du 27 septembre 1943 susvisée un troisième alinéa ainsi rédigé:

« Les services du centre national du commerce extérieur sont dirigés par un délégué général, qui reçoit à cet effet les déléga-

tions de pouvoirs nécessaires du comité de direction. Le délégué général et les secrétaires généraux sont nommés par arrêté du ministre des affaires économiques, après avis du comité de direction. »

Art. 3. — Les modalités d'exercice du contrôle de l'Etat sur l'action et la gestion du centre national du commerce extérieur, prévu notamment par les articles 10 et 11 de la loi du 27 septembre 1943 susvisée, sont fixées par arrêté du ministre des affaires économiques.

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques, le ministre des finances et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret du 16 avril 1953 portant admission à la retraite de conseillers maîtres à la cour des comptes.

Par décret en date du 16 avril 1953, M. Leclerc (Ernest-Paul), conseiller maître à la cour des comptes, est, à compter du 5 avril 1953, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
M. Leclerc est nommé conseiller maître honoraire à la cour des comptes.

Par décret en date du 16 avril 1953, M. Courtes (Emile-Charles-Antoine-Léonce), conseiller maître à la cour des comptes, est, à compter du 9 avril 1953, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
M. Courtes est nommé président de chambre honoraire à la cour des comptes.

Décret du 16 avril 1953 portant nomination d'un conseiller maître à la cour des comptes.

Par décret en date du 16 avril 1953, M. Perillier (Marcellin-Marie-Louis), préfet hors classe, est nommé conseiller maître à la cour des comptes, en remplacement de M. Leclerc, admis à faire valoir ses droits à la retraite (3e tour).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 14 avril 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de l'édification du lycée de jeunes filles et du centre technique de Fort-de-France.

Par décret en date du 14 avril 1953, est déclarée d'utilité publique, en vue de l'édification d'un lycée de jeunes filles et d'une cité technique au lieudit Pointe des Nègres à Fort-de-France, l'acquisition par l'Etat de la parcelle dite parcelle des ayants droit Daphnis, enclavée dans le lotissement du lycée de jeunes filles à la limite des terrains de la cité technique.

Cette parcelle a une superficie de 940 m². Elle est divisée en quatre lots: A, B, C et D, ainsi répartis:

Le lot A (200 m²) appartient, ainsi que le lot C (400 m²), à M. Jaham, président de l'association populaire;

Le lot B (200 m²) appartient à M. Moscou, facteur des postes, télégraphes et téléphones, et comporte une construction d'habitation;

Le lot D (200 m²) appartient à M. Benoît, absent de la Martinique depuis 1940.

L'acquisition aura lieu soit à l'amiable, soit par expropriation.

Décret du 14 avril 1953 admettant un professeur à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 14 avril 1953, M. Pons (Joseph), professeur à la faculté des lettres de l'université de Toulouse, est admis, sur sa demande et pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 5 novembre 1953.

Réquisition des établissements d'enseignement publics.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938,

Arrête:

Art. 1er. — Sont soustraits à la réquisition les établissements d'enseignement publics qui se trouvent dans les localités dont la population n'est pas évacuée.

Art. 2. — Les recteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er avril 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Date des examens et concours de l'enseignement du premier degré en 1953.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 27 février 1953, publié au *Journal officiel* du 18 mars 1953 et déterminant les dates d'ouverture des examens du B. E., du B. E. P. C. et des concours de recrutement des élèves instituteurs et élèves institutrices sont annulées.

Art. 2. — Les épreuves écrites des B. E. et B. E. P. C. de la première session seront subies, sur toutes les académies de la métropole, les 24 et 25 juin 1953. Toutefois, les recteurs auront la faculté d'avancer ces épreuves aux 22 et 23 juin 1953, afin que l'oral puisse être terminé, dans tous les cas, le 30 juin 1953 au plus tard.
Les épreuves de la deuxième session seront subies les 14 et 15 septembre 1953.

Art. 3. — Le calendrier des concours d'entrée en première et troisième année d'école normale est, dans l'ensemble du territoire métropolitain, fixé comme suit:

E. N. première année: épreuves écrites par anticipation: 17 et 18 juin 1953; épreuves orales: 2 juillet 1953.
E. N. troisième année (bacheliers): 25 septembre 1953.

Art. 4. — Les sessions d'examens de l'académie d'Alger auront lieu aux dates ci-après:

B. E., B. E. P. C. — Première session: 17 juin 1953; deuxième session: 21 septembre 1953.
Concours de recrutement des écoles normales. — Première session: 24 juin 1953; deuxième session: 29 septembre 1953.

Art. 5. — Les inscriptions se feront dans les inspections académiques et, pour la Seine, au service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon, Paris (6e). Les registres d'inscription seront clos deux mois avant la date de chaque examen ou concours.

Art. 6. — Les vice-recteurs de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion fixeront, chacun en ce qui le concerne, les dates d'ouverture dans les départements d'outre-mer des deux sessions des B. E. et B. E. P. C. ainsi que des concours de recrutement des écoles normales.

Fait à Paris, le 8 avril 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement technique.

Par arrêté du 13 avril 1953, M. Reverdy, inspecteur principal de l'enseignement technique pour l'académie de Lille, est chargé de mission d'inspection générale à dater du 1er avril 1953.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret n° 53-333 du 14 avril 1953 portant création d'une médaille des mines.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué une médaille des mines destinée à récompenser les agents et cadres qui se sont distingués par la qualité des services rendus au titre de la recherche et de l'extraction des minéraux solides.

Art. 2. — La médaille des mines comporte trois échelons:

La médaille d'argent peut être accordée aux agents comptant quinze ans d'activité dans les entreprises minières;

La médaille de vermeil peut être accordée aux agents comptant vingt ans d'activité dans les entreprises minières;

La médaille d'or peut être accordée aux agents comptant trente ans d'activité dans les entreprises minières.

Art. 3. — La durée des services exigés pour l'attribution de la médaille des mines doit être entièrement acquise dans les entreprises ou établissements consacrés à la recherche et à l'extraction des minéraux solides.

Toutefois, sont comptés dans la durée des services le temps passé sous les drapeaux par les citoyens de l'Union française (soit au titre du service militaire obligatoire, soit au titre des guerre 1914-1918 et 1939-1945) les bonifications ou majorations de services prévues par les lois et règlements en vigueur et assimilés à des services effectifs.

Ces dispositions sont applicables aux étrangers ayant servi dans l'armée française ou dans les organisations de la résistance.

Art. 4. — La durée des services exigés pour l'attribution de la médaille des mines pourra être réduite par décision du ministre de l'industrie et de l'énergie en faveur des agents qui justifieront de mérites exceptionnels.

Art. 5. — La médaille des mines pourra, sans condition de durée des services, être décernée à titre posthume aux agents des entreprises minières victimes de leur activité professionnelle.

Art. 6. — La médaille des mines est conférée par arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie.

Art. 7. — Les candidats à la médaille des mines doivent être parfaitement honorables et exempts de toute condamnation.

Art. 8. — La médaille des mines se perd de plein droit:

Par déchéance de la nationalité française;

Par toute condamnation à une peine afflictive ou infamante.

Art. 9. — En cas d'indignité dûment constatée, elle peut être retirée dans les formes où elle a été attribuée.

Art. 10. — Le modèle de la médaille des mines, la couleur et la disposition du ruban seront fixés par arrêté ministériel.

Art. 11. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Service des mines.

Par arrêté en date du 11 avril 1953, le détachement de M. Pons (Jean), ingénieur des travaux publics de l'Etat auprès de la résidence générale de France au Maroc, est renouvelé pour cinq ans, à compter du 1er janvier 1953.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 14 avril 1953 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'alimentation en eau potable à exécuter par le syndicat intercommunal de Sioule et Boubie (Allier).

Par décret en date du 14 avril 1953, sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le syndicat de Sioule et Boubie constitué par arrêtés préfectoraux des 5 septembre 1941, 26 novembre 1942, 10 décembre 1945, 7 octobre 1946, 18 février 1946, 27 décembre 1948 entre les communes de Barberier, Bègues, Bellenaves, Bozat, Broult-Vernet, Charmes, Chantelle, Chareil-Cintrat, Charroux, Chezelle, Cognat-Lyonne, Deneuille, Escurolles, Espinasse-Vozelle, Etroussat, Fleuriel, Fourilles, Gannat, Jenzat, Mayet-d'Ecole, Mazerier, Monteignet-sur-l'Andelot, Monestier, Naves, Saulzet, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Pont, Saint-Bonnet-d'Andelot, Serbannes, Target, Taxat-Senat, Ussel-d'Allier, Vieq, Voussac, Poëzat, en vue de leur alimentation en eau potable, tels que lesdits travaux figurent au plan annexé au présent décret.

Le syndicat de communes est autorisé à dériver une partie des eaux souterraines recueillies par puits et galerie à exécuter sur le territoire de la commune de Saint-Ours-les-Roches dans les parcelles mentionnées sur le plan parcellaire annexé au présent décret.

Le projet de captage sera soumis à l'approbation du préfet de l'Allier et du préfet du Puy-de-Dôme.

Le volume à prélever par gravité par le syndicat de communes ne pourra excéder 100 litres par seconde.

Le syndicat ne pourra prétendre, sans nouvelle autorisation, à aucune partie du débit capté en excédent de 100 litres-seconde, excédent qui serait éventuellement entièrement réservé pour les besoins des usagers de toutes catégories du Puy-de-Dôme.

Au cas où le débit réel du captage deviendrait, par suite de la sécheresse ou pour toute autre cause, inférieur à celui dont la dérivation aurait été régulièrement autorisée, tant au profit du syndicat (100 litres par seconde) qu'à celui de la population du Puy-de-Dôme, le débit net disponible serait réparti entre les deux départements intéressés au prorata des prélèvements autorisés. Dans cette hypothèse, le syndicat ne pourrait ainsi prétendre à l'intégralité du débit de 100 litres-seconde.

Un appareil de jauge dont les dispositions devront être approuvées par le préfet du Puy-de-Dôme sera accessible aux ingénieurs du service hydraulique pour leur permettre de contrôler à tout moment le débit dérivé par le syndicat.

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ses travaux, le syndicat de communes devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde de ces intérêts généraux dans des conditions qui seront fixées par le ministre de l'agriculture, sur le rapport des ingénieurs du service hydraulique.

Les dispositions prévues pour que le prélèvement ne puisse pas dépasser le débit autorisé, ainsi que les appareils de contrôle nécessaires, devront être soumis par le syndicat de communes à l'agrément des ingénieurs du service du génie rural.

Conformément aux engagements pris par les conseils municipaux des communes associées, le syndicat de communes devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Si les eaux devaient être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seraient placés sous le contrôle du conseil départemental d'hygiène et devraient répondre aux conditions indiquées dans les instructions du ministère de l'hygiène en date du 12 août 1929.

Le président du comité, agissant au nom du syndicat, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, en vertu des décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935, les terrains nécessaires pour la réalisation du projet.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans le délai de cinq ans, à compter de ce jour.

Décret du 14 avril 1953 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment l'article 99 (3°);

Vu les statuts de l'institut français de l'alcool, dont le siège est à Paris, 2, rue de l'Oratoire;

Vu la délibération du conseil d'administration de cet institut en date du 4 décembre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la disposition insérée à l'article 3 des statuts de l'institut français de l'alcool, ainsi conçue:

« La nomination aux emplois d'agents de la répression des fraudes, dont le nombre ne pourra être supérieur à trois, sera prononcée avec l'approbation du Gouvernement, dans les conditions fixées par l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946. »

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Autorisation d'ouverture, en 1953, d'un concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des lois sociales en agriculture.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 46-195 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1953, n° 53-79 du 7 février 1953, notamment son article 75;

Vu la loi n° 53-77 du 6 février 1953 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1953;

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 relatif à l'ouverture des concours ouvrant l'accès aux cadres des personnels titulaires de l'Etat et des collectivités locales;

Vu la loi n° 53-56 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953, notamment son article 6-II;

Vu le décret n° 52-464 du 28 avril 1952 portant limitation de recrutement des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisé au cours du second trimestre de l'année 1953, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de cinq contrôleurs stagiaires des lois sociales en agriculture.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 avril 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Transfert de crédits du budget des finances (I: Charges communes) au budget de l'agriculture.

Le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 51-1185 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture);

Vu la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I: Charges communes);

Vu la loi n° 53-76 du 6 février 1953 relative au collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1952;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture, au titre du budget général pour l'exercice 1952, en addition aux crédits alloués par la loi n° 51-1185 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à 3.452.500.000 F et applicable aux chapitres suivants:

Chap. 5190. — Subventions aux céréales secondaires importées ..... 1.180.000.000 F.
Chap. 5200. — Subventions au blé:
Art. 1er. — Importations de blé..... 1.854.500.000
Art. 2. — Marché du pain..... 418.000.000

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et au ministre du budget au titre du budget général pour l'exercice 1952 par la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 et par des textes spéciaux, une somme de 3.452.500.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 5100: Subventions économiques, du budget des finances (I: Charges communes).

Art. 3. — Le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
EDMOND QUITTET.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 9 avril 1953, est acceptée, à compter du 8 avril 1953, la démission de M. Augier (Jean), commis des eaux et forêts dans les bureaux de la 18e conservation des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 avril 1953 approuvant la délibération n° 129-52 du 12 novembre 1952 de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française fixant le régime de la taxe de statistique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 29 août 1947 portant création du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française;

Vu la délibération n° 115 du 6 novembre 1952 du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française donnant délégation à la commission permanente pour délibérer en matière de taxe de statistique;

Vu la délibération n° 129-52 du 12 novembre 1952 de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française fixant le régime de la taxe de statistique;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée n° 129-52 du 12 novembre 1952 de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française fixant le régime de la taxe de statistique.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du budget,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,
JEAN-MOREAU.

Décret du 14 avril 1953 approuvant la délibération n° 53-49 du 5 janvier 1953 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar concernant le régime fiscal des raffineries de sucre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar;

Vu la délibération n° 52-319 du 30 septembre 1952 de l'assemblée représentative de Madagascar donnant délégation à sa commission permanente pour délibérer sur le régime fiscal des raffineries;

Vu la délibération n° 53-49 du 5 janvier 1953 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar concernant le régime fiscal des raffineries de sucre;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée n° 53-49 du 5 janvier 1953 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar concernant le régime fiscal des raffineries de sucre.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du budget,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,
JEAN-MOREAU.

Décret du 14 avril 1953 admettant un administrateur en chef de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret du 14 avril 1953, M. Lavallée (Charles-Martial-Victor), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 28 avril 1953, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Remise de débet.

Par arrêté du 8 avril 1953, sous réserve du versement préalable d'une somme de 10.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Avel (Louis), résidant à Segonzac (Charente), de la somme de 41.500 F, représentant un trop-payé au titre de délégation de solde constaté à son encontre.

Approbation de modifications aux statuts de la société d'économie mixte dite Société d'hôtellerie de Bamako.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, à l'exécution et au financement des plans d'équipement dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer, et spécialement en son article 2;

Vu l'arrêté n° 81 AE/PLAN du 23 avril 1951 autorisant la création de la société d'économie mixte, dite Société d'hôtellerie de Bamako et approuvant ses statuts;

Vu la résolution adoptée par le comité directeur du FIDES au cours de sa séance du 19 décembre 1952;

Vu les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'hôtellerie de Bamako, le 7 mars 1953,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvées, telles qu'elles figurent annexées au présent arrêté, les modifications aux statuts de la Société d'hôtellerie de Bamako, adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 7 mars 1953.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 13 avril 1953.

Le ministre du budget,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,
JEAN-MOREAU.

MODIFICATIONS

APPORTÉES AUX STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'HÔTELLERIE DE BAMAKO

A. — L'article 7 des statuts est modifié comme suit:

« Le capital social est fixé à la somme de francs: soixante-quatre millions C.F.A., divisé en soixante-quatre mille actions de mille francs chacune, dont cinquante mille souscrites en numéraire à raison de:

« Huit mille trois cent quatre-vingts actions au titre des intérêts privés;

« Six mille six cent vingt actions par le budget local du Soudan français;

« Sept mille actions par le gouvernement général de l'Afrique occidentale française,

« Et vingt-huit mille actions par la Caisse centrale de la France d'outre-mer,

« et quatorze mille actions représentant les apports en nature dont:

« Sept mille par le territoire du Soudan français,

« Et sept mille par le gouvernement général ».

B. — L'article 14 des statuts est modifié comme suit:

« La société est administrée par un conseil composé de neuf membres répartis ainsi qu'il suit:

« Deux représentants du ministre de la France d'outre-mer;

« Un représentant de la Caisse centrale;

« Deux représentants du gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

« Un représentant du chef du territoire du Soudan;

« Un représentant de l'Assemblée représentative;

« Deux représentants des actionnaires privés ».

C. — Les statuts de la société sont complétés comme suit:

« *Art.* 14 bis. — Les activités de la société sont suivies par un commissaire du Gouvernement, désigné par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et doté du droit de veto dans les conditions définies par le décret du 20 décembre 1951.

« Le directeur du contrôle financier a entrée aux séances du conseil d'administration auxquelles il assiste avec voix consultative ».

Désignation du commissaire du Gouvernement auprès de la Société d'hôtellerie de Bamako.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, à l'exécution et au financement des plans d'équipement dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 20 décembre 1951 relatif au contrôle des sociétés créées en application de l'article 2 de la loi du 30 avril 1946;

Vu l'arrêté du 23 avril 1951 autorisant la création de la Société d'hôtellerie de Bamako et approuvant ses statuts;

Vu l'arrêté du 13 avril 1953 approuvant des modifications aux statuts de ladite société,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lefebvre, administrateur en chef de la France d'outre-mer, directeur des finances du territoire du Soudan, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la Société d'hôtellerie de Bamako.

Art. 2. — Le commissaire du Gouvernement a entrée aux séances des conseils d'administration, ainsi que des comités de direction, bureaux ou commissions qui viendraient à être constitués par les conseils d'administration. Il peut présenter aux divers conseils les observations que leurs délibérations appellent de sa part. Les convocations accompagnées des ordres du jour lui sont adressées en même temps qu'aux autres personnes intéressées. Après chaque réunion, le procès-verbal lui est transmis.

Il est régulièrement convoqué aux assemblées générales.

En cas d'empêchement, le commissaire du Gouvernement peut se faire représenter par un fonctionnaire agréé par le ministre de la France d'outre-mer.

Le commissaire du Gouvernement a tous pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place.

Lui sont notamment communiqués, huit jours au moins avant la séance du conseil où ils doivent être examinés;

Les prévisions annuelles de recettes et de dépenses et les modifications à y apporter;

Les comptes de l'exercice clos, les bilans et inventaires annuels;

Les emprunts, demandes d'ouverture de crédit ou d'avances;

Les réquisitions, aliénations, échanges, transactions, constructions d'immeubles et grosses réparations immobilières supérieures à 10 millions de francs métropolitains;

Les contrats et marchés de fournitures et de travaux supérieurs à 10 millions de francs métro;

L'état des effectifs et les règles de rémunération des diverses catégories de personnel;

Les projets de modification des statuts, de dissolution anticipée, de fusion ou d'union avec d'autres entreprises.

Art. 3. — Le commissaire du Gouvernement reçoit pouvoir de faire suspendre l'application d'une décision des assemblées, conseils ou comités de direction, à charge d'en rendre compte sans délai au ministre de la France d'outre-mer. Si le ministre infirme la suspension déclarée par le commissaire ou ne notifie pas sa décision dans un délai de trente jours, la suspension perdra effet.

Le droit de veto du commissaire du Gouvernement ne s'exerce qu'en séance.

Art. 4. — Les frais de contrôle et l'indemnité du commissaire sont à la charge de la société. L'indemnité du commissaire du Gouvernement est fixée par décision du ministre de la France d'outre-mer.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 13 avril 1953.

Le ministre du budget,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,
JEAN-MOREAU.

Renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration du centre technique forestier tropical.

Par arrêté du 13 avril 1953, le mandat d'administrateur au centre technique forestier tropical de M. Douzamy (Jean), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est renouvelé pour une période de six ans, à compter de la date du présent arrêté.

Mise en position de mission en Afrique occidentale française d'un maître de conférences à la faculté des sciences de Nancy.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 30 mars 1953, M. Millot (Georges), maître de conférences à la faculté des sciences de Nancy, agréé comme collaborateur du service géologie de l'Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission dans ce territoire pour une période d'un mois, à compter du 15 février 1953, pour effectuer des recherches pétrographiques et géologiques sur les latérites de l'ensemble des territoires de l'Afrique occidentale française.

Mise en position de mission d'un professeur de la faculté de droit de Paris.

Par arrêté du 8 avril 1953, M. Leduc (Gaston), professeur à la faculté de droit de Paris, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en vue d'assurer le cours d'économie politique et de cours d'économie des pays d'outre-mer à l'école supérieure de droit de Dakar.

La durée maximum de cette mission est fixée à trois mois.

Administration générale.

Par arrêté du 31 mars 1953, M. Latil (Georges-Albert), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 28 septembre 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 14 avril 1953 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par décret en date du 14 avril 1953, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite Orphelinat mutualiste des polices de France et d'outre-mer, n° 75-2982, à Paris.

Approbation des statuts d'une union de sociétés mutualistes et de sociétés mutualistes.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 10 avril 1953, ont été approuvés les statuts de l'union de sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Union générale de la mutualité du Bas-Rhin, n° 67-318, à Strasbourg.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 avril 1953, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Société mutualiste de la Haute-Herbasse, n° 26-137, à Miribel.

Le Secours mutuel, n° 26-436, à Châteauneuf-d'Isère.

Nomination d'un membre de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Sur le rapport du directeur du travail,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;

Vu le décret n° 50-241 du 27 février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 8 de la loi du 11 février 1950 relatif aux commissions nationale et régionales de conciliation;

Vu l'arrêté du 13 juin 1952 portant renouvellement des membres de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre;

Vu la proposition de l'organisation syndicale intéressée,

Arrête:

Art. 1er. — M. Belorgey (Jean) est nommé, en remplacement de M. Moniotte, membre titulaire de la commission régionale de conciliation compétente pour la 3e circonscription de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, au titre de représentant des employeurs.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1953. PAUL RAMADIER.

Directions régionales de la sécurité sociale.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 1952

1	M. Jeanvoine (Emile), Nancy.	5	MM Chevalier (Maurice), Paris.
2	Mmes Martinage (Pauline), Lille.	5	Benda (Albert), Dijon.
3	Bourdot (Denise), Paris	7	Mme Kopp (Marthe), Strasbourg.
4	Mlle Prost (Andrée), Lyon.		

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE COMMIS PRINCIPAL A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE (INDICE 240) POUR L'ANNÉE 1952

1	Mlles Pich (Jeanne), Montpellier.	3	Mlle Deschamps (Simone), Rouen.
		4	Mmes Petit (Joséphine), Toulouse.
2	Stordeur (Suzanne), Strasbourg.	5	Galy (Agnès), Bordeaux.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 14 avril 1953 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'une partie d'un immeuble domanial sis à Colmar.

Par décret en date du 14 avril 1953, est affectée au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (direction de l'administration générale), en vue de servir de magasin et de garage, la partie de l'immeuble domanial situé 2 *a*, rue de la Houblonnière, à Colmar, section 287, n° 8/2, hachurée en bleu sur le plan annexé au présent décret et comprenant un grand garage et des bâtiments annexes.

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture en date du 12 janvier 1953, pris en application de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, ont été homologuées, pour la détermination du coût de reconstitution des engrais minéraux simples, les bases de calcul constituant le barème annexé dudit arrêté et intéressant l'ensemble de la France métropolitaine y compris la Corse.

NOTA. — Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, un exemplaire de celui-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre à chacune des délégations départementales ou interdépartementales dudit ministère.

Modificatif à un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 11 mars 1953, a été approuvé le premier modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement d'Angers (Maine-et-Loire), quartier de Montrejeau, dans les formes où il a été soumis à l'enquête.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 14 avril 1953 autorisant la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Ay-Champagne à accepter un legs.

Par décret en date du 14 avril 1953, la commission administrative de l'hôpital-hospice d'Ay-Champagne (Marne) est autorisée à accepter le legs universel fait à cet établissement, à charge d'entretien de tombes, par la demoiselle Dagonet (Marthe-Maximilienne-Marie).

Les immeubles seront aliénés. Les sommes provenant de la libéralité seront employées pour l'aménagement des bâtiments de l'hôpital-hospice d'Ay.

Décret du 14 avril 1953 portant acceptation d'un legs par le directeur général de l'administration générale de l'assistance publique.

Par décret en date du 14 avril 1953, le directeur général de l'administration générale de l'assistance publique à Paris est autorisé à accepter le legs universel fait par Mme Jeanne-Marie Jolibois, veuve de M. Louis-Emile Knelp.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 9 avril 1953, a été acceptée, à compter du 1er avril 1953, la démission de M. Manceaux, adjoint administratif stagiaire.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 9 avril 1953:

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 19 mars 1953, en ce qui concerne la nomination en qualité d'inspecteur principal à Arras (résidence Boulogne) de M. Schwab, ingénieur des travaux à Paris-Service des recherches et du contrôle techniques.

M. Schwab, ingénieur des travaux à Paris-Service des recherches et du contrôle techniques, a été nommé inspecteur principal à Arras et titularisé dans le grade correspondant.

Ont été annulées les dispositions de l'arrêté du 9 mars 1953 en ce qui concerne la nomination en qualité de receveur de 1re classe à Manosque de M. Faucon, chef de section des services administratifs à Nice, maintenu dans ses fonctions actuelles.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 10 avril 1953, Mme veuve Chapelain, née Lauvergeat (Lucienne-Andrée), est nommée secrétaire administratif stagiaire au service des essences des armées à Paris, en exécution des dispositions de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 11 avril 1953, Mlle Laneval (Irène), inscrite sur la liste générale de classement des emplois réservés pour l'emploi de commis des administrations centrales, a été nommée adjoint administratif stagiaire de l'administration centrale.

DESTITUTIONS DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement rendu le 25 mars 1953, par le tribunal de première instance de Mayenne, statuant en matière disciplinaire, il appert que Me Louis Ferron, huissier près le tribunal de première instance de Mayenne, demeurant à Landivy, a été destitué.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques, ministère de l'industrie et de l'énergie, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Tchécoslovaquie.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition des contingents repris à la liste B du nouvel accord commercial franco-tchécoslovaque valable du 1er mars 1953 au 28 février 1954.

Les demandes de licences d'importation déposées au titre de l'accord précédent avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* et qui n'auront pas été délivrées dans un délai de dix jours à compter de cette même date resteront valables. Elles seront examinées dans les mêmes conditions que celles déposées en conformité du présent texte.

Les modalités d'importation des produits repris à la liste B du nouvel accord sont fixées comme suit.

Pour certains produits les modalités spéciales d'importation (délais de dépôt des demandes, production de documents et d'échantillons, etc., etc.), sont indiquées en regard de chacun d'eux.

I. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

L'A. T. I. C. est seule habilitée pour déposer les demandes de licences d'importation portant sur le brai de houille (poste 32).

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules modèle A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du huitième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste.	
1	Plumes et duvets bruts et ébarbés.
3	Gibier vivant (faisans, perdrix, lièvres). — Les demandes de licences d'importation ne pourront être déposées à l'office des changes qu'à partir du 1er août 1953.
3	Conserves de viande, charcuterie, jambons de Prague, etc.
5	Plantes médicinales.
6	Boyaux synthétiques.
7	Graines semences fourragères, y compris trèfle blanc.
8	Bolets secs.
9	Malt.
10	Sucre. — Les importations seront réalisées dans les conditions fixées par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 13 mars 1953, rectifié par l'avis publié au *Journal officiel* du 19 mars 1953.
11	Houblon.
12	Bière en fûts et en bouteilles.
13	Huiles essentielles.
14	Confiserie au chocolat et au sucre. — Des échantillons du produit à importer devront être transmis à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, à Paris.
15	Pâtes de bois au bisulfite blanchies et écrues.
16	Magnésie calcinée.
17	Extraits de Cassel et terre de Cassel en poudre.
18	Sciages résineux.
19	Meubles en bois courbé et autres.
20	Eléments de sièges en bois.
21	Instruments de musique et pièces détachées.
23	Bobines et accessoires pour l'industrie textile.
25	Kaolin.
26	Terres et argiles schisteuses.
28	Carreaux cuits en grès.
29	Porcelaine et faïence sanitaires.
30	Articles de porcelaine.
31	Articles à rémouler et à aiguiser artificiels, abrasifs appliqués sur toile et papier.
33	Glasures, frittes et couleurs céramiques, émaux en masse, émaux artistiques pour bijouterie.
34	Acide citrique.
35	Noir de fumée (carbon black).
36	Produits chimiques divers.
39	Pelleteries brutes ou apprêtées en peaux en morceaux. — Importation réservée aux importateurs recensés par la fédération nationale de la fourrure, 36, avenue de l'Opéra, à Paris.
41	Jouets de toutes sortes.
42	Papiers d'emballage, d'imprimerie et cartons.
43	Articles en papier et en carton.
44	Rubans pour machines à écrire et papier carbone.
45	Crayons ordinaires et chimiques, crayons de couleur, mines, pastels et gommes.
46	Tissus en lin et mi-lin au mètre et en pièces, même brodés, simplement ourlés et ajourés. — L'importation qui sera réalisée uniquement par des confectionneurs, des négociants et des importateurs spécialisés dans le textile devra porter de préférence sur des tissus en pièces destinés à la confection de linge de table et de linge de maison ainsi que sur de la toile tailleur. Les importateurs devront joindre à leurs demandes une facture *pro forma* en double exemplaire émanant des organismes vendeurs tchécoslovaques ou de leurs représentants qualifiés. Ils trouveront l'adresse de ceux-ci auprès des chambres syndicales intéressées. Les demandes devront être accompagnées d'un échantillon.

Numéro de poste.

47 Tissus de coton divers. — L'importation qui sera réalisée uniquement par des négociants, des confectionneurs et des importateurs spécialisés dans le textile devra porter de préférence sur des tissus écrus, blanchis et teints pour chemises, pour pyjamas, pour imperméables, sur du coutil à matelas et sur des mouchoirs de tête et mouchoirs. Les importateurs devront joindre à leurs demandes une facture *pro forma* en double exemplaire, émanant des organismes vendeurs tchécoslovaques ou de leurs représentants qualifiés. Ils trouveront l'adresse de ceux-ci auprès des chambres syndicales intéressées. Les demandes devront être accompagnées d'un échantillon.

48 Chemises, lingerie (y compris mouchoirs) pour homme. — Les importateurs devront joindre à leurs demandes une facture *pro forma* en double exemplaire, émanant des organismes vendeurs tchécoslovaques ou de leurs représentants qualifiés. Ils trouveront l'adresse de ceux-ci auprès des chambres syndicales intéressées. Les licences devront être accompagnées d'un échantillon du tissu.

49 Cloches pour chapeaux. — Les importateurs devront joindre à leurs demandes une facture *pro forma* en double exemplaire, émanant des organismes vendeurs tchécoslovaques ou de leurs représentants qualifiés. Ils trouveront l'adresse de ceux-ci auprès des chambres syndicales intéressées.

51 Sparterie pour la fabrication des chapeaux. — Les importateurs devront joindre à leurs demandes une facture *pro forma* en double exemplaire émanant des organismes vendeurs tchécoslovaques ou de leurs représentants qualifiés. Ils trouveront l'adresse de ceux-ci auprès des chambres syndicales intéressées.

53 Boutons en verre incolores ou teints dans la masse. — Les importateurs devront joindre à leurs demandes une facture *pro forma* en double exemplaire émanant des organismes vendeurs tchécoslovaques ou de leurs représentants qualifiés. Ils trouveront l'adresse de ceux-ci auprès des chambres syndicales intéressées. Les licences devront être accompagnées d'un échantillon.

54 Aiguilles et épingles.

55 Gobeleterie en verre et en cristal moulé, soufflé, uni ou travaillé. — Les demandes de licences d'importation ne pourront être établies que par les importateurs agréés ou leurs mandataires.

56 Verrerie d'éclairage y compris réflecteurs argentés et cheminées de lampes. — Les demandes de licences d'importation ne pourront être établies que par les importateurs agréés ou leurs mandataires.

57 Verres de laboratoire et techniques.

58 Verrerie dentaire.

59 Corps de siphons.

60 Ebauches spéciales d'ampoules électriques.

61 Vitrifications (perles, rocailles, bijouterie en verre), ornements de Noël (figurines). — Les demandes de licences d'importation ne pourront être établies que par les importateurs agréés ou leurs mandataires.

62 Bijouterie fausse en métal.

63 Pierres demi-précieuses naturelles et synthétiques, imitations de pierres précieuses et demi-précieuses.

64 Livres, éditions artistiques, images religieuses, cartes illustrées, corans. — L'importation sera réalisée sous couvert de déclaration autorisation d'importation (D. A. I.), en ce qui concerne les livres et les éditions.

65 Disques enregistrés et matrices de gramophones.

66 Machines-outils pour travailler les métaux et pièces de rechange.

67 Outillage à main artisanal et domestique.

68 Instruments et appareils de médecine, de chirurgie et pour l'art dentaire.

70 Motocyclettes de 250 centimètres cubes.

71 Motocyclettes de 350 centimères cubes et plus.

72 Pièces détachées et de rechange pour motocyclettes.

73 Chaines et moyeux de contrepédalage pour bicyclettes, pièces détachées de bicyclettes.

74 Avions, moteurs d'avions et leurs pièces détachées.

75 Pièces détachées et accessoires pour automobiles.

76 Tracteurs agricoles.

77 Machines agricoles à remorquer par tracteurs.

78 Autres machines agricoles, pièces détachées et de rechange pour machines agricoles et tracteurs.

79 Machines textiles.

80 Machines graphiques et d'imprimerie.

81 Machines à coudre et têtes de machines à coudre.

83 Armes de chasse et armes spéciales de tir.

84 Douilles, amorces, détonateurs, cartouches pour armes rayées, munitions complètes de chasse.

85 Objectifs et accessoires de cinéma (dont au maximum 10 p. 100 d'agrandisseurs).

86 Appareils et instruments scientifiques d'optique, de précision, de laboratoire, de météorologie et de contrôle, électriques et autres et leurs pièces détachées.

88 Appareils ménagers, notamment haches-viande.

92 Machines et appareils divers et leurs pièces détachées.

93 Marchandises diverses. — Les crédits prévus à ce poste sont réservés à l'importation de produits non repris nommément à l'accord et utiles à l'économie française. Les licences seront délivrées après avis favorable des ministères techniques et accord de la direction des relations économiques extérieures du ministère des affaires économiques.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules modèle A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à midi, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Numéro de poste.

38 Chaussures en matière textile avec semelles en caoutchouc.

IV. — *Produits à importer sous avis ultérieur.*

Un avis aux importateurs fixera ultérieurement les modalités d'importation des « pommes de terre de semence » (poste n° 4).

V. — *Produits réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires d'outre-mer.*

Aucune demande de licence d'importation ne devra être déposée à l'office des changes pour les produits ci-après dont les contingents sont réservés en totalité à l'Afrique du Nord et aux territoires d'outre-mer.

Numéro de poste.

22 Allumettes de sûreté.
24 Articles divers en bois.
27 Carreaux de revêtement en faïence.
37 Chaussures en caoutchouc.
40 Articles hygiéniques en caoutchouc.
50 Bonneterie en rayonne.
52 Tarbouches et chéchias.
69 Machines à laver et armoires frigorifiées.
82 Machines de bureau et pièces détachées.
87 Articles de ménage en tôle émaillée et galvanisée.
89 Lampe tempête.
90 Articles de quincaillerie.
91 Matériel électrique divers.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne.

Les importateurs sont informés qu'en accord avec les autorités espagnoles, le rythme des importations d'oranges pour l'ensemble des bureaux de douane prévus par les avis du 27 novembre 1952 et du 10 mars 1953 est fixé, à partir du 15 avril 1953, zéro heure, à 10.000 tonnes par semaine, les plafonds prévus pour chaque bureau entre cette date et la fin de la campagne restant néanmoins maintenus.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Avis aux importateurs relatif au changement d'adresse du service des approvisionnements français aux Etats-Unis.

Il est signalé aux importateurs de produits en provenance de la zone dollar qu'à compter du 1er avril 1953, l'adresse et le numéro de téléphone de la direction des approvisionnements français aux Etats-Unis sont modifiés comme suit:

Adresse actuelle: Direction des approvisionnements français aux Etats-Unis (French Supply Office), 1800 Massachusetts Avenue N. W., Washington 6 D.C., U. S. A., téléphone: Decatur 2-8300.

Nouvelle adresse: Service des approvisionnements français aux Etats-Unis (French Supply Office), 1001 Connecticut Avenue N. W., Washington 6 D.C., téléphone: National 8-5400.

Il conviendra de tenir compte de ce changement d'adresse pour les communications ou correspondances échangées avec le service des approvisionnements français aux Etats-Unis, notamment dans le cadre des formalités à remplir au titre:

De l'avis n° 452 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 21 mars 1950 et relatif aux formalités et procédures à respecter par les importateurs titulaires de licences finançables dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe;

De l'avis paru au *Journal officiel* des 12 et 13 novembre 1951 (p. 11279) et relatif aux conditions d'attribution par les autorités américaines d'un tour de priorité pour certaines commandes de fournitures et matériel à importer des Etats-Unis d'Amérique

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1953 a eu lieu à Paris (Salle Pleyel), le 15 avril 1953, à 20 heures 30.

Les billets dont le numéro se termine par:

2	gagnent	5.000 F.
1	—	5 000 F.
73	—	7.000 F.
91	—	7.000 F.
17	—	9.000 F.
97	—	9.000 F.
68	—	10.000 F.
214	—	40.000 F.
737	—	40.000 F.
731	—	50.000 F.
068	—	50.000 F.
217	—	60.000 F.
430	—	60.000 F.
562	—	80.000 F.
103	—	80.000 F.
916	—	100.000 F.
914	—	100.000 F.
1.172	—	200.000 F.
3.845	—	200.000 F.
9.045	—	200.000 F.
0.996	—	200.000 F.
0.734	—	300.000 F.
2.877	—	300.000 F.
0.514	—	400.000 F.
3.934	—	400.000 F.
4.660	—	500.000 F.
3.265	—	500.000 F.
87.602	—	1.000.000 F.
14.918	—	1.000.000 F.
30.742	—	1.000.000 F.
14.820	—	1.000 000 F.
18.958	—	1.000.000 F.
65.115	—	1.000.000 F.
78.122	—	1.000.000 F.
32.581	—	1.000.000 F.
96.354	—	1.000.000 F.

Les billets portant les numéros:

218.075	gagnent	2.000.000 F.
043.364	—	2.000.000 F.
341.733	—	2.000.000 F.
353.522	—	2.000.000 F.
178.423	—	2.500.000 F.
358.267	—	2.500.000 F.
162.755	—	2.500.000 F.
380.636	—	2.500.000 F.
098.490	—	5.000.000 F.
282.377	—	5.000 000 F.
042.972	—	10.000.000 F.
242.847	—	20.000.000 F.
364.115	—	50.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 22 avril 1953, à Saint-Calais (Sarthe).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département de l'Aisne.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux est actuellement vacant dans le département de l'Aisne.

Les candidats doivent remplir le conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de décembre 1952).

Les candidats devront, avant le 13 mai 1953, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé de l'Aisne, cité administrative, Laon, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé de Seine-et-Marne.

Est déclaré vacant le poste de directeur départemental de la santé de Seine-et-Marne.

Peuvent présenter leur candidature à ce poste les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Mont-de-Marsan (Landes).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 10 et 11 juin 1953 à l'hôpital-hospice de Mont-de-Marsan (Landes), établissement de 4e catégorie.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs, civils ou militaires, ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 26 mai 1953 à la préfecture des Landes (2e division, 3e bureau).

Toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves seront adressées aux personnes qui en feront la demande à la préfecture des Landes (2e division, 3e bureau).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	15 avril — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	16 avril 1953 — Cours relevés avant Bourse	16 avril 1953 — Cours cotés en Bourse
319 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	350 ..
702 25	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	702 625
355 50	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	355 60
1217 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1217 75
8037 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8040 ..
161 ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)	.... ..	.... ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 9 AVRIL 1953	AU 2 AVRIL 1953
Encaisse or		200.186.679.272 »	200.186.679.272 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		16.171.823.445 »	16.455.482.837 »
Monnaies divisionnaires		5.556.976.562 »	5.372.911.877 »
Comptes courants postaux		29.846.977.791 »	27.763.724.674 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		»	»
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		199.900.000.000 »	200.000.000.000 »
Bons du Trésor achetés	(5) 25.000.000.000 »	88.000.000.000 »	87.000.000.000 »
	(6) 63.000.000.000 »		
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	651.215.732.813 »	978.155.994.747 »	957.726.905.116 »
Effets escomptés sur l'étranger	239.855.883 »		
Effets garantis par l'office des céréales (7)	41.003.999.200 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	285.696.406.851 »		
Effets négociables achetés en France (8)		243.411.325.134 »	248.005.004.426 »
Avances à 30 jours sur effets publics		22.739.450.000 »	23.555.482.000 »
Avances sur titres		7.603.480.965 »	8.547.969.750 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (9)		412.980.750 »	412.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		15.179.758.492 »	34.242.760.831 »
Divers		36.580.094.150 »	35.836.952.001 »
Total		2.323.731.117.861 Fr.	2.324.762.585.087 Fr.

PASSIF		AU 9 AVRIL 1953	AU 2 AVRIL 1953
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.124.987.711.595 »	2.137.233.409.005 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	83.163.418 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	497.999.139 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	79.522.624.694 »	137.165.042.831 »	130.661.396.903 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	57.001.255.580 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (10)		307.189.880 »	307.189.880 »
Réserves mobilières légales (11)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		61.122.567.805 »	56.301.983.549 »
Total		2.323.731.117.861 Fr.	2.324.762.585.087 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 8 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 29 septembre 1936 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953
(5) (Convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).
(6) (Convention du 24 mars 1953 approuvée par la loi du 25 mars 1953).
(7) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(8) (Décret du 17 juin 1938).
(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(10) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

TREFILERIE ET CABLERIE DE BOURG (AIN)

E. CHAUDOUET, fondateur.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 96 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A BOURG (AIN), 25, ROUTE DE LYON
R. C.: Bourg 26.

Obligations de 5.000 F 3,75 0/0 1945.

Liste des obligations sorties au tirage du 28 mars 1953 et remboursables à partir du 15 mai 1953.

201 à 209 — 560 à 569 — 1.570 à 1.579 — 1.655 à 1.664 — 1.665 à 1.674 — 1.870 à 1.877 — 1.878 à 1.882 — 1.911 à 1.920 — 1.954 à 1.963.

Liste des obligations 3,75 0/0 1945 sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

243 — 244 — 252 — 456 — 623 — 624 — 1.087 — 1.136 — 1.139 — 1.227 à 1.236 — 1.272 — 1.769 à 1.771

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Liste des obligations sorties au tirage du 28 mars 1953 et remboursables à partir du 15 mai 1953.

284 à 293 — 1.062 à 1.071 — 1.302 à 1.311 — 1.589 à 1.598 — 1.659 à 1.668 — 1.833 à 1.836 — 2.074 à 2.083 — 2.889 à 2.898

Liste des obligations 4 0/0 1946 sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

433 434 1.749 1.758

Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.600.000 F
SIÈGE SOCIAL: 31, RUE PASTOURELLE, PARIS
R. C.: Seine 41390.

Liste numérique de la série comprenant les 70 obligations 4 1/2 0/0 1946 sorties au deuxième tirage (7e amortissement) effectué le 19 mars 1953 (la société a racheté 18 titres pour compléter cet amortissement).

9 à 97

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er mai 1953.

Les obligations sorties au premier tirage ont toutes été remboursées.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 10 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON
R. C.: Lyon B 9932.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 2.260 obligations 4 0/0 1942 dont le septième amortissement est prévu pour le 1er mai 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1953.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE METALLURGIQUE DE KNUTANGE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS 400 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES
R. C.: Seine 20592.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F Société métallurgique de Knutange sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 470 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 5 juin 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Compagnie Centrale des Emeris et tous Abrasifs

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 177.624.000 F
SIÈGE SOCIAL: 135, BOULEVARD SÉRURIER, PARIS (19e)
R. C.: Seine 244172 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 130 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le dixième amortissement est prévu pour le 1er mai 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Anciens Etablissements Gasse Frères et Canthelou réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 51.570.400 F
SIÈGE SOCIAL: 17, RUE CAMILLE-RANDOING, ELBEUF (SEINE-INFÉRIEURE)
Registre du commerce: Elbeuf n° 2688.

Obligations de 5.000 F à 0/0 1946.

Amortissement du 20 mai 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 20 mai 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis à rembourser.

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, BOULEVARD SAINT-JEAN, BEAUVAIS (OISE)
R. C.: Beauvais n° 2399.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 327 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont le sixième amortissement est prévu pour le 1er mai 1953.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mars 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE LUMIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE DU 4-SEPTEMBRE, PARIS (2e)

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F, la Société Lumière a racheté en Bourse le nombre d'obligations nécessaires pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de cet emprunt au 15 juillet 1953.

En conséquence, le tirage prévu pour le 15 avril 1953 n'a pas été effectué.

Le conseil d'administration.

SOCIETE FRANÇAISE HISPANO-SUIZA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: RUE DU CAPITAINE-GUYNEMER, BOIS-COLOMBES (SEINE)

R. C.: Seine n° 211048 B.

Bons 5 1/2 0/0 1939 de 1.000 et 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons de 1.000 F et 5.000 F amortis au tirage du 3 mars 1953 et remboursables à partir du 1er mai 1953 à 1.001 F et 5.001 F;

Des bons de 1.000 F et 5.000 F amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
		BONS DE 1.000 F			
1 à 100	49	13.801 à 900	53	29.801 à 900	48
101 à 200	49	13.901 à		29.901 à	
301 à 400	47	14.000	51	30.000	51
901 à		14.401 à 500	50	30.401 à 500	49
1.000	43	15.101 à 200	49	30.501 à 600	51
1.501 à		15.501 à 600	44	30.801 à 900	53
2.000	52	15.601 à 700	51	31.201 à 300	49
2.001 à 100	45	16.201 à 300	50	31.701 à 800	50
2.101 à 200	50	16.401 à 500	52	31.901 à	
2.401 à 500	49	16.701 à 800	53	32.000	46
2.801 à 900	52	16.901 à		32.001 à 100	51
3.001 à 100	51	17.000	49	32.201 à 300	48
3.101 à 200	46	17.101 à 200	51	32.801 à 900	50
3.301 à 400	53	17.701 à 800	52	32.901 à	
3.401 à 500	51	18.201 à 300	52	33.000	50
3.501 à 600	3/42	18.301 à 400	53	33.201 à 300	53
4.501 à 600	52	18.601 à 700	45	33.607 à 700	47
4.701 à 800	50	18.701 à 800	49	34.101 à 200	49
4.901 à 915	52	19.001 à 100	52	34.201 à 300	43
4.916 à 924	52	19.101 à 200	53	34.301 à 400	51
4.925 à		20.301 à 400	50	34.501 à 600	50
5.000	52	20.501 à 600	51	34.901 à	
5.301 à 400	49	20.701 à 800	52	35.000	45
5.401 à 500	46	20.801 à 900	47	35.301 à 400	52
6.001 à 100	48	21.001 à 100	46	35.701 à 800	52
6.801 à 900	50	21.101 à 200	51	35.801 à 900	51
7.301 à 400	50	21.201 à 300	46	36.001 à 100	50
7.501 à 600	5/42	21.301 à 400	48	36.301 à 400	49
7.601 à 700	49	21.401 à 500	51	36.701 à 800	52
7.701 à 800	51	21.501 à 600	52	37.001 à 100	47
8.201 à 300	47	21.601 à 700	51	37.101 à 200	50
8.501 à 600	53	21.801 à 900	52	37.201 à 300	49
8.901 à		22.201 à 300	52	37.301 à 400	51
9.000	53	22.301 à 400	53	37.401 à 500	53
9.001 à 100	51	22.401 à 500	48	37.601 à 700	51
9.701 à 800	50	22.501 à 600	48	37.801 à 900	50
10.201 à 300	52	22.701 à 800	5/42	37.921	47
10.501 à 600	49	22.801 à 900	46	38.201 à 300	49
10.701 à 800	52	22.901 à		38.301 à 400	48
10.801 à 900	53	23.000	46	38.601 à 700	49
10.901 à		23.101 à 200	53	38.801 à 900	53
11.000	51	23.501 à 600	47	40.501 à 600	50
11.001 à 100	51	24.001 à 100	52	40.601 à 700	53
11.501 à 600	47	24.201 à 300	51	41.201 à 300	50
11.701 à 800	53	24.701 à 800	53	41.301 à 400	52
12.301 à 400	43	25.601 à 700	53	41.401 à 500	44
12.701 à 800	53	26.601 à 700	53	41.501 à 600	50
12.801 à 813	52	27.001 à 100	45	41.601 à 700	48
12.814 à 819	52	27.111	49	41.701 à 800	49
12.820 à 824	52	27.301 à 400	49	41.901 à	
12.825 et 826	52	27.601 à 700	46	42.000	43
12.827 à 900	52	27.801 à 900	53	42.101 à 200	52
12.901 à		27.901 à		42.301 à 400	53
13.000	51	28.000	53	43.101 à 200	53
13.122	50	28.101 à 200	49	43.601 à 700	51
13.201 à 300	49	28.601 à 700	50	43.701 à 800	50
13.301 à 400	50	29.201 à 300	48	43.801 à 900	52
13.701 à 800	53	29.401 à 500	49		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
		BONS DE 5.000 F			
43.916 à 965	46	46.116 à 165	52	48.106 à 185	48
44.006 à 025	52	46.206 à 225	50	48.186 à 205	52
44.026 à 045	53	46.266 à 285	51	48.206 à 225	51
44.266 à 285	47	46.306 à 325	52	48.226 à 245	47
44.326 à 345	45	46.346 à 365	53	48.266 à 285	52
44.386 à 405	50	46.386 à 405	52	48.346 à 365	53
44.506 à 525	50	46.486 à 505	50	48.606 à 625	50
44.526 à 545	44	46.606 à 625	53	48.686 à 705	49
44.606 à 625	52	46.646 à 665	52	48.786 à 805	45
44.666 à 685	50	46.760	50	48.866 à 885	52
44.746	53	46.786 à 805	50	48.966 à 985	52
44.747	53	46.806 à 825	51	48.986 à	
44.748 à 765	53	46.906	53	49.005	52
44.786 à 805	51	46.907 à 925	53	49.046 à 065	53
44.806 à 825	51	46.926 à 945	52	49.086 à 105	51
44.826 à 845	47	46.986 à		49.106 à 125	50
44.846 à 865	52	47.005	52	49.206 à 225	53
44.866 à 885	51	47.006 à 025	50	49.346 à 365	51
44.886 à 905	51	47.086 à 105	45	49.426 à 445	53
44.906 à 925	52	47.186 à 205	52	49.446 à 465	48
44.926 à 945	52	47.226 à 245	51	49.606 à 625	51
44.946 à 965	50	47.246 à 265	52	49.666 à 685	52
44.966 à 985	52	47.306 à 325	51	49.686 à 705	52
45.026 à 045	51	47.366 à 385	53	49.846 à 865	47
45.066 à 085	53	47.386 à 405	52	50.126 à 145	51
45.166 à 185	49	47.426 à 445	53	50.146 à 165	53
45.226 à 245	51	47.486 à 505	51	50.277	50
45.266 à 285	52	47.546 à 565	53	50.346 à 365	52
45.306 à 325	53	47.666 à 685	53	50.446 à 465	51
45.346 à 365	51	47.686 à 705	53	50.506 à 525	53
45.426 à 445	51	47.786 à 805	45	50.606 à 625	47
45.446 à 465	52	47.846 à 865	53	50.626 à 645	51
45.586 à 605	53	47.886 à 905	50	50.686 à 705	51
45.646 à 665	52	47.906 à 925	53	50.726 à 745	53
45.786 à 805	53	47.986 à		50.786 à 805	50
45.866 à 885	51	48.005	53	50.866 à 885	51
46.006 à 025	52	48.026 à 045	50	51.006 à 025	51
46.046 à 065	53	48.126 à 145	52	51.106 à 125	51

Société des Anciens Etablissements Chavanne-Brun Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE JEANNE-D'ARC, A SAINT-CHAMOND (LOIRE)

R. C.: Seine n° 142709; Saint-Etienne n° 5788.

Obligations 4 0/0 1945.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F Société des anciens établissements Chavanne-Brun frères sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 140 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er juillet 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS SCHAEFFER & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PFASTATT-LE-CHATEAU (HAUT-RHIN)

Registre du commerce: Mulhouse B 2024.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1945 (anc. 4 0/0).

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 140 obligations 6 0/0 1945 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 15 mai 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 19 juin 1945.)*

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Néant.

Les amortissements des années 1947, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Simone-Esther Levi, dite Avicourt, épouse divorcée de M. Louis-Léon Arpels, née à Paris (3e) le 24 avril 1891, domiciliée à Paris (8e), 20, avenue George-V, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique le nom de Avicourt sous lequel elle est connue et de s'appeler légalement à l'avenir Simone-Esther Avicourt.

Mlle Jacqueline-Georgette-Huguette Tocu, née à Varreddes (Seine-et-Marne) le 1er mai 1925, demeurant à Meaux, 3, avenue Foch, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pinson.

M. Blaszczyk (Ceslaw), né le 31 janvier 1921 à Mannheim (Allemagne), domicilié 122, avenue des Champs-Elysées, Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Boivin sous lequel il est connu.

Additif au *Journal officiel* du 30 décembre 1952: page 12160, 2e colonne, 1re insertion, M. Louis-Pierre Feigenbaum, dit Davis, agit également pour le compte de sa fille mineure Christine-Laurence-Jeanne, née le 23 janvier 1953 à Boulogne-Billancourt (Seine), aux fins de la faire bénéficier des effets de sa demande en substitution de nom.

AVIS DIVERS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Avis aux porteurs d'obligations de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie 3 0/0.

L'arrêté du ministre des finances, fixant les caractéristiques des obligations de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, prévoit que cinq séries au moins seront remboursées, chaque année, par voie de tirage au sort.

En application de ces dispositions, il sera procédé le mercredi 3 juin 1953, à onze heures, au siège social de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris, au septième tirage au sort de cinq séries d'obligations.

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos-Aires, le 29 avril 1953, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1952;
2° Questions diverses.

SOCIETE RATEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 606 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 40, RUE DU COLISÉE, PARIS (8e)
R. C. : Seine 56018.

Obligations 4 1/2 0/0 1930.

Avis de tirage au sort.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la Société Rateau sont informés que le solde de la tranche d'obligations à amortir entre le 1er juin 1952 et le 1er juin 1953 sera amorti par voie de tirage au sort le jeudi 23 avril 1953, à dix heures, en séance publique, au siège de la Société Rateau, 40, rue du Colisée, à Paris (8e).

COMPAGNIE GENERALE des ETABLISSEMENTS MICHELIN
(ROBERT PUISEUX ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 4.500.000.000 DE FRANCS
4, RUE DU TERRAIL, CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME)

Obligations 4 1/2 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

Vingt-troisième annuité d'amortissement (15 juin 1952-15 juin 1953).

Le vendredi 24 avril 1953, à quatorze heures, au siège social, 4, rue du Terrail, à Clermont-Ferrand, il sera procédé publiquement au tirage au sort des obligations 4 1/2 0/0 1930, pour couvrir cette annuité d'amortissement.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

17 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Moissonneurs, Foyer de la chanson.** But: développer l'éducation populaire par la diffusion, l'édition, la distribution de chansons françaises présentant un caractère éducatif et organiser des tournées. Siège social: 34, boulevard Raspail, Paris.

17 mars 1953. Déclaration à la préfecture des Vosges. Société de chasse **Le Capucin,** à Basse-sur-le-Rupt. But: mise en commun des terres et bois; prise à bail du droit de chasse sur ladite commune; destruction des animaux nuisibles; répression du braconnage; sauvegarde du gibier et limitation des jours de chasse. Siège social: domicile du président, M. Mougel (Maurice), Basse-sur-le-Rupt.

18 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club gastronomique féminin.** But, grouper les femmes ayant à la fois le souci du bien manger et de l'esthétique de leur ligne. Siège social: 27, avenue Marceau, Paris.

18 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Syndicat de chasse de Mézin.** But: défense des intérêts des chasseurs; répression du braconnage; destruction des nuisibles; repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Mézin.

18 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association de formation professionnelle agricole et ménagère rurale de Marigny.** But: promouvoir dans le canton de Marigny la formation professionnelle agricole et ménagère rurale, conformément aux dispositions légales en vigueur; grouper les jeunes ruraux du canton ou de la région pour parfaire leur formation professionnelle et sociale. Siège social: association de formation professionnelle et rurale, à Marigny.

18 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Office du logement de l'Ile-de-France.** But: favoriser la construction de tous logements. Siège social: 2, rue de Constantinople, Paris.

19 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Jeudi de Vitry.** But: association pour le développement de la culture cinématographique, en particulier pour les jeunes. Siège social: 54, avenue Anatole-France, Vitry-sur-Seine.

19 mars 1953. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Maison rurale de la famille et des jeunes de Lonlay-le-Tesson.** But: éducation et loisirs de la jeunesse. Siège social: chez M. Porcher (Pierre), à Lonlay-le-Tesson.

19 mars 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des anciens élèves des Maristes.** But: camaraderie et entr'aide entre les anciens élèves. Siège social: avenue Antonin-Vallon, Bourg-de-Péage.

19 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale laïque des anciens élèves de Saint-Marcel-en-Marcillat.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Marcel-en-Marcillat.

19 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des propriétaires d'appartements.** But: défendre et promouvoir la copropriété (propriété divise par appartements des immeubles). Siège social: 36, boulevard des Italiens, Paris.

20 mars 1953. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Télé-Club Lumière et Vie.** But: organiser entre les adhérents l'usage en commun de la télévision. Siège social: 17, rue du Croissant, Arras.

21 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Société colombophile **Les Indépendants de Fauquembergues.** But: entraînement et amélioration de la race colombophile. Siège social: chez M. Ingelbien, café des Sports, rue de Fruges, Fauquembergues.

21 mars 1953. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Comité des fêtes de Baden.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Baden.

21 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Centre d'études techniques agricoles Entreleff et Trieux.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: chez M. Morvan (Jean-Kerleau), Goudelin.

21 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Comité des fêtes de la Chapelle-d'Aligné.** But: organisation de fêtes, établissement d'un calendrier de fêtes pouvant avoir lieu dans la commune. Siège social: mairie de la Chapelle-d'Aligné.

23 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Cité Notre-Dame-de-la-Merci.** But: éducation populaire. Siège social: 4, place Pierre-Curie, Fresnes.

24 mars 1953. Déclaration à la préfecture de l'Aude. **Syndicat des Arrosants de la Restanque.** But: arrosage des jardins et affectation des eaux d'arrosage, surveillance. Siège social: ancienne église des Pénitents, Azille.

24 mars 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. Société musicale **La Jeune Rochelaise.** But: étude et diffusion de la musique populaire. Siège social: salle municipale, la Rochelle-Laleu.

24 mars 1953. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Union de Polisy-Polisot.** But: offrir des concerts et entretenir la bonne camaraderie entre tous ses membres. Siège social: salle des répétitions, Polisy.

24 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Syndicat de défense des intérêts des sinistrés immobiliers, sinistrés commerciaux immobiliers et des expropriés de la ville d'Abbeville.** But: renseigner ses adhérents et défendre leurs intérêts. Siège social: chez le président, chaussée d'Hocquet, Abbeville.

25 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Le Vairon.** But: lutter contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: 19, rue Emile-Zola, Rantigny.

25 mars 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Facture-Pétanque.** But: propager l'art du jeu de pétanque. Siège social: café de la Gare, à Facture-Biganos.

25 mars 1953. Déclaration à la préfecture du Gard. **Cercle de la jeunesse molièroise.** But: organisation des loisirs. Siège social: école libre, Molières-sur-Cèze.

25 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Foyer rural de la vallée de l'Andon.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Cléry-le-Petit.

25 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **L'Espérance.** But: musique d'ensemble. Siège social: chez M. Girard, la Fournière-Saint-Pardoux.

26 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Institut de psychosociologie par sondages d'opinion (I. P. S. O.).** But: études de psychosociologie par sondages d'opinion. Siège social: 18, rue Quentin-Bauchart, Paris.

26 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club des Quatre-Vents.** But: favoriser les relations internationales. Siège social: 4, rue Gozlin, Paris.

27 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **L'Entente bouliste fontenaisienne.** But: pratique du sport bouliste avec entraînement et compétitions. Siège social: café Moderne, rue de la République, Fontenay-le-Comte.

27 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association amicale des anciens élèves du pensionnat Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.** But: grouper les anciens élèves dans une amicale pour la défense des intérêts de l'école. Siège social: pensionnat Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, 91, rue Robespierre, Lambézellec, Brest.

27 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer par le concours d'une aide familiale et sociale. Siège social: salle Serre, Chassiers, par Largentière.

28 mars 1953. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Lambretta-Club du Maine.** But: diffusion du scooter Lambretta, réunions, défense, sorties des utilisateurs. Siège social: chez M. Maria, 122, rue Chanzy, le Mans.

30 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Société du concours hippique de Langon.** But: organiser des compétitions hippiques. Siège social: 41, route de Bazas, Langon.

30 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. Société **La Grappe.** But: pratique du jeu de boules de fort. Siège social: La Grappe, rue de la Percevaudière, Précigné.

30 mars 1953. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. **Section des Vieux de la Roche-sur-Yon.** But: grouper les vieux travailleurs économiquement faibles. Siège social: bourse du travail, 26, rue Haxo, la Roche-sur-Yon.

30 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association populaire de l'Aide familiale.** But: aide apportée à domicile aux mères de famille du milieu populaire. Siège social: 13, rue Victor-Hugo, à Villeneuve-Saint-Georges.

30 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Secrétariat du travail breton (S. T. B.).** But: améliorer les conditions de vie des travailleurs bretons. Siège social: Ker Vreiz, 13, rue Saint-Placide, Paris.

31 mars 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité Saint-Pierre d'Alger.** But: rassembler une organisation amicale dans le monde des pêcheurs du département d'Alger, ainsi que les personnes qui participent ou s'intéressent à la vie de la pêche. Siège social: chez M. Costagliola, place de la Pêcherie, Alger.

31 mars 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des propriétaires des terrains de Chevigny.** But: défendre les intérêts des propriétaires en tant qu'associés. Siège social: chez M. Zambeau, 24, rue d'Alsace, Jarville.

1er avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Lawn-Tennis-Club de Mascara.** But: pratique et développement du sport de tennis. Siège social: chez M. Gembert (Henri), place Gambetta, Mascara.

1er avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Société des orphéonistes de Forges.** But: pratiquer et faire aimer la musique. Siège social: salle des réunions, Forges.

2 avril 1953. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association d'éducation populaire du Télé-Club de Ruyaulcourt.** But: éducation des habitants de Ruyaulcourt. Siège social: salle de catéchisme, rue de la Place, Ruyaulcourt.

2 avril 1953. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Doudeville.** But: contribuer à la prospérité du corps de sapeurs-pompiers, et procurer aux membres en activité un appui moral et financier, particulièrement lorsqu'ils se trouveraient dans le malheur par suite de maladie ou accident. Siège social: mairie de Doudeville.

2 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Club nautique fontenaisien.** But: pratique de la natation et tous sports nautiques et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: hôtel de ville, Fontenay-le-Comte.

3 avril 1953. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Syndicat d'initiatives de Penmarc'h.** But: étudier les mesures pouvant tendre à augmenter, d'une manière générale, la prospérité de la région bigoudène et en poursuivre la réalisation, organiser la région au point de vue touristique et y attirer les étrangers et rendre leur séjour agréable. Siège social: Grande-Rue, Saint-Guénolé-Penmarc'h.

3 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité interprofessionnel du logement du Var.** But: mise en œuvre de tous les moyens appropriés pour la suppression des logements insalubres, notamment par la construction. Siège social: 3, rue de Lorgues, Toulon.

3 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Communauté de foyers Joie et Amitié.** But: faciliter la vie familiale des foyers modestes durant les séjours de vacances. Siège social: 2, quai des Célestins, Paris.

3 avril 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des copropriétaires des immeubles 13-15 et 17, boulevard Sakakini,** à Marseille. But: défense des intérêts des copropriétaires. Siège social: 6, rue Devilliers, Marseille.

4 avril 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Œuvre des Louise-de-Marillac de Saint-Pierre.** But: secours aux vieillards. Siège social: 3, rue Jules-Chaubet, Alger.

4 avril 1953. Déclaration à la préfecture du Vigan. **Entente bouliste viganaise.** But: développer le sport bouliste chez les enfants, les jeunes gens ou hommes et procurer des distractions agréables. Siège social: foyer communal, le Vigan.

4 avril 1953. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des Casters anciens prisonniers de guerre de Remiremont.** But: grouper des membres de l'association des anciens prisonniers de guerre de la ville de Remiremont afin qu'ils s'aident à construire mutuellement une maison d'habitation dans les normes et conditions fixées aux statuts et dans l'application des lois et décrets qui régissent le régime des constructions. Siège social: 10, rue de la Franche-Pierre, Remiremont.

---

4 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association mutuelle du personnel de la société de l'Elysée-Palace de Vichy.** But: venir en aide à ses membres en cas de besoins immédiats ou tous autres cas dépendant de décisions collectives. Siège social: Elysée-Palace, 28, rue Georges-Clemenceau, Vichy.

---

4 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Soroptimist-Club de Vichy.** But: encourager chez les femmes ayant une profession la notion de la haute valeur morale de la vie professionnelle et l'esprit de solidarité. Siège social: 15, boulevard de Russie, Vichy.

---

4 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club des Jeunes de Port-à-l'Anglais.** But: développement intellectuel, moral et physique de ses membres. Siège social: 104, avenue Anatole-France, Vitry-sur-Seine.

---

4 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Groupement des usagers des transports de Lagny et environs.** But: amélioration des transports. Siège social: mairie de Lagny.

---

7 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **La Ruche bressuiraise.** But: construction maison « Castor ». Siège social: 11, rue de la Bobinette, Bressuire.

---

7 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **La Croix d'or landaise.** But: combattre l'alcoolisme. Siège social: 3, rue du Miraith, à Dax.

---

8 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Office d'étude du gros matériel électro-mécanique.** But: promouvoir l'utilisation rationnelle des moyens d'étude et de production du gros matériel électro-mécanique. Siège social: 13, rue Hamelin, Paris.

---

8 avril 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Société des propriétaires et chasseurs de Bresc.** But: exploitation de la chasse et de la pêche, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, repeuplement. Siège social: chez M. le docteur Girard, 17, boulevard Foch, à Draguignan.

---

8 avril 1953. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Comité de propagande de la truffe du Périgord.** But: mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de favoriser la production truffière du département de la Dordogne et l'écoulement de cette dernière. Siège social: chambre de commerce, 23, rue Président-Wilson, Périgueux.

---

8 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Amicale sportive de Montigné.** But: pratique de l'éducation physique et du football. Siège social: salle Saint-Joseph, Montigné-sur-Moine.

---

8 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club culturiste et haltérophile gervaisien.** But: pratique de la culture physique et de l'haltérophilie. Siège social: 11, place du Général-Leclerc, Pré-Saint-Gervais.

---

8 avril 1953. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Société civile du droit de chasse de Favières.** But: mettre en commun le droit de chasse sur les marais communaux appartenant à la commune de Grandlup. Siège social: chez M. Jules Roppe, président, à Cuirieux.

---

9 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Hockey-Patin-Club de Coutras.** But: encourager le patinage à roulette, pratiquer le rink-hockey, les courses, le patinage artistique, éducation physique. Siège social: café du Waux-Hall, 279, rue Gambetta, Coutras.

---

9 avril 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Union sportive Villecuve.** But: pratique des sports sous le signe de l'amitié. Siège social: 45, allées Léon-Gambetta, Marseille.

---

9 avril 1953. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Portulan.** But: entr'aide et relations interprofessionnelles et interrégionales. Siège social: 17, rue Lamartine, Nice.

---

9 avril 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Centre interprofessionnel laitier de coordination et de conciliation de Meurthe-et-Moselle.** But: concilier et coordiner tous problèmes concernant le lait, sa production, sa transformation et sa vente. Siège social: chez M. Contignon, 7, rue Mably, Nancy.

10 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amicale des pêcheurs du bassin de Roanne.** But: pratique du sport pêche à la ligne, organisation de concours et compétitions. Siège social: café de la Marine, 15, quai du Bassin, Roanne.

---

10 avril 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Compagnie théâtrale d'Aquitaine.** But: créer, maintenir et développer l'éducation populaire artistique et présenter des spectacles variés. Siège social: 8, rue de Bègles, à Bordeaux.

MODIFICATIONS

1er mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. La **Société de chasse de la Maison des ailes** transfère son siège social du 29, avenue du Général-Leclerc, à Boulogne-Billancourt, au 46, rue Vasco-de-Gama, à Paris.

---

12 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Entente sportive du 11e change son titre et devient **Entente sportive et culturelle du 11e arrondissement.** Siège social: 23, rue Basfroi, Paris.

---

11 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des Amis du dispensaire israélite populaire en mémoire de W. Tiomkin change de titre et devient **Association des Amis des dispensaires israélites populaires en mémoire de W. Tiomkin.** Transfert du siège social du 11 *ter*, rue d'Angoulême, Paris, au 11, rue Saulnier, Paris.

---

19 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Amicale du personnel du Trésor de l'arrondissement du Havre change de titre et devient: **Association sportive du Trésor et des administrations financières.** Modifications aux statuts. Siège social: 2, rue Jules-Ancel, le Havre.

---

23 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union de la critique française** transfère son siège social du 52, rue Richer au 10, rue de la Bourse, Paris, et modifie la composition de son bureau.

---

31 mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. L'association Les Enfants de Luchon change son titre et devient: **Les Fils de Luchon.** Modification à l'article 1er de ses statuts. Siège social: 18, allée d'Etigny, Luchon.

---

31 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des parents d'élèves du lycée du cours de Vincennes** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 8, rue de Belfort, le Perreux, au 120 *bis*, rue Haxo, Paris.

---

3 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des chasseurs change de titre et devient **Amicale des chasseurs français,** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 20, rue Carnot, Poitiers, au 14 *bis*, rue Marbeuf, Paris.

---

7 avril 1953. Déclaration à la préfecture de Belfort. La Colonie de vacances de Frédéric-Fontaine change de titre et devient: **Colonie de vacances de la paroisse protestante de Belfort.** But: colonies de vacances. Siège social: 4, rue Kléber, Belfort.

---

9 avril 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. Le Patronage Notre-Dame change son titre et devient: **Association des jongleurs de Notre-Dame.** But: éducation physique et sports. Siège social: 7, rue de l'Aubrière, Angers.

---

10 avril 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. La société L'Espérance change son titre et devient: **L'Espérance Saint-Etienne.** Modifications aux statuts. Siège social: 6, rue Saint-Alfre, Limoges.

---

10 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association sportive de l'école nationale d'administration** transfère son siège social du 27, rue Saint-Guillaume, au 56, rue des Saints-Pères, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 mars 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 2 avril 1953.) **Union des sociétés de gymnastique Sokols polonais en France** (section de Sallaumines). But: développement des forces physiques et morales. Siège social: rue Nationale, Sallaumines.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.